RBC Gestion mondiale d'actifs

Fonds RBC et portefeuilles privés RBC

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 26 juin 2020

Parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O (à moins d'indication contraire)

FONDS RBC

Fonds des marchés monétaires

Fonds de bons du Trésor canadien RBC[7]
Fonds du marché monétaire canadien RBC[5]
Fonds du marché monétaire Plus RBC[20]
Fonds du marché monétaire américain RBC[7]
Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC[20]

Fonds de revenu fixe

Fonds canadien de revenu à court terme RBC[5]
Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC[5]
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC[5]
Fonds indiciel obligataire canadien RBC[1]
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC[1]
Fonds d'obligations RBC[5]
Fonds d'obligations Vision RBC[5]
Fonds d'obligations étrangères RBC[3]
Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC[5]
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC[5]
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC[5]
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC[5]
Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC[5]
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC[5]
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC[5]
Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC[5]
Fonds en devises des marchés émergents RBC[5]
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC[5]
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)[5]
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay[5]
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)[5]
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)[5]
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)[5]
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)[7]
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)[7]
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay[22]
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)[8]
Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)[8]
Portefeuille prudence d'obligations RBC[1]
Portefeuille d'obligations essentielles RBC[1]
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC[1]

Fonds équilibrés et solutions portefeuille

Solution de versement géré RBC[2]
Solution de versement géré RBC – Évolué[2]
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus[5]
Fonds de revenu mensuel RBC[5]
Fonds de revenu mensuel américain RBC[3]
Fonds équilibré RBC[9]
Fonds équilibré mondial RBC[6]
Fonds équilibré Vision RBC[19]
Fonds équilibré de marchés émergents RBC[21]
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC[10]
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC[14]
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC[12]
Portefeuille prudence élevée sélect RBC[11]
Portefeuille prudence sélect RBC[11]
Portefeuille équilibré sélect RBC[11]
Portefeuille de croissance sélect RBC[11]
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC[11]
Portefeuille prudence choix sélect RBC[2]
Portefeuille équilibré choix sélect RBC[2]
Portefeuille de croissance choix sélect RBC[2]
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC[2]
Portefeuille mondial prudence élevée RBC[1]
Portefeuille mondial prudence RBC[1]
Portefeuille mondial équilibré RBC[1]
Portefeuille mondial croissance RBC[1]
Portefeuille mondial toutes actions RBC[1]
Solution de revenu de retraite RBC[11]
Portefeuille de retraite 2020 RBC[11]
Portefeuille de retraite 2025 RBC[11]
Portefeuille de retraite 2030 RBC[2]
Portefeuille de retraite 2035 RBC[2]
Portefeuille de retraite 2040 RBC[2]
Portefeuille de retraite 2045 RBC[2]
Portefeuille de retraite 2050 RBC[2]
Portefeuille de retraite 2055 RBC[1]
Portefeuille de retraite 2060 RBC[1]
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC[7]
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC[7]
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC[7]

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de dividendes RBC[15]
Fonds d'actions canadiennes RBC[18]
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC[5]
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC[13]
Fonds tendance d'actions canadiennes RBC[5]
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC[5]
Fonds indiciel canadien RBC[1]
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC[5]

Fonds d'actions canadiennes (suite)

Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC[5]
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC[5]
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC[7]

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds nord-américain de valeur RBC[8]
Fonds nord-américain de croissance RBC[5]

Fonds d'actions américaines

Fonds américain de dividendes RBC[4]
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC[8]
Fonds d'actions américaines RBC[13]
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC[5]
Fonds d'actions américaines QUBE RBC[5]
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC[13]
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC[13]
Fonds de valeur d'actions américaines RBC[5]
Fonds indiciel américain RBC[1]
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC[1]
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)[5]
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC[3]
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC[5]
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC[5]
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC[5]
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC[5]
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC[5]
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC[7]
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II[5]
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC[7]

Fonds d'actions internationales

Fonds international de croissance de dividendes RBC[13]
Fonds d'actions internationales RBC[13]
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC[5]
Fonds international indiciel neutre en devises RBC[1]
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC[3]
Fonds européen de dividendes RBC[5]
Fonds d'actions européennes RBC[13]
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC[5]
Fonds d'actions asiatiques RBC[5]
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC[5]
Fonds d'actions chinoises RBC[7]

(suite)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Fonds d'actions internationales (suite)

Fonds d'actions japonaises RBC[5]
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC[5]
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC[5]
Fonds d'actions de marchés émergents RBC[13]
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC[21]
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC[7]
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC[5]

Fonds d'actions mondiales

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC[6]
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC[13]
Fonds d'actions mondiales RBC[13]
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC[13]
Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC[5]
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC[5]
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC[13]
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC[5]
Fonds d'actions mondiales Vision RBC[5]
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC[5]
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC[5]
Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC[17]
Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC[17]
Fonds mondial d'énergie RBC[5]
Fonds mondial de métaux précieux RBC[5]
Fonds mondial de ressources RBC[5]
Fonds mondial de technologie RBC[5]

PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC[16]
Portefeuille privé d'obligations de sociétés canadiennes RBC[16]
Portefeuille privé de revenu RBC[16]
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC[16]
Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC[16]
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC[16]
Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC[16]
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC[16]
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC[16]
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC[16]
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC[16]

PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC (suite)

Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC[16]
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC[16]
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC[16]
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC[16]
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC[16]

1 Placement de parts de série A, de série F et de série O seulement.
2 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série F et de série O seulement.
3 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F, de série I et de série O seulement.
4 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O seulement.
5 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O seulement.
6 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O seulement.
7 Placement de parts de série A, de série D, de série F et de série O seulement.
8 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
9 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I et de série O seulement.
10 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série F, de série FT5, de série I et de série O seulement.
11 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
12 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
13 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
14 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O seulement.
15 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O seulement.
16 Placement de parts de série F et de série O seulement.
17 Placement de parts de série O seulement.
18 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O seulement.
19 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série DZ, de série F et de série O seulement.
20 Placement de parts de série A et de série F seulement.
21 Placement de parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
22 Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F, de série U et de série O seulement.

Introduction 3
Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds? 3
Modalités d'organisation et de gestion des fonds 11
Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document 13
Fonds de bons du Trésor canadien RBC 17
Fonds du marché monétaire canadien RBC 19
Fonds du marché monétaire Plus RBC 21
Fonds du marché monétaire américain RBC 23
Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC 25
Fonds canadien de revenu à court terme RBC 27
Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC 29
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC 32
Fonds indiciel obligataire canadien RBC 34
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC 36
Fonds d'obligations RBC 38
Fonds d'obligations Vision RBC 41
Fonds d'obligations étrangères RBC 44
Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC 47
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC 49
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC 52
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC 54
Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC 56
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC 58
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC 60
Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC 63
Fonds en devises des marchés émergents RBC 66
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC 68
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert) 71
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay 74
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada) 77
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) 80
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada) 82
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada) 84
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada) 86
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay 88
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) 91
Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada) 94
Portefeuille prudence d'obligations RBC 97
Portefeuille d'obligations essentielles RBC 99
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC 101
Solution de versement géré RBC 103
Solution de versement géré RBC – Évolué 106
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus 109
Fonds de revenu mensuel RBC 112
Fonds de revenu mensuel américain RBC 115
Fonds équilibré RBC 118
Fonds équilibré mondial RBC 121
Fonds équilibré Vision RBC 124
Fonds équilibré de marchés émergents RBC 127
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC 130
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC 133
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC 136
Portefeuille prudence élevée sélect RBC 139
Portefeuille prudence sélect RBC 142
Portefeuille équilibré sélect RBC 145
Portefeuille de croissance sélect RBC 148
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC 151
Portefeuille prudence choix sélect RBC 154
Portefeuille équilibré choix sélect RBC 157
Portefeuille de croissance choix sélect RBC 160
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC 163
Portefeuille mondial prudence élevée RBC 166
Portefeuille mondial prudence RBC 169
Portefeuille mondial équilibré RBC 172
Portefeuille mondial croissance RBC 175
Portefeuille mondial toutes actions RBC 178
Solution de revenu de retraite RBC 180
Portefeuille de retraite 2020 RBC 183
Portefeuille de retraite 2025 RBC 187
Portefeuille de retraite 2030 RBC 191
Portefeuille de retraite 2035 RBC 195
Portefeuille de retraite 2040 RBC 199
Portefeuille de retraite 2045 RBC 203
Portefeuille de retraite 2050 RBC 207
Portefeuille de retraite 2055 RBC 211
Portefeuille de retraite 2060 RBC 215
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC 219
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC 222
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC 226
Fonds canadien de dividendes RBC 230
Fonds d'actions canadiennes RBC 233
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC 236
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC 238
Fonds tendance d'actions canadiennes RBC 241
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC 243
Fonds indiciel canadien RBC 245
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC 247
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC 249
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC 251
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC 253
Fonds nord-américain de valeur RBC 255
Fonds nord-américain de croissance RBC 258
Fonds américain de dividendes RBC 260

Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC 263
Fonds d'actions américaines RBC 266
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC 269
Fonds d'actions américaines QUBE RBC 271
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC 273
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC 276
Fonds de valeur d'actions américaines RBC 279
Fonds indiciel américain RBC 281
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC 283
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert) 285
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC 287
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC 289
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC 291
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC 293
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC 295
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC 297
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC 299
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II 301
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC 303
Fonds international de croissance de dividendes RBC 305
Fonds d'actions internationales RBC 308
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC 311
Fonds international indiciel neutre en devises RBC 314
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC 316
Fonds européen de dividendes RBC 319
Fonds d'actions européennes RBC 322
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC 325
Fonds d'actions asiatiques RBC 327
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC 329
Fonds d'actions chinoises RBC 331
Fonds d'actions japonaises RBC 333
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC 335
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC 337
Fonds d'actions de marchés émergents RBC 340
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC 343
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC 346
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC 348
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC 350
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC 353
Fonds d'actions mondiales RBC 356
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC 359
Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC 362
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC 365
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC 367
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC 370
Fonds d'actions mondiales Vision RBC 373
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC 376
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC 379
Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC 382
Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC 384
Fonds mondial d'énergie RBC 386
Fonds mondial de métaux précieux RBC 388
Fonds mondial de ressources RBC 390
Fonds mondial de technologie RBC 392
Portefeuille privé de revenu à court terme RBC 394
Portefeuille privé d'obligations de sociétés canadiennes RBC 396
Portefeuille privé de revenu RBC 398
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC 400
Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC 402
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC 404
Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC 406
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC 408
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC 410
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC 412
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC 414
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC 416
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC 418
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC 420
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC 422
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC 424
Achats, échanges et rachats 426
Services facultatifs 437
Frais 438
Rémunération des courtiers 442
Rémunération des courtiers prélevée sur les frais de gestion 450
Incidences fiscales pour les épargnants 450
Obligations d'information internationales 453
Quels sont vos droits? 453
Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié 453

Introduction

Dans le présent document, « nous », « notre » et « nos » font référence à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »). Tous les fonds RBC et portefeuilles privés RBC énumérés en page couverture du présent prospectus simplifié sont désignés tant collectivement qu'individuellement par le terme « fonds ». Chaque fonds est une fiducie de fonds commun de placement. Les portefeuilles sélect RBC, les portefeuilles choix sélect RBC, la Solution de versement géré RBC, la Solution de versement géré RBC – Évolué, la Solution de versement géré RBC – Évolué Plus, les portefeuilles mondiaux RBC, la Solution de revenu de retraite RBC et les portefeuilles de retraite RBC décrits dans le présent prospectus simplifié sont parfois désignés collectivement par le terme « portefeuilles » et, individuellement, par le terme « portefeuille ».

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis au sujet des fonds énumérés en page couverture pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le présent prospectus simplifié est divisé en trois parties. On trouvera de l'information générale sur les fonds communs de placement et sur les risques qu'ils comportent entre les pages 3 et 16 du présent prospectus simplifié et celles-ci présentent les entreprises qui gèrent les fonds. On trouvera de l'information propre à chacun des fonds entre les pages 17 et 425, et de l'information générale sur les fonds, entre les pages 426 et 456.

D'autres renseignements sur chacun des fonds sont présentés dans les documents suivants :

- la notice annuelle des fonds;
- le dernier aperçu des fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés des fonds;
- les états financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après ce rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, veuillez nous appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, écrivez-nous par courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais) ou adressez-vous à votre courtier.

On peut également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, de l'aperçu des fonds, de la notice annuelle, des rapports de la direction sur le rendement des fonds et des états financiers sur le site Web des fonds RBC et des portefeuilles privés RBC à www.rbcgam.com/fr/ca.

On peut aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les fonds à www.sedar.com.

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds?

Un fonds commun de placement représente la mise en commun de placements pour le compte de personnes ayant un objectif de placement similaire. Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement, votre argent est mis en commun avec celui de nombreux autres épargnants. Un gestionnaire de placements professionnel investit cet argent pour le compte de tout le groupe.

Le revenu, les frais, les gains et les pertes du fonds commun de placement sont partagés entre les épargnants au prorata de leur participation. Investir dans des fonds communs de placement peut s'avérer une façon plus simple, plus accessible et moins coûteuse de se constituer un portefeuille de titres et exige relativement peu de temps.

Les fonds communs de placement possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. Ces placements comprennent des titres de capitaux propres comme des actions, des titres à revenu fixe comme des obligations et des éléments de trésorerie ou des équivalents de trésorerie comme des bons du Trésor. Contrairement aux fonds communs de placement conventionnels, certains fonds peuvent également investir dans des parts d'autres fonds communs de placement appelés les « fonds sous-jacents ». La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant la fluctuation des taux d'intérêt, l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers et l'actualité visant la société.

Lorsque vous investissez dans une fiducie de fonds commun de placement, vous achetez une partie du fonds appelée part. Les fonds communs de placement tiennent un registre de tous les placements où est inscrit le nombre de parts détenues par chaque épargnant. Plus vous placez d'argent dans un fonds commun de placement, plus vous détenez de parts. Le prix d'une part varie de jour en jour, selon le rendement des placements. Lorsque la valeur des placements augmente, le prix des parts monte, et lorsque la valeur des placements chute, le prix des parts baisse également.

Certains fonds communs de placement offrent plus d'une série de parts. Une structure à séries multiples reconnaît le fait que des épargnants différents peuvent rechercher les mêmes objectifs de placement, mais avoir besoin de conseils ou de services différents. Chaque série représente un placement dans le même portefeuille de placements de chaque fonds. Toutefois, chaque série peut imputer ses propres frais de gestion et engager ses propres dépenses. Par conséquent, on calcule chaque jour une valeur liquidative par part distincte pour chaque série. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment les parts sont-elles évaluées? » à la page 426.

Votre placement dans un fonds commun de placement n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti (« CPG »), les parts d'un fonds commun de placement ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, vous ne pourrez peut-être pas faire racheter vos parts. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos parts » à la page 436 pour plus de renseignements.

Risque et rendement

Un épargnant court toujours le risque de perdre de l'argent. Les fonds communs de placement ne font pas exception, mais le degré de risque varie considérablement d'un fonds à un autre. En règle générale, les placements présentant les plus grands risques offrent les meilleures possibilités de gains, mais aussi les plus grandes possibilités de pertes. Il s'agit pour vous de reconnaître le risque lié au placement, de le comprendre et de déterminer votre tolérance à ce risque.

Même si, à court terme, la valeur de vos placements chutait, à long terme, les effets de la volatilité du marché à court terme pourront être atténués. Un échéancier de placement à court terme peut vous forcer à vendre lorsque les conditions du marché sont défavorables. Idéalement, les personnes qui investissent dans les fonds d'actions devraient avoir un échéancier de placement se situant au minimum entre cinq et neuf ans, soit une période généralement assez longue pour que les placements surmontent la volatilité à court terme, le cas échéant, et prennent de la valeur.

Le graphique ci-après montre le lien entre le risque et le rendement éventuel. Comme vous pouvez le constater, les fonds du marché monétaire sont les moins volatils, mais présentent généralement les rendements les moins élevés. À l'opposé, les fonds d'actions sont habituellement les plus à risques, mais ils ont aussi tendance à offrir les meilleures possibilités de rendement.

RENDEMENT/RISQUE

À l'occasion, un fonds commun de placement peut toutefois en surpasser un autre. Il s'agit de constituer un portefeuille diversifié de fonds communs de placement pour tenter de faire en sorte que la baisse du rendement d'un fonds commun de placement soit contrebalancée par la croissance du rendement d'un autre, ce qui contribue à réduire les risques et à obtenir un rendement constant. Votre conseiller peut vous aider à mettre sur pied un portefeuille qui vous convient.

Risques généraux en matière de placement

La valeur des fonds communs de placement peut varier de jour en jour, car la valeur des titres dans lesquels les fonds investissent peut être touchée par l'évolution des taux d'intérêt, des marchés financiers et des entreprises, ainsi que par la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un fonds commun de placement, au moment de leur rachat, peut être supérieure ou inférieure à leur valeur au moment où vous les avez achetées. Le rendement d'un fonds commun de placement qui investit principalement dans d'autres fonds communs de placement (un « fonds de fonds »), comme les portefeuilles, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC, le Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes RBC, le Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC, le Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert), le Portefeuille prudence d'obligations RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, le Fonds équilibré de marchés émergents RBC, le Fonds prudent de croissance et de revenu RBC, le Fonds mondial de croissance et de revenu RBC, les fonds d'éducation Objectif RBC, le Fonds américain indiciel neutre en devises RBC, le Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC, le Fonds international indiciel neutre en devises RBC, le Fonds d'actions asiatiques RBC, le Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC, le Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, le Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC et le Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC, et la capacité de ce fonds d'atteindre ses objectifs de placement sont directement liés au rendement et aux objectifs de placement des fonds sous-jacents qu'il détient.

Vous trouverez ci-après une description des facteurs de risque particuliers pouvant toucher la valeur de votre placement dans un fonds. Reportez-vous aux descriptions des fonds données à partir de la page 17 pour connaître les facteurs de risque applicables à chacun des fonds ou à chacun des fonds sous-jacents au sein d'un portefeuille.

Risque associé à l'érosion du capital

Si les marchés connaissent un recul important sans redressement en vue, la valeur liquidative des parts d'un fonds chuterait probablement à la remorque du marché en baisse. Un fléchissement à long terme de la valeur liquidative pourrait nous obliger à réduire temporairement les distributions afin de nous permettre de rétablir la valeur liquidative près du prix par part initial pour éviter une

érosion importante du capital et des incidences à long terme sur la capacité du fonds à réaliser un revenu. Une érosion du capital peut également survenir en cours d'exercice si les distributions versées par une série dépassent le revenu du fonds attribuable à cette série.

Risque associé aux marchandises

Certains fonds peuvent s'exposer à des marchandises ou à des secteurs liés à des marchandises, dont une exposition à l'or, à l'argent et au platine, en investissant directement ou indirectement dans des marchandises. Les fonds exposés à des marchandises seront touchés par la fluctuation du prix des marchandises, lequel peut fluctuer considérablement en peu de temps et provoquer la volatilité de la valeur liquidative d'un fonds. Le prix des marchandises peut fluctuer en raison de plusieurs facteurs, dont l'offre et la demande, la spéculation, les activités des banques centrales et des fonds monétaires internationaux, l'instabilité politique ou économique, la fluctuation des taux d'intérêt et du change ou la modification des règlements gouvernementaux touchant les marchandises.

Risque associé au crédit

Le risque associé au crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations à temps ou en général. Des agences spécialisées notent les titres d'emprunt émis par des sociétés, des gouvernements et des entités à objectif déterminé (comme des entités qui émettent des titres adossés à des actifs ou des titres adossés à des prêts hypothécaires). Les titres d'emprunt émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents présentent souvent un risque de crédit accru (cote de solvabilité plus faible), tandis que les titres d'emprunt émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (cote de solvabilité plus élevée). Une révision à la baisse de la cote de solvabilité d'un émetteur ou d'autres nouvelles ayant une incidence négative sur sa cote de solvabilité peuvent avoir une influence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt, comme le niveau de liquidité du titre, un changement dans la perception du marché à l'égard de la solvabilité du titre, des parties qui participent à la création du titre et des actifs sous-jacents, le cas échéant. Les instruments d'emprunt assortis d'une faible cote de solvabilité ou sans cote de solvabilité offrent généralement un meilleur rendement que les instruments d'emprunt dont la cote est plus élevée, mais le risque de subir des pertes importantes est plus élevé. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

Risque associé au change

La plupart des fonds sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de les payer en monnaie étrangère et reçoivent donc une contrepartie en monnaie étrangère au moment de la vente. Ces fonds peuvent également acheter des devises à titre de placements. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères auront une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers ou des devises détenus par un fonds. Par exemple, si le dollar canadien est en hausse par rapport au dollar américain, l'avoir d'un fonds libellé en dollars américains aura une valeur inférieure en dollars canadiens. Cette baisse de valeur peut réduire, voire annuler, le rendement obtenu par le fonds. L'exposition au risque associé au change peut avoir pour effet d'augmenter la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change des éléments d'actif sous-jacents du fonds.

Pour les fonds communs de placement libellés en dollars américains

L'Agence du revenu du Canada exige que les gains et les pertes en capital soient convertis en dollars canadiens. Ainsi, si vous faites racheter des parts d'un fonds commun de placement libellé en dollars américains, vous devrez calculer les gains ou les pertes en fonction de la valeur de vos parts en dollars canadiens à l'achat et à la vente.

De plus, bien que les fonds communs de placement libellés en dollars américains distribuent leur revenu en dollars américains, il doit être converti en dollars canadiens aux fins de l'impôt du Canada. Par conséquent, tous les revenus de placement vous seront convertis en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu.

Dans chaque cas énoncé ci-dessus, la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain peut avoir une incidence sur l'impôt que vous aurez à payer. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité.

Risque associé à la cybersécurité

Puisque la technologie occupe de plus en plus de place dans le milieu des affaires, les organismes de placement collectif comme les fonds s'exposent davantage à des risques liés à l'exploitation comme des incidents de cybersécurité. Il s'agit de situations aussi bien intentionnelles que non intentionnelles qui pourraient faire en sorte qu'un fonds perde des renseignements exclusifs ou d'autres renseignements visés par les lois en matière de protection des renseignements personnels, subisse des corruptions de données ou perde le contrôle de l'exploitation. Un fonds pourrait s'exposer à des amendes imposées par les autorités, à des dommages à sa réputation, à des coûts de conformité additionnels associés à des mesures correctives et/ou à une perte financière. Des incidents de cybersécurité peuvent survenir suivant un accès non autorisé aux systèmes informatiques d'un fonds (par voie de piratage ou par l'utilisation de logiciels malveillants), mais ils peuvent également découler d'attaques externes comme des attaques par saturation (soit des mesures visant à bloquer aux utilisateurs l'accès aux services offerts par l'entremise d'un réseau). De plus, les incidents de cybersécurité touchant des fournisseurs de services indépendants d'un fonds (comme les administrateurs, les agents des transferts, les dépositaires et les sous-conseillers) ou des émetteurs dans les titres desquels un fonds investit peuvent également exposer

un fonds à plusieurs des mêmes risques associés à des incidents de cybersécurité directs. Comme pour les risques généraux liés à l'exploitation, les fonds ont mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Cependant, rien ne garantit que de telles mesures seront efficaces, surtout parce que les fonds ne contrôlent pas directement les systèmes de cybersécurité des émetteurs et des fournisseurs de services indépendants.

Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés

Un instrument dérivé est un type de placement dont la valeur est établie en fonction du rendement d'autres placements ou de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers.

Les fonds peuvent recourir à des instruments dérivés autorisés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») dans la mesure où ceux-ci sont utilisés conformément aux objectifs de placement du fonds. **Un fonds ne peut recourir à des instruments dérivés à des fins spéculatives ou en vue d'établir un portefeuille avec trop d'effet de levier.** Si un fonds a recours à des instruments dérivés, il doit, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, détenir suffisamment d'actifs ou d'espèces pour pouvoir respecter ses engagements pris aux termes des contrats sur instruments dérivés, de façon à limiter les pertes pouvant découler de l'utilisation d'instruments dérivés. Se reporter à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Il existe de nombreux types d'instruments dérivés, ceux-ci prenant habituellement la forme d'un contrat d'achat ou de vente d'une marchandise, d'une monnaie, d'un titre ou d'un indice boursier donné. Parmi les types d'instruments dérivés les plus courants, on retrouve :

- les contrats à terme standardisés ou de gré à gré – engagements pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie, un titre ou un indice boursier à une date déterminée et à un prix fixé d'avance;
- les contrats d'option – engagements donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres dans un délai prescrit à un prix fixé d'avance;
- les swaps – contrats négociés entre les parties, celles-ci ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé à l'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou du taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL »).

Les instruments dérivés peuvent aider un fonds commun de placement à atteindre ses objectifs de placement et peuvent servir à l'une des fins suivantes :

- aux fins de protection contre le risque de fluctuation de la valeur d'un placement pouvant découler d'une variation des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des marchandises et des cours boursiers ou pour réduire ce risque;
- comme substitut aux placements directs dans un titre ou un marché en particulier. Un fonds commun de placement peut recourir aux instruments dérivés au lieu d'acheter le titre même pour des raisons d'économie ou d'efficacité;
- comme substitut aux placements directs dans une devise dans le cadre de la stratégie de placement globale d'un fonds commun de placement qui investit dans des titres étrangers. Le gestionnaire de portefeuille pourrait être d'avis qu'une monnaie aura un rendement supérieur ou inférieur à celui d'une autre monnaie au cours d'une certaine période et pourrait conclure des contrats de change à terme de gré à gré afin de s'exposer à une devise à court ou à long terme.

Les instruments dérivés comportent des risques spéciaux, dont voici les plus courants :

- l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture peut ne pas toujours être efficace ou peut limiter la possibilité qu'a un fonds commun de placement de réaliser un gain;
- l'utilisation d'instruments dérivés à des fins autres que de couverture ne protège pas un fonds commun de placement d'une baisse de la valeur du titre, de la devise ou du marché sous-jacent dont l'instrument dérivé est un substitut;
- il se peut que le prix d'un instrument dérivé ne reflète pas exactement la valeur de la monnaie ou du titre sous-jacent;
- rien ne peut garantir qu'un fonds commun de placement pourra liquider son contrat sur instruments dérivés au moment voulu. Des limites de négociation imposées par une bourse peuvent aussi avoir un effet négatif sur la capacité qu'a un fonds commun de placement de liquider ses positions sur instruments dérivés. Cette situation pourrait empêcher un fonds commun de placement de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficiles à négocier et pourraient comporter des risques de crédit plus élevés que ceux négociés en Amérique du Nord;
- le cocontractant aux termes du contrat sur instruments dérivés peut ne pas être en mesure de remplir son obligation de conclure l'opération.

Risque associé aux placements étrangers

Les fonds peuvent investir dans des sociétés qui exercent leurs activités ou qui sont inscrites à la cote de bourses de valeurs dans d'autres pays que le Canada. Les placements dans ces sociétés pourraient être touchés par des facteurs économiques et politiques mondiaux, ainsi que par les facteurs économiques et politiques propres au pays ou à la région géographique où l'émetteur exerce ses activités. Plusieurs pays disposent de normes moins strictes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information que celles qui s'appliquent au Canada. Certains marchés boursiers étrangers ont un volume d'opérations moins important, ce qui peut rendre la vente d'un placement plus difficile et les prix plus volatils. Dans certains pays, l'application de lois sur les placements étrangers et le change peut compliquer la vente d'un placement, ou des retenues ou autres impôts ou taxes applicables peuvent réduire le rendement du placement. Différents facteurs financiers, politiques ou sociaux sont susceptibles de nuire à la valeur de placements étrangers, et les sociétés qui exercent leurs activités dans des

marchés étrangers pourraient n'avoir à leur disposition que des gammes de produits, des marchés et des ressources limités. Par conséquent, les fonds communs de placement qui se spécialisent par des placements dans des titres de sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs dans d'autres pays que le Canada ou dans des sociétés qui exercent leurs activités dans d'autres pays que le Canada peuvent connaître des variations de prix plus marquées et plus fréquentes à court terme.

Les risques associés aux placements étrangers sont habituellement plus importants dans les marchés émergents.

Risque associé aux taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur sera principalement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur de ses parts aura tendance à diminuer. Selon l'avoir d'un fonds, l'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds commun de placement peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds commun de placement investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds commun de placement investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Si vous voulez tirer un revenu à court terme de votre placement, vous devez savoir que le niveau du revenu en intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire variera en fonction des rajustements des taux d'intérêt à court terme.

Risque associé aux placements en Chine

Puisque le Fonds d'actions chinoises RBC concentre ses placements en Chine, son rendement devrait être étroitement lié à la conjoncture sociale, politique et économique de la Chine et être plus volatil que le rendement de fonds plus diversifiés sur le plan géographique. Bien que l'économie chinoise ait connu une croissance rapide ces dernières années et que le gouvernement chinois ait mis en œuvre des réformes économiques importantes pour libéraliser la politique commerciale, promouvoir l'investissement étranger et réduire le contrôle gouvernemental de l'économie, rien ne garantit que la croissance économique ou ces réformes se poursuivront. L'économie chinoise pourrait également connaître une croissance plus lente si la demande mondiale ou nationale pour les produits chinois diminue considérablement et/ou si les principaux partenaires commerciaux appliquent des tarifs douaniers ou mettent en œuvre d'autres mesures protectionnistes. L'économie chinoise peut également être touchée par une hausse des taux d'inflation, une récession économique, l'inefficacité du marché, la volatilité et des anomalies concernant les cours qui peuvent être liées à l'influence gouvernementale, à un manque d'information à la disposition du public et/ou à une instabilité politique et sociale. Le gouvernement de la Chine exerce un contrôle serré sur la monnaie afin d'atteindre des objectifs économiques sur les plans commercial et politique et s'immisce souvent dans le marché des devises. Le gouvernement chinois joue également un rôle majeur dans les politiques économiques du pays en matière d'investissements étrangers. Les investisseurs étrangers sont exposés au risque de perte découlant de l'expropriation ou de la nationalisation de leurs actifs et de leurs biens d'investissement, à des restrictions gouvernementales concernant les investissements étrangers et au rapatriement de capitaux investis. Les marchés boursiers chinois font l'objet d'arrêts fréquents des opérations et d'un faible volume d'opérations, ce qui se traduit par une plus faible liquidité et une volatilité accrue des cours. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient nuire au rendement du Fonds d'actions chinoises RBC et accroître la volatilité d'un placement dans le fonds.

Risque associé aux placements à Hong Kong

Le Fonds d'actions chinoises RBC peut investir une partie de ses actifs dans des placements à Hong Kong. Un placement dans des sociétés qui sont constituées à Hong Kong ou dont les titres s'y négocient comporte des incidences particulières qui ne sont habituellement pas associées à un placement dans des pays dotés de gouvernements plus démocratiques ou d'économies ou de marchés boursiers mieux établis. La Chine est le principal partenaire commercial de Hong Kong, autant sur le plan des exportations que des importations. Tout changement touchant l'économie, la réglementation commerciale ou les taux de change de la Chine peut nuire à l'économie de Hong Kong.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande des actifs d'un fonds sous-jacent, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur liquidative par part du fonds sous-jacent que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut également être pénalisé par une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un fonds commun de placement ne peut investir plus de 10 % de son actif dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des organismes de placement collectif assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Les fonds indiciels peuvent investir leur actif dans les titres d'une même société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans l'indice repère, même si celle-ci est supérieure à 10 %. Le Fonds indiciel obligataire canadien RBC, le Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC, le Fonds indiciel canadien RBC, le Fonds indiciel américain RBC, le Fonds américain indiciel neutre en devises RBC et le Fonds international indiciel neutre en devises RBC (les « fonds indiciels RBC ») investissent leur actif conformément à la pondération de leur repère, pouvant dépasser 10 % dans un seul émetteur. Si la proportion que représentent les titres d'une société dans un indice donné augmente, toute augmentation ou diminution de la valeur de ceux-ci aura une incidence plus marquée sur la valeur liquidative d'un fonds et sur son rendement global. Le fonds indiciel est donc susceptible d'être plus volatil qu'un fonds géré activement dont l'actif est assujetti à une limite de 10 % de titres d'une même société.

Risque associé à un grand investisseur

Les titres d'un fonds, notamment un fonds sous-jacent, peuvent être détenus en grande quantité par un épargnant, notamment un autre organisme de placement collectif. Afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat et de souscription de l'épargnant, le fonds pourrait devoir modifier considérablement son avoir et pourrait devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux. Cette situation pourrait réduire le rendement du fonds. La description des fonds indique si un épargnant détenait une quantité importante (plus de 10 %) de parts d'un fonds dans les 30 jours précédant la date du présent prospectus simplifié.

Si un fonds est assujetti à un « fait lié à la restriction de pertes », i) son année d'imposition sera réputée prendre fin aux fins de l'impôt et ii) il deviendra visé par les règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes qui s'appliquent généralement aux sociétés qui subissent une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital non subies et des restrictions touchant leur capacité à reporter les pertes. De façon générale, un fonds sera assujetti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds, au sens attribué à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), avec les modifications pertinentes. De façon générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds sera un bénéficiaire qui, avec les droits de bénéficiaire de personnes ou sociétés de personnes auxquelles le bénéficiaire est affilié, est propriétaire d'une participation dans le fonds dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de celle de l'ensemble des droits sur le revenu ou le capital, respectivement, du fonds. Un fonds sera généralement dispensé de l'application éventuelle des règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes s'il constitue une « fiducie de placement déterminée » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Risque associé à la liquidité

La liquidité signifie la rapidité et la facilité avec lesquelles un élément d'actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par des fonds communs de placement peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Dans certains cas, comme c'est le cas en périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt et/ou lorsque les marchés sont perturbés, qu'un émetteur manque à ses obligations ou encore qu'un jour férié est observé dans un territoire étranger, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement, de certaines caractéristiques, comme les sûretés, ou du manque d'acheteurs intéressés par le titre ou le marché donné. En conséquence de l'absence de liquidité, les titres peuvent être vendus à perte ou le rendement pourrait être réduit pour un fonds.

Risque associé au marché

Le risque associé au marché représente le risque inhérent à un placement sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. La valeur marchande des placements d'un fonds variera en fonction d'événements propres aux sociétés et de l'état des marchés des titres de capitaux propres ou des titres à revenu fixe ainsi que de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements (découlant notamment de crises politiques, sociales, environnementales ou sanitaires).

Risque associé aux séries multiples

Les parts de la plupart des fonds sont offertes en plusieurs séries. Chaque série assume ses propres frais qui sont comptabilisés séparément. Ces frais seront déduits aux fins du calcul de la valeur par part pour cette série, ce qui entraînera la réduction de cette valeur. Si une série n'est pas en mesure de payer ses frais ou ses dettes, les éléments d'actif des autres séries seront affectés au paiement de ceux-ci. Par conséquent, le prix par part des autres séries de parts pourrait également diminuer. Se reporter aux rubriques « Achats, échanges et rachats » à la page 426 et « Frais » à la page 438 pour plus de détails sur chaque série et sur la méthode de calcul de sa valeur par part.

Risque associé aux versements

La Solution de versement géré RBC, la Solution de versement géré RBC – Évolué et la Solution de versement géré RBC – Évolué Plus effectuent des distributions mensuelles périodiques en fonction d'un taux de versement. Ces fonds sont conçus afin de produire un flux de trésorerie périodique tout en gérant également les incidences sur le capital investi. Le risque associé aux versements correspond au risque que la somme de vos flux de trésorerie fluctue en raison de la conjoncture du marché des capitaux. À titre d'exemple, si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de la distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. De plus, le montant de la distribution mensuelle peut également être rajusté au cours de l'année sans préavis si la conjoncture du marché des capitaux a eu une incidence importante sur la capacité à maintenir le taux de versement du fonds.

Risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative

Le Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC, le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions américaines QUBE RBC, le Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, le Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC et le Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC (collectivement, les « Fonds QUBE RBC® ») ainsi que le Fonds tendance d'actions canadiennes RBC sont gérés au moyen d'un processus de placement de nature quantitative, soit un style de placement dans le cadre duquel des modèles mathématiques ou statistiques sont utilisés pour établir les données sur lesquelles seront fondées les décisions de placement.

Les stratégies de placement de nature quantitative ont recours à des modèles statistiques complexes afin de contrôler le risque au niveau du portefeuille et de sélectionner chacun des titres. Les stratégies de placement de nature quantitative se caractérisent par le contrôle rigoureux des risques et une méthode disciplinée de sélection des titres. Bien qu'elles soient habituellement reconnues comme étant positives, ces caractéristiques comportent également des risques qui leur sont propres. Les modèles mathématiques et statistiques qui guident le contrôle du risque et la sélection disciplinée des titres se fondent sur les données antérieures. Lorsque les marchés se comportent de façon imprévisible, les modèles de nature quantitative peuvent produire des résultats imprévus pouvant avoir une incidence sur le rendement d'un fonds.

Risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Certains fonds peuvent conclure des arrangements de prêt de titres ainsi que des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles des ACVM. Des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres peuvent être conclues pour accroître les revenus ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme pour augmenter la valeur liquidative d'un fonds.

Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, un fonds prête ses titres à un emprunteur en contrepartie de frais. Une mise en pension de titres a lieu lorsqu'un fonds vend un titre à un certain prix et s'engage à le racheter plus tard auprès de la même partie à un prix plus élevé. L'écart entre le prix plus élevé et le prix initial se compare à l'intérêt sur un prêt. À l'inverse, une prise en pension a lieu lorsque le fonds achète un titre à un certain prix et s'engage à le revendre à la même partie à un prix plus élevé. L'autre partie à une opération de prêt, à une mise en pension ou à une prise en pension de titres doit livrer une garantie au fonds.

Certains risques se rattachent aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. En cas de défaut de l'autre partie quant à l'exécution de l'opération, le fonds pourrait demeurer en possession de la garantie donnée par l'autre partie en vue de garantir l'opération. Dans le cadre d'une opération de prêt ou d'une mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des garanties détenues et les sommes en espèces reçues n'augmentent pas autant que la valeur des titres qui ont été prêtés ou qui ont fait l'objet d'une entente visant leur achat. Dans le cadre d'une prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés diminue par rapport à la valeur des sommes en espèces et des garanties remises. Afin de minimiser ces risques, l'autre partie doit fournir une garantie qui équivaut à au moins 102 % de la valeur des titres ou des espèces du fonds commun de placement et qui est permise par les ACVM. La valeur des opérations et de la garantie fait l'objet d'un suivi quotidien et la garantie sera rajustée en conséquence par l'agent de prêt de titres des fonds.

Les portefeuilles, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC, le Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC, le Fonds indiciel obligataire canadien RBC, le Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC, le Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert), le Portefeuille prudence d'obligations RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, le Fonds équilibré de marchés émergents RBC, le Fonds prudent de croissance et de revenu RBC, le Fonds mondial de croissance et de revenu RBC, les fonds d'éducation Objectif RBC, le Fonds américain indiciel neutre en devises RBC, le Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC, le Fonds international indiciel neutre en devises RBC, le Fonds d'actions asiatiques RBC, le Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC, le Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, le Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC et le Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC ne concluront pas d'opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, mais il se peut que certains fonds sous-jacents le fassent.

Les fonds (y compris les fonds sous-jacents) qui concluent des opérations de prêt ou des mises en pension de titres ne peuvent engager plus de 50 % de leur valeur liquidative dans des opérations de prêt de titres ou des mises en pension de titres en tout temps. On pourra mettre fin à une opération de prêt de titres en tout temps, et toutes les mises en pension et prises en pension de titres doivent être exécutées dans un délai de 30 jours.

Risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière

La fréquence et le volume des opérations sur les titres de sociétés à petite capitalisation boursière sont généralement plus faibles que ceux observés chez les sociétés à grande capitalisation. Ainsi, le cours des actions des sociétés à petite capitalisation boursière est généralement moins stable que celui des sociétés à grande capitalisation boursière. La valeur des titres peut grimper ou chuter de façon plus marquée que celle d'autres titres, et il peut être plus difficile de les acheter ou de les vendre.

Risque associé à la spécialisation

Certains fonds se spécialisent dans un secteur précis de l'économie ou une région du monde ou se démarquent par une approche ou un style particulier de gestion des placements, comme la croissance, la valeur ou l'investissement socialement responsable. La spécialisation permet à un fonds de miser sur une approche précise en matière de placement, capable de stimuler le rendement si le secteur, le pays ou le style de placement a la faveur du marché. Par contre, si le secteur, le pays ou le style de placement ne connaît plus autant de succès, il se peut que le rendement du fonds commun de placement soit inférieur à celui de placements moins spécialisés. Les fonds communs de placement qui se spécialisent se montrent moins enclins à la diversification, mais peuvent offrir des avantages de diversification aux portefeuilles qui n'ont pas autrement de placements dans ce type de spécialisation.

Risque associé au programme Stock Connect

Le Fonds d'actions chinoises RBC peut investir dans des actions de catégorie A chinoises admissibles (les « titres de Stock Connect ») inscrites et négociées à la Bourse de Shanghai (la « Bourse de Shanghai ») et à la Bourse de Shenzhen (la « Bourse de Shenzhen ») dans le cadre du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect (« Stock Connect »). Stock Connect permet aux investisseurs de négocier et de régler des titres de Stock Connect par l'entremise de la Stock Exchange of Hong Kong Limited (la « Bourse de Hong Kong ») et est exploitée par la Bourse de Shanghai, la Bourse de Shenzhen, la Hong Kong Securities Clearing Corporation Limited (la « chambre de compensation de Hong Kong ») et la China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, la chambre de compensation centrale de la République populaire de Chine. Le Fonds d'actions chinoises RBC pourrait négocier et régler des titres choisis inscrite à la cote de la Bourse de Shanghai et de la Bourse de Shenzhen, respectivement, par l'entremise d'un mécanisme de négociation à la Bourse de Hong Kong et à la chambre de compensation de Hong Kong.

En général, les titres de Stock Connect ne peuvent être vendus, achetés ou transférés que par l'entremise de Stock Connect et conformément à ses règles et règlements. Stock Connect n'est pas assujetti à des quotas de placement individuels, mais, conformément à la réglementation chinoise, les participants de Stock Connect doivent respecter des quotas de placement quotidiens et globaux. Ces quotas peuvent restreindre ou limiter la capacité d'un fonds à investir dans les titres de Stock Connect aux moments que le fonds privilégie.

Risque associé à la reproduction de l'indice

Les fonds indiciels RBC cherchent à procurer un rendement semblable à celui de leurs indices repères. Toutefois, les frais d'exploitation et de gestion d'un fonds influent sur sa capacité d'atteindre le même rendement que l'indice. Certains frais varient en fonction de divers facteurs, dont la taille du fonds, la composition de chaque indice, la compétence du gestionnaire de portefeuille et le volume d'opérations des porteurs de parts du fonds. Des opérations trop fréquentes entraînent des frais additionnels qui font obstacle à l'atteinte, par le fonds, du même rendement que celui de son indice repère.

Risque associé à un placement dans une fiducie

Lorsqu'un fonds investit dans une fiducie, il court le risque, en tant que porteur de parts de cette fiducie, d'être tenu responsable de toutes les obligations de la fiducie, de sorte qu'il pourrait faire l'objet d'une saisie ou d'une autre mesure en exécution forcée afin de satisfaire à ces obligations. Ce risque est associé aux fiducies de revenu, notamment les fiducies de placement immobilier et d'autres formes de fiducies commerciales. Ce risque est considéré comme faible. L'Alberta, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont adopté des lois qui éliminent ce risque pour les porteurs de parts de fiducies qui sont des émetteurs assujettis constitués sous le régime des lois de ces provinces. Si les fonds doivent s'acquitter de telles obligations et qu'ils omettent de le faire, un porteur de parts du fonds pourrait être tenu personnellement responsable des obligations de la fiducie. La possibilité qu'un porteur de parts engage sa responsabilité personnelle dans ce contexte est jugée extrêmement faible.

Modalités d'organisation et de gestion des fonds

La présente rubrique présente les entreprises participant à la gestion des fonds ou leur fournissant des services. RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI ») et la Fiducie RBC Services aux investisseurs (« RBC SI ») sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC désigne la Banque Royale et les sociétés membres du groupe de la Banque Royale.

Gestionnaire, placeur principal (sauf pour les parts de série A), fiduciaire et gestionnaire de portefeuille RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 155 Wellington Street West Suite 2200 Toronto (Ontario) M5V 3K7	RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. Elle gère l'activité quotidienne des fonds, fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuilles aux fonds et nomme les placeurs des fonds. RBC GMA est également le placeur principal des parts des fonds (sauf les parts de série A), c'est-à-dire qu'elle en effectue la mise en marché et, dans certains cas, la vente. Chaque fonds est une fiducie. Lorsque vous investissez dans un fonds, vous achetez en fait des parts d'une fiducie. À titre de fiduciaire, RBC GMA détient le titre de propriété à l'égard des biens de chaque fiducie de fonds commun de placement, par exemple les espèces et les titres ou les parts des fonds sous-jacents dans le cas des portefeuilles, du Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC, du Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC, du Fonds indiciel obligataire canadien RBC, du Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC, du Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC, du Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC, du Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert), du Portefeuille prudence d'obligations RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, du Fonds équilibré de marchés émergents RBC, du Fonds prudent de croissance et de revenu RBC, du Fonds mondial de croissance et de revenu RBC, des fonds d'éducation Objectif RBC, du Fonds américain indiciel neutre en devises RBC, du Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC, du Fonds international indiciel neutre en devises RBC, du Fonds d'actions asiatiques RBC, du Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC, du Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC, du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, du Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC et du Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC, pour le compte des porteurs de parts. RBC GMA est le gestionnaire de placements principal des entreprises de RBC® qui offrent des services aux particuliers, dont les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les FNB RBC et les fonds PH&N. RBC GMA retient les services de sous-conseillers pour que ceux-ci fournissent des conseils en placement à l'égard de certains fonds. Les sous-conseillers sont présentés dans le tableau « Détail du fonds » relatif à chaque fonds à partir de la page 17. RBC GMA est responsable de tout conseil en placement qu'un sous-conseiller donne aux fonds. Comme les sous-conseillers et leurs éléments d'actif peuvent se situer à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire valoir certains droits contre eux. RBC GMA ne participe pas à la gestion des placements des autres fonds sous-jacents que les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, FNB RBC et les fonds PH&N sous-jacents. RBC GMA s'est alliée à un fournisseur canadien de service de recherche en placement socialement responsable, Jantzi Research Inc. (« Sustainalytics »), pour qu'il fournisse une évaluation indépendante et objective des critères de placement socialement responsable pour le compte du Fonds d'obligations Vision RBC, du Fonds équilibré Vision RBC, du Fonds d'actions canadiennes Vision RBC, du Fonds d'actions mondiales Vision RBC et du Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC. Ces fonds n'investissent que dans les titres de sociétés qui répondent aux critères d'un placement socialement responsable, sauf le Fonds d'obligations Vision RBC qui peut investir dans des effets de commerce adossés à des actifs à l'égard desquels les prêts sous-jacents pourraient ne pas être transparents. Les autres fonds que gère RBC GMA peuvent utiliser les résultats de la recherche de placement socialement responsable comme facteur d'analyse des placements et d'évaluation des risques généraux d'une entreprise.

	Dans le cas des portefeuilles choix sélect RBC, l'évaluation et le suivi des fonds sous-jacents s'effectuent d'après le travail approfondi de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC, qui choisit les fonds communs de placement de tiers, de concert avec RBC GMA, sous réserve de l'approbation générale de RBC GMA en tant que gestionnaire de portefeuille. Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe gérons, vous aurez les droits de vote que confèrent les parts du fonds sous-jacent et nous n'exercerons pas ces droits de vote. Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe ne gérons pas, nous exercerons les droits de vote à notre gré de façon à servir les intérêts des porteurs de parts des fonds RBC ou des portefeuilles privés RBC, selon le cas.
Placeur principal (série A) Fonds d'investissement Royal Inc. Toronto (Ontario)	FIRI est le placeur principal des parts de série A des fonds. Elle fait partie du groupe de RBC GMA.
Dépositaire Fiducie RBC Services aux investisseurs Toronto (Ontario)	Le dépositaire détient l'actif des fonds.
Agents chargés de la tenue des registres Banque Royale du Canada, Fiducie RBC Services aux investisseurs et RBC GMA Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique)	La Banque Royale, RBC SI et RBC GMA tiennent un registre des porteurs de toutes les parts des fonds. La Banque Royale et RBC SI sont membres du même groupe que RBC GMA.
Auditeur PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., Comptables professionnels agréés Toronto (Ontario)	En tant qu'auditeur, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, fournit l'assurance que les états financiers annuels des fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des fonds conformément aux Normes internationales d'information financière qui s'appliquent.
Agent de prêt de titres Fiducie RBC Services aux investisseurs Toronto (Ontario)	L'agent de prêt de titres agit pour le compte de chacun des fonds pour administrer les opérations de prêt de titres que concluent les fonds.
Comité d'examen indépendant	Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») agit en tant que comité d'examen indépendant que les fonds sont tenus d'avoir en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Le CEI examine les questions de conflits d'intérêts se rapportant à RBC GMA et aux fonds et donne des commentaires à leur égard. Le CEI se compose de cinq membres qui sont tous indépendants de RBC GMA, des fonds et des entités reliées à RBC GMA. Le CEI prépare, au moins une fois par année, un rapport destiné aux porteurs de parts décrivant ses activités en tant que comité d'examen indépendant. Vous pouvez consulter ce rapport gratuitement sur le site Web de RBC GMA à www.rbcgam.com/fr/ca ou en communiquant avec RBC GMA par courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais). Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le CEI, y compris les noms des membres, dans la notice annuelle des fonds.

Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document

Comment lire la description des fonds

Détail du fonds

Ce tableau vous donne un aperçu de chaque fonds. Il décrit le type de fonds commun de placement dont il s'agit, donne sa date de création et indique la série de parts qu'offre le fonds. Le tableau indique aussi si les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés (comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (« RER collectif »), un régime enregistré d'épargne études (« REEE »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI ») ou un régime de participation différée aux bénéfices (« RPDB ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI »)). Vous trouverez plus de renseignements sur les régimes enregistrés et les CELI à la page 450. Le nom du sous-conseiller en valeurs, le cas échéant, de même que les frais de gestion et d'administration pour chaque série du fonds sont également présentés dans ce tableau.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Cette section décrit les objectifs de placement de chaque fonds ainsi que le type de titres dans lesquels le fonds peut investir afin de les atteindre. Un fonds peut viser la protection du capital, la production d'un revenu, la croissance du capital ou une combinaison des trois. Certains fonds recherchent un traitement fiscal avantageux ou la diversification des placements entre les catégories d'actifs, alors que d'autres adoptent une politique de placement ciblée, choisissant d'investir dans un pays ou un secteur en particulier.

Stratégies de placement

Cette section décrit les principales stratégies de placement que le gestionnaire de portefeuille utilise pour que le fonds atteigne ses objectifs de placement. Ainsi, vous aurez une meilleure idée de la façon dont votre argent est géré. De plus, la présentation de cette section vous permet de comparer plus facilement le mode de gestion des différents fonds communs de placement.

Cette section indique également :

- toutes les restrictions importantes adoptées par le fonds relativement aux placements;
- la possibilité que le fonds ait recours à des instruments dérivés ainsi qu'une description de l'utilisation de ceux-ci.

Dispense des restrictions sur les placements

RBC GMA a obtenu une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables lui permettant d'effectuer certaines opérations décrites ci-après. Ces opérations doivent être conformes aux objectifs de placement d'un fonds, et les opérations entre émetteurs reliés et courtiers apparentés doivent être effectuées conformément aux directives du CEI du fonds.

La notice annuelle présente d'autres renseignements sur la dispense décrite ci-après, ainsi que sur certaines autres dispenses.

Utilisation d'instruments dérivés

Un fonds qui n'est pas un fonds du marché monétaire peut effectuer les opérations suivantes :

- utiliser d'autres éléments d'actif en portefeuille que ceux que prévoit le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* en guise de couverture en espèces dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés;
- utiliser, outre une couverture en espèces, un droit ou une obligation visant l'élément sous-jacent en guise de couverture dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés.

Un fonds qui investit dans des titres étrangers peut recourir à des instruments dérivés à une autre fin que de couverture afin d'obtenir une exposition à des devises. L'exposition du fonds à des opérations sur des devises à une autre fin que de couverture ne doit pas dépasser 7,5 % de son actif, à moins d'indication contraire dans la partie portant sur les stratégies de placement d'un fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds? – Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés » à la page 6 pour de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés.

Achat de titres d'emprunt

Un fonds peut effectuer les opérations suivantes :

- acheter des titres d'emprunt d'un émetteur relié qui ne sont pas négociés à une bourse si l'achat est effectué sur le marché secondaire;
- acheter des titres d'emprunt auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur les marchés canadien et international des titres d'emprunt et leur en vendre;
- acheter et détenir des titres d'emprunt émis par une personne apparentée dans le cadre d'un placement sur le marché primaire (exception faite de papiers commerciaux adossés à des actifs) dont la durée est d'au moins 365 jours avant leur échéance.

Placements entre personnes apparentées

Un fonds peut acheter i) des titres de capitaux propres (aussi bien sur une bourse de valeurs que dans le cadre d'un placement privé) dans certains territoires et ii) des titres d'emprunt n'ayant pas obtenu une « notation désignée », pour lesquels un courtier apparenté a agi à titre de placeur, sous réserve de l'approbation du CEI et de certaines autres conditions, au cours du placement et pendant 60 jours par la suite.

Achat de titres de fonds négociés en bourse axés sur l'or ou l'argent

Un fonds peut acheter des titres de certains fonds négociés en bourse qui visent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un instrument dérivé déterminé dont la participation sous-jacente est l'or ou l'argent.

Achat de titres de fonds négociés en bourse allemands

Un fonds dont les objectifs et les stratégies de placement permettent une exposition aux titres de capitaux propres européens

peut, conformément à une dispense, investir dans les titres de certains fonds d'investissement admissibles à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la Directive OPCVM IV (2009/65/CE), qui sont inscrits à la cote de la Bourse de Francfort et gérés par BlackRock Asset Management Deutschland AG (les « FNB allemands »).

Achat de titres de fonds négociés en bourse du Royaume-Uni
Moyennant une dispense, un fonds peut investir dans les titres de certains fonds d'investissement admissibles à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la Directive OPCVM IV (2009/65/CE), qui sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et gérés par BlackRock Asset Management Ireland Limited (les « FNB du Royaume-Uni »).

Achat de titres de fonds négociés en bourse RBC
Sous réserve de certaines conditions, un fonds peut effectuer les opérations suivantes conformément à une dispense :

› acheter un titre d'un fonds négocié en bourse (« FNB ») sous-jacent ou conclure une opération sur des instruments dérivés désignés à l'égard d'un FNB sous-jacent même si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds seraient investis, directement ou indirectement, dans les titres du FNB sous-jacent;
› acheter des titres d'un FNB sous-jacent de sorte que, après l'achat, le fonds détiendrait des titres représentant plus de 10 % i) des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote en circulation du FNB sous-jacent ou ii) des titres de capitaux propres en circulation du FNB sous-jacent;
› investir dans des organismes de placement collectif négociés en bourse qui ne sont pas visés par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
› verser des courtages relatifs à son achat et à sa vente à une bourse de valeurs reconnues de titres d'organismes de placement collectif négociés en bourse qui sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Contrats de change à terme
Un fonds peut conclure un contrat de change à terme (un « contrat de change à terme »), et demeurer partie à celui-ci, contrat dans le cadre duquel un fonds livre la monnaie dans laquelle il calcule sa valeur liquidative (la « monnaie de base ») et reçoit une autre monnaie sans se conformer aux exigences en matière de couverture en espèces du paragraphe 2.8 1)d) du Règlement 81-102, pourvu i) que l'utilisation du contrat de change à terme soit conforme aux stratégies et objectifs de placement fondamentaux du fonds pertinent; ii) que le fonds ne conclue pas un contrat de change à terme si, immédiatement après l'avoir conclu, le montant global de la monnaie de base que le fonds doit livrer aux termes de tous les contrats de change à terme (le « montant global ») dépasse la valeur des actifs que le fonds détient et qui sont libellés dans la monnaie de base (les « avoirs dans la monnaie de base ») et iii) que, si le montant global d'un fonds dépasse à tout moment la valeur de ses avoirs dans la monnaie de base, le fonds prenne, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, toutes les mesures nécessaires pour ramener le montant global à un montant qui ne dépasse pas la valeur de ses avoirs dans la monnaie de base.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En matière de placements, il est essentiel de bien saisir la notion de risque et de bien connaître son degré de tolérance au risque. Cette section présente les risques propres à chaque fonds. Nous les avons classés par ordre de pertinence pour chaque fonds. Vous trouverez de l'information générale sur les risques associés au placement de même que la description de chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds? » à la page 3.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette section décrit le type d'épargnant auquel le fonds peut convenir. En tant qu'épargnant, il est primordial dans le cadre de votre plan financier que vous connaissiez :

› vos objectifs – c'est-à-dire ce que vous attendez de vos placements – revenu, croissance ou une combinaison équilibrée des deux;
› votre échéancier de placement – c'est-à-dire pendant combien de temps que vous pensez détenir votre placement;
› votre tolérance au risque – c'est-à-dire le degré de volatilité que vous êtes en mesure d'accepter.

Lorsque vous analysez chaque fonds, vous devez également tenir compte des autres placements que vous détenez. Par exemple, un fonds de croissance dynamique peut s'avérer un placement trop risqué s'il est le seul que vous détenez. En revanche, si ce type de fonds ne compose qu'une partie de votre portefeuille, il peut constituer une bonne façon d'augmenter le rendement éventuel du portefeuille, tout en limitant le risque global qui y est lié, et vous permettre de tirer profit de la diversification des titres en portefeuille.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque d'un fonds qui est indiqué à la rubrique « Qui devrait investir dans ce fonds? » figurant dans le profil de chaque fonds vous aidera, tout comme votre conseiller financier, à décider si un fonds vous convient. Ce renseignement n'est qu'un guide. Nous établissons le niveau de risque de chaque fonds conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Le niveau de risque de placement d'un fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur sa volatilité historique mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Tout comme la volatilité historique d'un fonds pourrait ne pas être indicative de sa volatilité future, son rendement historique pourrait ne pas être indicatif de ses rendements futurs. Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister.

L'écart-type est une mesure statistique employée pour évaluer la dispersion d'un jeu de données autour de la valeur moyenne des données. Dans le contexte du rendement des placements, il mesure la variation des rendements qui s'est produite par le passé par rapport au rendement moyen. Plus l'écart-type est élevé, plus grande sera la variabilité des rendements passés.

À l'aide de cette méthode, nous attribuons un niveau de risque faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé à chaque fonds.

› Faible – les fonds assortis d'un niveau de risque faible sont habituellement associés aux fonds du marché monétaire et aux fonds de titres à revenu fixe canadiens.
› Faible à moyen – les fonds assortis d'un niveau de risque faible à moyen sont habituellement associés aux fonds équilibrés, aux fonds de titres à revenu fixe à rendement élevé et aux fonds de répartition d'actifs.
› Moyen – les fonds assortis d'un niveau de risque moyen sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à grande capitalisation au sein de marchés développés.
› Moyen à élevé – les fonds assortis d'un niveau de risque moyen à élevé sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à petite capitalisation ou dans des régions ou des secteurs précis.
› Élevé – les fonds assortis d'un niveau de risque élevé sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des secteurs étroits ou des pays de marchés émergents où le risque de perte à court ou moyen terme peut être élevé.

Le niveau de risque d'un fonds est établi en calculant son écart-type pour la dernière période de dix ans au moyen des rendements mensuels et en tenant compte du réinvestissement de la totalité du revenu et des distributions de gains en capital sous forme de parts additionnelles du fonds. Dans le cas des fonds qui n'ont pas d'antécédents de rendement d'au moins dix ans, nous avons recours à un indice de référence qui reproduit de façon raisonnablement approximative ou, dans le cas d'un fonds nouvellement créé, qui devrait reproduire de façon raisonnablement approximative l'écart-type du fonds (ou, dans certains cas, d'un organisme de placement collectif très similaire que nous gérons) à la place. Parfois, nous pourrions juger que cette méthode produit un résultat qui traduit mal le risque du fonds, compte tenu d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions classer un fonds au sein d'une catégorie de niveau de risque supérieure qui lui convient. Nous révisons annuellement le niveau de risque que comporte chaque fonds ou, plus fréquemment, s'il y a eu un changement important apporté aux politiques et stratégies de placement d'un fonds.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de la méthode employée par RBC GMA pour établir le niveau de risque de placement associé aux fonds, il suffit d'appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC ou d'écrire à RBC GMA à l'adresse indiquée à la dernière page du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Cette section donne des détails sur le moment où les fonds feront des distributions. Les fonds vous rapportent de l'argent lorsqu'ils vous distribuent des revenus en intérêts, des dividendes, d'autres revenus gagnés ainsi que des gains en capital réalisés sur leurs placements sous-jacents ou, dans le cas des fonds qui investissent dans d'autres fonds, des revenus qui ont été distribués à chaque fonds par les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Les fonds peuvent également verser des distributions additionnelles, notamment des distributions considérées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Les distributions de chaque fonds qui investit dans des fonds sous-jacents peuvent varier selon les politiques en matière de distribution de chaque fonds sous-jacent et l'activité au sein de chaque fonds. Les fiducies de fonds communs de placement peuvent effectuer des distributions qui sont réputées être un revenu ordinaire, un revenu de dividendes, des gains en capital, un revenu de source étrangère ou des sommes non imposables (y compris un remboursement de capital). Dans le cas des régimes enregistrés (comme les REER, les RER collectifs, les FERR, les REEE, les REEI et les RPDB) et des CELI offerts par l'intermédiaire de RBC Banque Royale, les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds. **Dans le cas des comptes non enregistrés, les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les porteurs de parts qui ne sont pas porteurs de parts inscrits à la date de référence relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question. De plus amples renseignements sur les distributions figurent à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » à la page 450.

Si vous avez réglé des parts de certains fonds en dollars américains, les distributions versées à partir de ces fonds seront payées en dollars américains. Toutefois, toutes les sommes doivent être déclarées en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu canadien. Se reporter à la page 432 pour obtenir la liste des fonds offerts en dollars américains.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau présenté sous cette rubrique donne un aperçu des frais reliés à un placement dans chaque série de parts d'un fonds. Ces frais, prélevés sur l'actif du fonds, représentent le ratio des frais de gestion (le « RFG ») de chaque série du fonds. Bien que vous ne payiez pas ces frais directement, ils réduisent le rendement du fonds. Pour plus d'information, se reporter aux rubriques « Frais », « Frais de gestion » et « Frais d'administration » figurant dans le tableau portant sur le détail du fonds pour chacun des fonds.

L'exemple montre les frais que vous auriez à payer si :

› vous investissiez 1 000 $ dans le fonds pour les périodes indiquées;
› le fonds procurait un rendement de 5 % par année;
› le ratio des frais de gestion du fonds demeurait, au cours de toutes les périodes, le même qu'au cours du dernier exercice du fonds.

Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants à l'égard des parts d'un fonds ou d'une série d'un fonds qui n'a pas terminé un exercice ou qui n'ont pas fait antérieurement l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié.

Renseignements supplémentaires

Rendement passé et faits saillants de nature financière

Davantage de renseignements, notamment sur le rendement passé et sur les faits saillants de nature financière, figurent dans les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement de chaque fonds. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, appelez-nous au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, visitez notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca, envoyez un courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais) ou adressez-vous à votre courtier.

Politiques et procédures de vote par procuration

À titre de gestionnaire de portefeuille des fonds, RBC GMA est chargée de gérer les placements des fonds, y compris de l'exercice des droits de vote que confèrent les titres détenus par les fonds. Chaque fonds dispose de politiques et de procédures de vote par procuration qui prévoient que les droits de vote du fonds doivent être exercés dans les meilleurs intérêts du fonds. De plus amples renseignements sur les politiques et procédures de vote par procuration, notamment sur la façon d'obtenir un exemplaire de ces politiques, figurent dans la notice annuelle des fonds.

Investissement responsable

L'investissement responsable intègre des facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance au processus de décision en matière de placement des fonds.

Nous sommes d'avis que la communication et l'étude adéquates des risques et des occasions en matière d'environnement, d'éthique sociale et de gouvernance de la part des sociétés et des pays dans lesquels les fonds investissent peuvent bonifier le rendement à long terme rajusté en fonction du risque de ces placements. Par conséquent, nous visons à intégrer des facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance au processus de placement lorsque ces facteurs peuvent avoir une incidence mesurable sur le risque ou le rendement des placements. En vue de l'atteinte des objectifs de placement fondamentaux des fonds Vision RBC^MC^, nous nous sommes alliés des fournisseurs de données afin d'élaborer des critères de sélection de placements sociallement responsables conçus pour écarter certains secteurs d'activité et/ou d'évaluer le rendement des sociétés en matière d'environnement, d'éthique sociale et de gouvernance. D'autres fonds gérés par RBC GMA considèrent les facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance d'une société lorsque cela a une incidence importante sur la décision de placement; cependant, ces facteurs ne font pas nécessairement partie des objectifs de placement fondamentaux du fonds.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre document intitulé *La démarche en matière d'investissement responsable*, qui est affichée sur le site Web de RBC GMA à www.rbcgam.com/fr/ca, lequel présente notre démarche en matière d'investissement responsable, notamment la façon dont nous intégrons les facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance à l'ensemble de notre processus de placement pour toutes les catégories d'actif et la façon dont nous agissons en tant qu'investisseur actif et engagé.

Fonds de bons du Trésor canadien RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien		
Date de création	Série A – 25 janvier 1991 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 29 avril 2019 Série O – 29 avril 2019	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	0,75 %	0,05 %
	Série D	0,60 %	0,05 %
	Série F	0,50 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Préserver la valeur de votre placement;
› procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme.

Le fonds investit dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, comme des bons du Trésor du gouvernement du Canada, des billets garantis par le gouvernement fédéral ainsi que des bons du Trésor et des billets de gouvernements provinciaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 $;
› investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
› choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des titres libellés en monnaies étrangères;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› le risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 $;
› le risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un revenu à court terme et privilégiez la protection de votre capital;
› vous recherchez un placement à court terme liquide;
› vous avez une faible tolérance au risque.

Il se pourrait que ce fonds ne vous convienne pas si vous recherchez avant tout une plus-value en capital à long terme.

Fonds de bons du Trésor canadien RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	4,51	14,22	24,92	56,73
Série D ($)	4,51	14,22	24,92	56,73
Série F ($)	3,90	12,28	21,52	48,99
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds du marché monétaire canadien RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien		
Date de création	Série A – 30 novembre 1986 Série Conseillers – 12 janvier 2004 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 22 juillet 2002 Série O – 2 novembre 2004	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	0,75 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,75 %	0,05 %
	Série D	0,60 %	0,05 %
	Série F	0,50 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme;
› préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, dont des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des effets de commerce garantis par des actifs et des effets de commerce émis par des banques à charte, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 $;
› investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
› choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
› en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des titres libellés en monnaies étrangères;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
› un risque associé au marché;
› le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 $;
› un risque associé aux séries multiples;

› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds d'obligations étrangères RBC détenait environ 20,1 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous désirez un revenu à court terme un peu plus élevé que celui offert par les fonds dont l'actif est investi uniquement dans des titres à court terme émis par des gouvernements;
› vous recherchez un placement à court terme liquide;
› vous avez une faible tolérance au risque.

Politique en matière de distributions

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série Conseillers ($)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série D ($)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série F ($)	5,64	17,77	31,15	70,91
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds du marché monétaire Plus RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien		
Date de création	Série A – 17 mars 1997	Série F – 7 mars 2007	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A et de série F		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	0,30 %	0,02 %
	Série F	0,20 %	0,02 %

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme;
› préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, dont des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des effets de commerce garantis par des actifs et des effets de commerce émis par des banques à charte, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 $;
› investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
› choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
› en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des titres libellés en monnaies étrangères;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
› un risque associé au marché;
› le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 $;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous pouvez investir au moins 100 000 $ dans le fonds;
› vous désirez un revenu à court terme un peu plus élevé que celui offert par les fonds dont l'actif est investi uniquement dans des titres à court terme émis par des gouvernements;
› vous recherchez un placement à court terme liquide;
› vous avez une faible tolérance au risque.

Fonds du marché monétaire Plus RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	3,59	11,31	19,82	45,12
Série F ($)	2,46	7,76	13,59	30,94

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds du marché monétaire américain RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds du marché monétaire américain	
Date de création	Série A – 31 juillet 1990 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 30 août 2018 Série O – 1er mars 2005
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,85 %	0,05 %
Série D	0,60 %	0,05 %
Série F	0,50 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire américain à court terme;
› générer un rendement en dollars américains et offrir ainsi aux épargnants la possibilité d'une diversification des devises;
› préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité libellés en dollars américains, dont des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou étrangers ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des effets de commerce adossés à des actifs et des effets de commerce émis par des sociétés canadiennes ou étrangères et par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 $ US;
› investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
› choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› le risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
› un risque associé au marché;
› le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 $ US;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Fonds du marché monétaire américain RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous désirez diversifier vos placements en convertissant une partie de votre avoir en dollars américains;
› vous voulez un revenu à court terme et recherchez un placement à court terme liquide;
› vous avez une faible tolérance au risque.

Vous devez payer vos parts du Fonds du marché monétaire américain RBC en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts du Fonds du marché monétaire américain RBC, nous vous paierons en dollars américains. Toutes les distributions sont également versées en dollars américains. Au moment de l'achat, vous devez désigner un compte en dollars américains dans lequel seront versées les sommes dues.

Politique en matière de distributions

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Le fonds peut faire une distribution de gains en capital additionnelle, qu'il verse aux porteurs de parts annuellement en décembre, en raison des fluctuations des taux de change. Le revenu dégagé par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens aux fins de l'impôt. Lorsque le fonds vend des placements en dollars américains ou lorsque ses placements en dollars américains arrivent à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte sur le taux de change au moment de la conversion en dollars canadiens. Ce gain ou cette perte est considéré comme un gain ou une perte en capital aux fins de l'impôt. Au cours d'une année, nous pouvons faire le choix de maintenir ces gains en capital dans le fonds, de sorte que l'impôt devra être payé par le fonds. Nous pouvons faire ce choix sans en aviser les porteurs de parts à condition de le faire avant la fin de l'exercice du fonds. Cet impôt, payable par le fonds, est un impôt remboursable qui peut être récupéré dans les années subséquentes.

En cas de distribution de gains en capital, les parts additionnelles qui sont émises sont regroupées afin que la valeur liquidative par part de 10 $ US soit maintenue. La distribution s'ajoute au prix de base rajusté du placement du porteur de parts et est également incluse dans le revenu imposable du porteur de parts dans l'année au cours de laquelle le gain lui est payé ou lui est payable.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	4,51	14,22	24,92	56,73
Série D ($)	4,00	12,60	22,09	50,28
Série F ($)	2,97	9,37	16,42	37,39
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds du marché monétaire américain		
Date de création	Série A – 1er novembre 2007	Série F – 1er novembre 2007	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A et de série F libellées en dollars américains seulement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	0,35 %	0,02 %
	Série F	0,25 %	0,02 %

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire américain à court terme;
› générer un rendement en dollars américains et offrir ainsi aux épargnants la possibilité d'une diversification des devises;
› préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité libellés en dollars américains, dont des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou étrangers ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des effets de commerce adossés à des actifs et des effets de commerce émis par des sociétés canadiennes ou étrangères et par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 $ US;
› investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
› choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› le risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
› un risque associé au marché;
› le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 $ US;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous désirez diversifier vos placements en convertissant une partie de votre avoir en dollars américains;
› vous disposez d'au moins 100 000 $ US à investir dans le fonds;
› vous voulez un revenu à court terme et recherchez un placement à court terme liquide;
› vous avez une faible tolérance au risque.

Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC

Vous devez payer vos parts du Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts du Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC, nous vous paierons en dollars américains. Toutes les distributions sont également versées en dollars américains. Au moment de l'achat, vous devez désigner un compte en dollars américains dans lequel seront versées les sommes dues.

Politique en matière de distributions

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Le fonds peut faire une distribution de gains en capital additionnelle, qu'il verse aux porteurs de parts annuellement en décembre, en raison des fluctuations des taux de change. Le revenu dégagé par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens aux fins de l'impôt. Lorsque les placements du fonds en dollars américains sont vendus ou arrivent à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte sur le taux de change en vigueur au moment de la conversion en dollars canadiens. Ce gain ou cette perte est considéré comme un gain ou une perte en capital aux fins de l'impôt. Au cours d'une année, nous pouvons faire le choix de maintenir ces gains en capital dans le fonds, de sorte que l'impôt devra être payé par le fonds. Nous pouvons faire ce choix sans en aviser les porteurs de parts à condition de le faire avant la fin de l'exercice du fonds. Cet impôt, payable par le fonds, est un impôt remboursable qui peut être récupéré dans les années subséquentes.

En cas de distribution de gains en capital, les parts additionnelles qui sont émises sont regroupées immédiatement afin que la valeur liquidative par part de 10 $ US soit maintenue. La distribution s'ajoute au prix de base rajusté du placement du porteur de parts et est également incluse dans le revenu du porteur de parts dans l'année au cours de laquelle le gain lui est payé ou lui est payable.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	3,59	11,31	19,82	45,12
Série F ($)	2,46	7,76	13,59	30,94

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds canadien de revenu à court terme RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de revenu canadien
Date de création	Série A – 27 janvier 1992 Série Conseillers – 13 janvier 2004 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 17 juillet 2003 Série O – 8 mars 2005
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
Série D	0,55 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Administrateur	Les avoirs hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont administrés par ResMor Trust Company, qui fournit ses services au fonds à Calgary, en Alberta, conformément à une convention datée du 22 septembre 2004.

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un niveau concurrentiel de revenu mensuel en investissant dans des éléments d'actif à revenu fixe à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de grande qualité à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens ou par des administrations municipales et des sociétés canadiennes, des titres adossés à des créances et des obligations de sociétés. Le fonds peut également investir dans des créances hypothécaires de premier rang de grande qualité visant des immeubles résidentiels situés au Canada assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* ou garantis par la Banque Royale ou certaines sociétés appartenant au même groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
› investit la portion du fonds réservée aux obligations de sociétés dans des titres ayant obtenu en moyenne au moins la note A de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Si le fonds achète une créance hypothécaire, cette créance sera assurée par la SCHL et entièrement garantie par celle-ci pour le compte du gouvernement du Canada ou garantie par la Banque Royale ou certains membres de son groupe. Autrement dit, le fonds n'assume pas le risque de non-paiement associé aux créances hypothécaires qu'il détient à titre de placements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé au marché;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 42,5 % et 16,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous désirez un revenu à court terme légèrement plus élevé que celui offert par les fonds du marché monétaire à court terme;
- vous désirez que votre placement vous procure des versements de revenu mensuels;
- vous prévoyez détenir votre placement de court à moyen terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net mensuellement et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série Conseillers ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série D ($)	6,77	21,33	37,38	85,09
Série F ($)	5,02	15,83	27,75	63,17
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe à court terme des États-Unis
Date de création	Série A – 29 janvier 2018 Série Conseillers – 29 janvier 2018 Série D – 29 janvier 2018 Série F – 29 janvier 2018 Série O – 29 janvier 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,85 %	0,05 %
Série Conseillers	0,85 %	0,05 %
Série D	0,60 %	0,05 %
Série F	0,35 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs[3]	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

3) Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».

Quels types de placement le fonds fait il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel constant et une possibilité de croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe à court terme émis sur le marché des États-Unis par des sociétés des États-Unis et des sociétés étrangères, directement ou indirectement, par l'entremise de placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif dans des parts du FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC (le « fonds sous-jacent »), dont le sous-conseiller est RBC Global Asset Management (U.S.) Inc.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et de courte durée émis sur le marché des États-Unis par des sociétés des États-Unis et des sociétés étrangères à l'égard desquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-);
› effectue une analyse fondamentale détaillée de la solvabilité et du secteur de la société en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en réduisant le risque associé aux taux d'intérêt;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et l'optimisation du rendement du portefeuille;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujetti notamment aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez un revenu constant et la possibilité d'une croissance modérée du capital;
› vous préférez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir les dollars américains en dollars canadiens et de nouveau en dollars américains;
› vous prévoyez détenir votre placement de court à moyen terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index.

L'indice Bloomberg Barclays U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index reproduit le rendement du marché des obligations de sociétés de qualité à court terme des États-Unis. L'indice comprend des obligations de sociétés libellées en dollars américains émises auprès du public dont la durée à l'échéance est supérieure ou égale à un an mais inférieure à cinq ans. Le rendement de l'indice est indiqué en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous seront effectués les versements.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces**.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série Conseillers ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série D ($)	7,59	23,91	41,91	95,40
Série F ($)	4,41	13,89	24,35	55,44
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations à revenu canadien
Date de création	Série A – 12 octobre 2010 Série Conseillers – 12 octobre 2010 Série D – 12 octobre 2010 Série F – 12 octobre 2010 Série O – 12 octobre 2010
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
Série D	0,55 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier et une croissance modérée éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe;
› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le fonds peut investir dans tout fonds à revenu fixe faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N. Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous cherchez à obtenir un revenu mensuel régulier de votre placement;
› vous voulez investir dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe et assorti d'une croissance modérée éventuelle du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de court à moyen terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (60 %) et de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (40 %).

L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en diminution du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	11,17	35,22	61,74	140,53
Série Conseillers ($)	11,38	35,87	62,87	143,10
Série D ($)	7,18	22,62	39,65	90,25
Série F ($)	5,54	17,45	30,58	69,62
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds indiciel obligataire canadien RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds indiciel d'obligations canadiennes
Date de création	Série A – 15 novembre 1999 Série F – 29 octobre 2001 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,60 %	0,05 %
Série F	0,09 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Reproduire le rendement d'un indice du marché obligataire canadien généralement reconnu;
› procurer un rendement global composé de revenu et d'une croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des débentures et des billets émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice des obligations universelles FTSE Canada[1)] (ou son successeur). L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui se compose d'un portefeuille très diversifié pouvant comprendre des obligations de qualité de gouvernements fédéraux et provinciaux, de sociétés et d'administrations municipales qui sont émises par des émetteurs canadiens;
› investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence le iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF). Le iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF vise à produire un revenu par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, déduction faite des frais;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

1) Tous les droits relatifs à l'« indice des obligations universelles FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE[MD] est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

Fonds indiciel obligataire canadien RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs. Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la reproduction de l'indice;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez investir dans des obligations afin de diversifier votre portefeuille de titres de capitaux propres;
› vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance modeste du capital;
› vous êtes prêt à la fois à bénéficier des reprises du marché obligataire et à subir les conséquences des replis de ce marché, étant donné que les éléments d'actif du fonds sont généralement entièrement investis;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	7,18	22,62	39,65	90,25
Série F ($)	1,74	5,49	9,63	21,92
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds indiciel d'obligations canadiennes
Date de création	Série A – 5 juin 2000 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,50 %	0,05 %
Série F	0,20 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Reproduire le rendement d'un indice du marché obligataire canadien généralement reconnu;
› procurer un rendement global composé de revenu et d'une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements du Canada, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada[1)] (ou son successeur). L'indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui se compose d'un portefeuille très diversifié d'obligations fédérales émises ou garanties par des gouvernements canadiens;
› gère le fonds de sorte que le profil du rendement, des taux d'intérêt, des risques et des échéances du fonds ressemblera à celui du repère;
› a recours à l'échantillonnage. Toutes les obligations composant l'indice dotées de caractéristiques semblables sont divisées en catégories et seul un nombre restreint d'obligations sont choisies dans chaque catégorie de façon à refléter globalement la composition de l'indice. L'échantillonnage est utilisé parce que, en raison des nombreux types d'obligations, il est difficile de reproduire de façon rentable un indice obligataire;
› rajuste la composition du fonds en fonction des changements apportés à la composition du repère sous-jacent;
› investit principalement dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, de manière à minimiser le risque de crédit;
› ne recherche pas un rendement supérieur à celui du marché, mais ne devrait pas non plus en obtenir un tellement plus bas, offrant ainsi un rendement plus constant année après année (par rapport au repère);
› n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;

1) Tous les droits relatifs à l'« indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE[MD] est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative des taux d'intérêt en général.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la reproduction de l'indice;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez investir dans des obligations afin de diversifier votre portefeuille de titres de capitaux propres;
› vous préférez investir uniquement dans des titres à revenu fixe d'un gouvernement ou garantis par un gouvernement, puisque le fonds n'investit pas dans des obligations de sociétés. Cependant, les risques et le rendement éventuel du fonds peuvent s'en trouver diminués;
› vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance modérée du capital;
› vous êtes prêt à la fois à bénéficier des reprises du marché obligataire et à subir les conséquences des replis de ce marché étant donné que l'actif du fonds est généralement entièrement investi;
› vous prévoyez détenir votre placement de court à moyen terme et avez une faible tolérance au risque (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série F ($)	2,87	9,05	15,86	36,10
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes
Date de création	Série A – 31 octobre 1972 Série Conseillers – 13 janvier 2004 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
Série D	0,55 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota) (pour une partie du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme supérieur à la moyenne consistant en des revenus en intérêts et en une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de grande qualité émis par des gouvernements et des sociétés du Canada. Le fonds peut également investir dans des titres semblables à l'extérieur du Canada.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› utilise une méthode rigoureuse d'évaluation des occasions selon trois catégories de risque :
  – la tendance générale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au sein d'autres grandes économies,
  – les variations prévues des marges de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire (par exemple, entre les obligations des sociétés et celles des gouvernements ou entre les obligations de différentes sociétés),
  – la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières;
› peut établir une durée moyenne supérieure à celle de nos autres fonds de titres à revenu fixe;
› choisit des titres en fonction d'une analyse de critères économiques fondamentaux qui tient compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire du Canada, des États-Unis et d'autres pays;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'un émetteur (exception faite de titres des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) ou peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux, leurs organismes mandataires ou certains organismes internationaux comme la Banque mondiale; dans ce dernier cas, le gestionnaire de portefeuille peut i) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres auxquels Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« Standard & Poor's »), ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou ii) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans une combinaison de titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou AA, mais uniquement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du fonds dans des titres ayant obtenus la note AA;

› peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans les titres suivants :
  – des titres d'emprunt mondiaux de qualité inférieure de sociétés (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente a attribué une note inférieure à BBB(-),
  – des obligations d'État et de sociétés de marchés émergents à rendement élevé;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence sélect RBC détenaient environ 29,6 % et 23,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez investir dans des titres à revenu fixe mais visez un rendement global possible qui soit supérieur à celui qu'offrent les instruments du marché monétaire ou les obligations à court terme, mais ne devez pas tirer un revenu régulier de votre placement;
› vous désirez profiter des avantages qu'offre la diversification au moyen d'un placement de base dans des obligations s'intégrant dans une stratégie globale de portefeuille équilibré;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'obligations RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	11,38	35,87	62,87	143,10
Série Conseillers ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série D ($)	6,87	21,65	37,95	86,38
Série F ($)	5,13	16,16	28,32	64,46
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations Vision RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 septembre 2002 Série F – 30 juin 2007 Série O – 30 septembre 2002
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
Série D	0,50 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds consistent à obtenir des rendements relativement élevés et une stabilité du capital, principalement au moyen de placements dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada qui agissent, sur le plan social, de façon responsable.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

› Le processus de placement du fonds commence par la sélection de sociétés au moyen de critères de placement socialement responsable en vue d'établir une liste de titres dans lesquels il est possible d'investir;
› RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds.

Critères d'un placement socialement responsable et processus de sélection

› RBC GMA a conçu des critères de sélection des placements socialement responsables servant à évaluer le rendement des sociétés sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur le plan de la gouvernance. Les critères de sélection se divisent en deux types de base, soit les critères d'exclusion et les critères qualitatifs;
› RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre cette méthode personnalisée de sélection des placements socialement responsables;
› les critères qualitatifs servent à évaluer les politiques et pratiques de chaque société en matière d'environnement, de conscience sociale et de gouvernance selon des segments qui comprennent les suivants :
– communauté et société,
– clientèle,
– employés,
– pratiques de gouvernance d'entreprise,
– environnement,
– éthique commerciale,
– droits de l'homme;
› le processus de sélection rejette les entreprises offrant un piètre rendement par rapport à celui des autres membres du secteur dans les segments énoncés ci-dessus;
› les critères d'exclusion servent à écarter les titres des sociétés qui s'adonnent principalement à la production et à la distribution des produits suivants :
– alcool,
– produits du tabac,
– cannabis,
– matériel pornographique,
– jeu,
– armement militaire;

› de façon tout aussi importante, Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec les critères personnalisés de placement socialement responsable et informe RBC GMA de tout changement pouvant mettre en cause l'admissibilité d'une entreprise.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des obligations de sociétés et de gouvernement du Canada de haute qualité qui sont émises en dollars canadiens ou américains, qui ont été sélectionnées au moyen des critères personnalisés de placement socialement responsable établis par RBC GMA dont il est question ci-dessus;
› peut également investir dans des effets de commerce adossés à des actifs;
› maintient une durée moyenne à l'échéance similaire à celle de l'indice des obligations universelles FTSE Canada[1);
› choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
› choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
› analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 13,5 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez des niveaux élevés de revenu d'intérêt courant comparativement aux placements de fonds de marché monétaire;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme, pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu) et souhaitez investir surtout dans des titres de sociétés qui, sur le plan social, agissent de façon responsable.

1) Tous les droits relatifs à l'« indice des obligations universelles FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE[MD] est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

Fonds d'obligations Vision RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série Conseillers ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série D ($)	6,15	19,39	33,98	77,35
Série F ($)	5,13	16,16	28,32	64,46
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations étrangères RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations étrangères
Date de création	Série A – 31 octobre 1991 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série I – 21 avril 2014 Série O – 1er octobre 2007
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F, de série I[2] et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,35 %	0,05 %
Série Conseillers	1,35 %	0,05 %
Série D	0,75 %	0,05 %
Série F	0,60 %	0,05 %
Série I	0,50 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre) (à l'égard d'une partie du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme supérieur à la moyenne en tirant avantage des variations des taux d'intérêt et des taux de change sur les marchés mondiaux des titres à revenu fixe;
› procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une certaine croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de grande qualité libellés en monnaies étrangères et émis sur les marchés internationaux par des gouvernements canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes et étrangères et des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des titres à revenu fixe de gouvernements, de leurs organismes mandataires, d'organismes supranationaux ou de sociétés partout dans le monde;
› choisit des titres en fonction d'une analyse de critères économiques fondamentaux qui tient compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire de chaque pays;
› utilise une méthode rigoureuse d'évaluation des occasions selon quatre catégories de risque :
  – le risque associé au change – le fonds couvre généralement le risque de change par rapport au dollar canadien; cependant, le gestionnaire peut prendre les positions de change que la situation exige,
  – la tendance générale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au sein d'autres grandes économies,
  – la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières,
  – les variations prévues des marges de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire mondial (par exemple entre l'Allemagne et les États-Unis);

› peut investir dans des titres d'emprunt de sociétés qui ne sont pas de bonne qualité (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations de gouvernements nationaux, partout dans le monde (notamment, les marchés émergents);
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'un émetteur (exception faite de titres de gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) ou peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux, leurs organismes mandataires ou certains organismes internationaux comme la Banque mondiale; dans ce dernier cas, le gestionnaire de portefeuille peut i) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou ii) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans une combinaison de titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou AA, mais uniquement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du fonds dans des titres ayant obtenus la note AA. Le fonds peut exposer la totalité de son actif net à de tels titres sans que plus de 35 % de celui-ci ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AAA et que plus de 20 % ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AA;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Portefeuille prudence élevée sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 23,5 %, 16,9 % et 15,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez obtenir un rendement fondé sur la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change dans le monde, mais n'avez pas besoin de tirer un revenu régulier de votre placement;
› vous voulez diversifier géographiquement votre portefeuille de titres à revenu fixe en y ajoutant des obligations étrangères;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Fonds d'obligations étrangères RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	16,50	52,02	91,19	207,57
Série Conseillers ($)	16,20	51,05	89,49	203,70
Série D ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série F ($)	7,48	23,59	41,35	94,11
Série I ($)	6,36	20,03	35,12	79,93
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations étrangères
Date de création	Série A – 29 janvier 2018 Série Conseillers – 29 janvier 2018 Série D – 29 janvier 2018 Série F – 29 janvier 2018 Série O – 29 janvier 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,45 %	0,05 %
Série Conseillers	1,45 %	0,05 %
Série D	0,95 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs[3]	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

3) Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller d'une partie du Fonds d'obligations étrangères RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une certaine croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe de haute qualité émis à l'échelle internationale par des gouvernements canadiens et étrangers et dans des devises de pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes et étrangères et des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N, y compris le Fonds d'obligations étrangères RBC (à l'égard d'une partie duquel RBC Global Asset Management (UK) Limited agit à titre de sous-conseiller) et le Fonds en devises des marchés émergents RBC, qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe de qualité émis à l'échelle internationale par des sociétés et des gouvernements du Canada ou de l'étranger ou qui procurent une exposition à des devises de marchés émergents;
› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez obtenir un rendement fondé sur la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change dans le monde, mais n'avez pas besoin de tirer un revenu régulier de votre placement;
› vous voulez diversifier géographiquement votre portefeuille de titres à revenu fixe en y ajoutant des obligations internationales;
› vous recherchez la diversification sur le plan monétaire à l'extérieur des marchés développés;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert en dollars canadiens (50 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (50 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement d'obligations d'État de qualité à taux fixe libellées en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. Le rendement de l'indice est indiqué en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,43	54,93	96,28	219,17
Série Conseillers ($)	17,73	55,90	97,98	223,04
Série D ($)	11,79	37,16	65,13	148,26
Série F ($)	8,92	28,11	49,27	112,16
Série O ($)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations de sociétés des États-Unis
Date de création	Série A – 12 août 2013 Série Conseillers – 12 août 2013 Série D – 12 août 2013 Série F – 12 août 2013 Série O – 12 août 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,10 %	0,05 %
Série Conseillers	1,10 %	0,05 %
Série D	0,75 %	0,05 %
Série F	0,60 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu en intérêts et une croissance modérée éventuelle du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés des États-Unis.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-);
› maintient une note de crédit moyenne minimale pour le portefeuille de BBB(-) attribuée par Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente);
› applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en investissant principalement dans les titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
› effectue une analyse détaillée fondamentale de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› peut investir une partie de son actif dans des titres du gouvernement des États-Unis, dans des titres émis par des organismes ou des intermédiaires du gouvernement des États-Unis ou dans des obligations de municipalités des États-Unis;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres comparables d'émetteurs qui ne sont pas situés aux États-Unis;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut également recourir à des instruments dérivés et des produits de crédit structurés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et une croissance modérée éventuelle du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres d'emprunt de sociétés de bonne qualité des États-Unis pour diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille; le fonds sert généralement à compléter un portefeuille diversifié plutôt que d'en constituer l'élément principal;
› vous préférez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir les dollars américains en dollars canadiens et de nouveau en dollars américains;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Index. L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous seront effectués les versements.

Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer le revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et les gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série Conseillers ($)	13,02	41,04	71,93	163,73
Série D ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série F ($)	7,18	22,62	39,65	90,25
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales de sociétés
Date de création	Série A – 23 août 2004 Série Conseillers – 23 août 2004 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 23 août 2004 Série O – 1er janvier 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseillers en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres (Angleterre) (à l'égard d'une partie du fonds) RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota) (pour une partie du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu en intérêts élevé et une croissance modérée éventuelle du capital en investissant principalement dans des obligations mondiales de sociétés.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés de bonne qualité partout dans le monde. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et dans des obligations d'États et de sociétés dans des marchés émergents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres d'emprunt de bonne qualité auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-) partout dans le monde;
› maintient une note de crédit moyenne minimale pour le portefeuille de BBB(-) attribuée par Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente);
› applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en investissant principalement dans les titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
› effectue une analyse détaillée fondamentale de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans des titres d'emprunt mondiaux de qualité inférieure de sociétés (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale dans le cadre de l'évaluation des obligations d'États de marchés émergents;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› peut investir dans des titres d'emprunt émis ou garantis par des gouvernements de pays développées et leurs organismes;
› peut recourir à des liquidités et des titres à court terme;
› peut également investir dans des actions privilégiées et des titres convertibles de sociétés;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
› peut également recourir à des instruments dérivés et des produits de crédit structurés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 28,6 %, 20,6 % et 14,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et une croissance modérée éventuelle du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres d'emprunt de sociétés de bonne qualité pour diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille; le fonds sert généralement à compléter un portefeuille diversifié plutôt que d'en constituer l'élément principal;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,04	56,87	99,68	226,91
Série Conseillers ($)	17,84	56,22	98,55	224,33
Série D ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série F ($)	9,23	29,08	50,97	116,03
Série O ($)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations à rendement élevé RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations à rendement élevé
Date de création	Série A – 12 octobre 2010 Série Conseillers – 12 octobre 2010 Série D – 12 octobre 2010 Série F – 12 octobre 2010 Série O – 12 octobre 2010
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,25 %	0,05 %
Série Conseillers	1,25 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu élevé et une croissance modérée éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés à rendement élevé émis par des sociétés canadiennes et américaines.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note allant de BBB à B, émis par des sociétés canadiennes et américaines;
› applique une philosophie centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou s'améliorant et dont les titres sont sous-évalués;
› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à la fois un revenu et une croissance modérée éventuelle du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres d'emprunt à rendement élevé afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (note de BB-B) émis par des sociétés des États-Unis. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	14,86	46,85	82,12	186,94
Série Conseillers ($)	15,27	48,15	84,39	192,10
Série D ($)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série F ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations à rendement élevé des États-Unis
Date de création	Série A – 21 octobre 2013 Série Conseillers – 21 octobre 2013 Série D – 21 octobre 2013 Série F – 21 octobre 2013 Série O – 21 octobre 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,25 %	0,05 %
Série Conseillers	1,25 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements globaux composés de revenu d'intérêts et une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé de sociétés émis par des sociétés des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé auxquels Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente a attribué une note inférieure à BBB(-) et qui ont été émis par des sociétés des États-Unis;
› applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés visant à investir dans les titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et qui sont réputées être sous-évaluées étant donné la conjoncture actuelle du marché;
› effectue une analyse détaillée de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC détenaient environ 33,1 % et 10,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous souhaitez obtenir un rendement potentiel supérieur à la moyenne sur les titres à revenu fixe au moyen d'un placement dans des titres d'emprunt ayant obtenu une note inférieure;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres d'emprunt à rendement élevé afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous préférez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir les dollars américains en dollars canadiens et de nouveau en dollars américains;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen lié aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous seront effectués les versements.

Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer le revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et les gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	14,97	47,18	82,69	188,23
Série Conseillers ($)	14,45	45,56	79,86	181,78
Série D ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série F ($)	9,23	29,08	50,97	116,03
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé
Date de création	Série A – 17 juillet 2003 Série Conseillers – 29 octobre 2001 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 29 octobre 2001 Série O – 1er janvier 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global supérieur à la moyenne et atteindre un rendement supérieur;
› procurer un rendement global composé de revenu en intérêts et d'une certaine croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés ou de gouvernements à rendement élevé partout dans le monde.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres d'emprunt mondiaux à rendement élevé ayant obtenu des notes inférieures à BBB(-) de Standard & Poor's;
› applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de société, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› peut investir une partie du portefeuille dans des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et de sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
› s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

La gestion d'obligations à rendement élevé nécessite une analyse continue de l'évolution de l'hypothèse risque/rendement à l'égard des obligations de sociétés et des obligations garanties par l'État d'un pays émergent en fonction de l'évolution de l'économie mondiale et du marché des capitaux.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 29,4 % et 10,3 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous souhaitez obtenir un rendement potentiel supérieur à la moyenne au moyen d'un placement dans des titres d'emprunt à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure des agences de notation;
› vous souhaitez investir dans des titres d'emprunt à rendement plus élevé en vue de diversifier la partie à revenu fixe de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen terme ou à plus long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen associé aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure des agences de notation (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,45	58,16	101,95	232,06
Série Conseillers ($)	18,04	56,87	99,68	226,91
Série D ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série F ($)	9,43	29,73	52,11	118,61
Série O ($)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales de revenu
Date de création	Série A – 12 août 2013 Série Conseillers – 12 août 2013 Série D – 12 août 2013 Série F – 12 août 2013 Série O – 12 août 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier et une croissance modérée éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe produisant un revenu élevé.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé émis par des sociétés et des gouvernements de marchés émergents ou procurant une exposition à des devises de marchés émergents;
› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le fonds peut investir dans tout fonds à revenu fixe faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N. Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous cherchez à obtenir un revenu mensuel régulier de votre placement;
› vous souhaitez obtenir une exposition à un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé émis par des sociétés et des gouvernements de marchés émergents, assortis d'un potentiel de croissance modérée du capital en vue de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Index (9,6 %), de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada (3,6 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified (17,4 %), de l'indice Bloomberg Barclays Pan European Aggregate Corporate Index (4,8 %), de l'indice Bloomberg Barclays Asia-Pacific Aggregate Corporate Index (1,2 %), de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index (2,4 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (10,0 %), de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index couvert en dollars canadiens (10,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (30,0 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (10,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor à un mois du gouvernement du Canada. L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés canadiennes. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Barclays Pan European Aggregate Corporate Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés européennes. L'indice Bloomberg Barclays Asia-Pacific Aggregate Corporate Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité en monnaie nationale émis par des sociétés de pays de la région Asie-Pacifique. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (note de BB à B) émis par des sociétés des Étas-Unis. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index couvert en dollars canadiens reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés de partout dans le monde. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité, y compris les obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents en monnaie nationale. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en diminution du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,25	57,52	100,82	229,48
Série Conseillers ($)	18,55	58,49	102,51	233,35
Série D ($)	11,38	35,87	62,87	143,10
Série F ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O ($)	1,03	3,23	5,66	12,89

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales de revenu
Date de création	Série A – 29 janvier 2018 Série Conseillers – 29 janvier 2018 Série D – 29 janvier 2018 Série F – 29 janvier 2018 Série O – 29 janvier 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	1,00 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier et une possibilité d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe à rendement élevé.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé émis par des sociétés et des gouvernements de marchés émergents ou qui procurent une exposition à des devises de marchés émergents;

› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le fonds peut investir dans tout fonds à revenu fixe faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N. Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé au marché;
- un risque associé au change;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous souhaitez que votre placement vous procure des versements de revenu mensuels;
- vous souhaitez obtenir une exposition à un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé émis par des sociétés et des gouvernements de marchés émergents, assortis d'un potentiel de croissance modérée du capital en vue de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
- vous préférez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir les dollars américains en dollars canadiens et de nouveau en dollars américains;
- vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Index (25 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified (25 %), de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index (20 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (10 %), de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index couvert en dollars américains (10 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (10 %).

L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés gouvernementales et paragouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. Le rendement des indices est présenté en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous seront effectués les versements.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en diminution du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,45	58,16	101,95	232,06
Série Conseillers ($)	18,86	59,46	104,21	237,22
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série O ($)	0,92	2,91	5,10	11,60

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds en devises des marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds en devises des marchés émergents
Date de création	Série A – 27 juillet 2015 Série Conseillers – 27 juillet 2015 Série D – 27 juillet 2015 Série F – 27 juillet 2015 Série O – 17 novembre 2014
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	1,00 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global lié à celui des devises de marchés émergents et des taux d'intérêt à court terme;
› procurer un rendement global constitué de revenus et d'une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire canadien à court terme et des contrats à terme sur devises de pays de marchés émergents.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› a recours à des instruments dérivés comme des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir une exposition aux devises de pays de marchés émergents comme la Chine, la Russie, Singapour, le Mexique, l'Inde, le Brésil, la Pologne, la Thaïlande, la Turquie, l'Indonésie, la Malaysie, l'Afrique du Sud, les Philippines, la Colombie et le Pérou;
› investit la plupart des actifs du fonds dans des titres du marché monétaire canadien de haute qualité;
› s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
› associe des facteurs fondamentaux à la prise en compte de l'analyse de facteurs techniques et du positionnement et des indicateurs psychologiques;
› peut investir directement dans des titres à revenu fixe dans la monnaie des pays de marchés émergents dont les gouvernements sont les émetteurs;
› peut investir notamment dans la monnaie et des titres de marché monétaire de pays membres du G10;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs, pour générer un revenu ou pour couvrir des expositions;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, le Fonds d'obligations RBC, le Fonds d'obligations étrangères RBC et le Portefeuille d'obligations essentielles RBC détenaient environ 26,8 %, 18,0 %, 13,0 % et 10,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez un revenu à court terme associé aux devises de pays de marchés émergents et aux taux d'intérêt à court terme;
› vous recherchez la diversification sur les plans économique, géographique et monétaire à l'extérieur des marchés développés;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+). L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents en monnaie nationale. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital chaque année en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,43	54,93	96,28	219,17
Série Conseillers ($)	17,12	53,96	94,58	215,30
Série D ($)	11,79	37,16	65,13	148,26
Série F ($)	9,23	29,08	50,97	116,03
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations de marchés émergents
Date de création	Série A – 23 août 2010 Série Conseillers – 23 août 2010 Série D – 23 août 2010 Série F – 23 août 2010 Série O – 23 août 2010
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de gouvernements de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des obligations de sociétés de marchés émergents et dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des obligations émises par des gouvernements de marchés émergents et libellées en dollars américains, notamment la Russie, le Mexique, la Turquie, les Philippines, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, le Vénézuéla, la Colombie, l'Afrique du Sud, la Pologne, le Panama, le Liban et le Pérou. Le fonds peut également investir dans des obligations émises par les gouvernements de ces pays et libellées dans la monnaie d'un autre pays du G7 ou, encore dans la monnaie locale de ces pays;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
› s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
› peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements de pays développés;
› peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans des obligations de sociétés de marchés émergents;
› applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés de marchés émergents, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profits croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défauts;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert), le Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC et le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC détenaient environ 36,1 %, 18,9 % et 12,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres d'emprunt de marchés émergents afin de diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen associé aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,73	55,90	97,98	223,04
Série Conseillers ($)	17,84	56,22	98,55	224,33
Série D ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série F ($)	9,33	29,40	51,54	117,32
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations de marchés émergents
Date de création	Série A – 26 septembre 2016 Série Conseillers – 26 septembre 2016 Série D – 26 septembre 2016 Série F – 26 septembre 2016 Série O – 26 septembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série D	0,90 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,05 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une croissance du capital tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays de marchés émergents et il peut également investir dans des obligations de sociétés de marchés émergents et dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Il est actuellement prévu que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts du Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le fonds a également recours à une stratégie permettant de réduire les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› investit principalement dans des obligations émises par des gouvernements de marchés émergents et libellées en dollars américains, notamment la Russie, le Mexique, la Turquie, les Philippines, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, le Vénézuéla, la Colombie, l'Afrique du Sud, la Pologne, le Panama, le Liban et le Pérou. Le fonds peut également investir dans des obligations émises par les gouvernements de ces pays et libellées dans la monnaie d'un autre pays du G7 ou, encore dans la monnaie locale de ces pays;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
› s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
› peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements de pays développés;
› peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans des obligations de sociétés de marchés émergents;
› applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés de marchés émergents, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profits croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;

› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défauts;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Pour réduire au minimum les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

› aura recours à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre les siens.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques liés à un placement dans le fonds sous-jacent dont il détient des parts. Il peut également s'exposer directement à ces risques. Parmi les risques touchant le fonds sous-jacent figurent les suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres d'emprunt de marchés émergents afin de diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous voulez réduire au minimum votre exposition à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen associé aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,25	57,52	100,82	229,48
Série Conseillers ($)	18,45	58,16	101,95	232,06
Série D ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série F ($)	9,43	29,73	52,11	118,61
Série O ($)	0,92	2,91	5,10	11,60

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales		
Date de création	Série A – 11 juillet 2011 Série Conseillers – 11 juillet 2011 Série D – 11 juillet 2011	Série F – 11 juillet 2011 Série O – 11 juillet 2011	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,50 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,50 %	0,10 %
	Série D	0,90 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,10 %
Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel constant élevé;
› procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé mondiaux, des titres d'emprunt de sociétés ou de gouvernements de marchés émergents et des obligations convertibles mondiales, directement ou indirectement, par l'entremise de placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› répartit les éléments d'actif du fonds dans des titres d'emprunt à rendement élevé mondiaux, des titres d'emprunt de marchés émergents et des obligations convertibles mondiales :
  – les titres d'emprunt à rendement élevé mondiaux comprennent des titres d'emprunt de sociétés qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) domiciliées ou exerçant leurs activités commerciales où que ce soit dans le monde;
  – les titres d'emprunt de marchés émergents comprennent les obligations émises par des entités ou des émetteurs de marchés émergents domiciliés dans un pays à marché émergent et qui peuvent être libellées en dollars américains ou dans une autre monnaie des pays du G7 ou encore en monnaie locale de ces pays. Ces placements peuvent avoir une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente). Ces placements peuvent comprendre des obligations émises par des nations souveraines ou des sociétés;
  – les obligations convertibles mondiales comprennent des titres, notés ou pas, émis par des entités domiciliées ou exerçant leurs activités commerciales où que ce soit dans le monde;
› vise les placements qui ont démontré pouvoir procurer des sources de revenu régulières;
› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu régulier et les rendements généraux optimaux d'autre part;
› peut investir jusqu'à 15 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir la totalité des éléments d'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est fondée sur l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 59,9 % et 10,3 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez tirer un revenu mensuel constant de votre placement;
› vous souhaitez une exposition à un portefeuille de titres d'emprunt mondiaux offrant un potentiel d'appréciation modeste du capital afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen associé aux titres à revenu fixe de qualité inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified (15,00 %), de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index Emerging Markets (GBI-EM) Global Diversified (12,50 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (15,00 %), de l'indice ICE BofAML Global High Yield Constrained Index (42,50 %) et de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index (15,00 %). Les rendements sont couverts par rapport au dollar canadien.

Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay

L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice J.P. Morgan Government Bond Index Emerging Markets (GBI-EM) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe en monnaie nationale émis par des gouvernements de marchés émergents. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice ICE BofAML Global High Yield Constrained Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice limite le pourcentage représenté par un émetteur unique dans l'indice. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés de partout dans le monde. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans des régimes enregistrés et les CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en diminution du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,17	60,43	105,91	241,09
Série Conseillers ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série D ($)	11,99	37,81	66,27	150,84
Série F ($)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série O ($)	2,26	7,11	12,46	28,36

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe mondial		
Date de création	Série A – 1er décembre 2016 Série Conseillers – 1er décembre 2016 Série D – 1er décembre 2016	Série F – 1er décembre 2016 Série O – 1er décembre 2016	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,35 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,35 %	0,05 %
	Série D	0,85 %	0,05 %
	Série F	0,60 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,05 %
Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'une appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des entités et des gouvernements souverains (notamment ceux de pays de marchés émergents) partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de sociétés à l'échelle mondiale.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements, de leurs organismes, d'administrations régionales et d'organismes supranationaux partout dans le monde à l'égard desquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-) à leurs dettes d'État à long terme;

› effectue une analyse détaillée de la croissance économique, de l'inflation et de la politique fiscale et monétaire de chaque pays en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

› peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'un seul émetteur (sauf les titres du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) et peut i) investir jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'emprunt émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux ou organismes supranationaux comme la Banque mondiale auxquels Standard & Poor's Financial Services LLC, filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« Standard & Poor's »), ou une autre agence de notation similaire a attribué une note d'au moins AAA ou ii) investir jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'emprunts d'émetteurs décrits à l'alinéa i) auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué une note d'au moins AA. Les limites énoncées aux alinéas i) et ii) ne peuvent être regroupées pour un seul

émetteur, les titres d'emprunt doivent se négocier sur un marché mature et liquide et le placement doit respecter l'objectif de placement fondamental du fonds;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations de sociétés, ce qui comprend des titres d'emprunt de sociétés à l'échelle mondiale (y compris dans les marchés émergents) et des obligations convertibles;
› peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
› peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 35,3 %, 26,9 % et 12,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et de croissance éventuelle modérée du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille de titres à revenu fixe sur le plan géographique par l'ajout d'obligations internationales à votre portefeuille global;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement d'obligations d'État de qualité de plus de 20 pays en monnaie nationale. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)

Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	15,89	50,09	87,79	199,83
Série Conseillers ($)	15,89	50,09	87,79	199,83
Série D ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série F ($)	7,28	22,94	40,21	91,54
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations de sociétés mondiales
Date de création	Série A – 1er décembre 2016 Série Conseillers – 1er décembre 2016 Série D – 1er décembre 2016 Série F – 1er décembre 2016 Série O – 1er décembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,35 %	0,05 %
Série Conseillers	1,35 %	0,05 %
Série D	0,85 %	0,05 %
Série F	0,60 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,05 %

Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'une appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés de qualité partout dans le monde. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et dans des obligations d'État et de sociétés de marchés émergents à l'échelle mondiale.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres d'emprunt de qualité de sociétés de partout dans le monde ou exerçant leurs activités partout dans le monde auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-);
› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
› peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité à l'échelle mondiale auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
› peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence élevée sélect RBC et le Fonds d'obligations essentielles plus RBC détenaient environ 30,0 %, 26,1 %, 14,8 % et 11,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et de croissance modérée éventuelle du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition à des titres d'emprunt de qualité de sociétés mondiales afin de diversifier le volet titres à revenu fixe de votre portefeuille global;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index couvert en dollars canadiens. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	15,07	47,50	83,26	189,52
Série Conseillers ($)	15,07	47,50	83,26	189,52
Série D ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série F ($)	7,07	22,30	39,08	88,96
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations européennes à rendement élevé
Date de création	Série A – 3 octobre 2016 Série Conseillers – 3 octobre 2016 Série D – 3 octobre 2016 Série F – 3 octobre 2016 Série O – 3 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,10 %
Série Conseillers	1,50 %	0,10 %
Série D	0,90 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,10 %

Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé de revenu en intérêts et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé émis par des entités domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales en Europe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit les actifs du fonds principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé, comme des obligations et des prêts de sociétés, qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) de sociétés domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales en Europe;
› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau

d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 65,5 % et 33,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous souhaitez obtenir un rendement potentiel supérieur à la moyenne au moyen d'un placement dans des titres d'emprunt à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure des agences de notation;
› vous souhaitez investir dans des titres d'emprunt européens à rendement plus élevé en vue de diversifier la partie à revenu fixe de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen terme ou à plus long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement moyen associé aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure des agences de notation (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofAML Euro Currency High Yield Constrained Index couvert en dollars canadiens. L'indice ICE BofAML Euro Currency High Yield Constrained Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité de sociétés libellés en euro. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,04	56,87	99,68	226,91
Série Conseillers ($)	19,07	60,10	105,35	239,80
Série D ($)	11,58	36,51	64,00	145,68
Série F ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série O ($)	1,74	5,49	9,63	21,92

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations de marchés émergents		
Date de création	Série A – 27 janvier 2020 Série D – 27 janvier 2020	Série F – 27 janvier 2020 Série O – 24 septembre 2018	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,50 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,10 %
Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)		

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés situées dans des pays de marchés émergents.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le conseiller en valeurs :

› investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents qui sont libellés en dollars américains. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents libellés dans une autre devise d'un pays du G7;
› peut également investir dans des titres à revenu fixe de société à rendement élevé de marchés émergents libellés en dollars américains ou dans une autre devise d'un pays du G7;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de l'économie mondiale;
› effectue une analyse détaillée de la croissance économique, de l'inflation et de la politique fiscale et monétaire de chaque pays et, en ce qui concerne les obligations de sociétés, une analyse des caractéristiques du secteur et de solvabilité de chaque société en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
› peut investir l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
› peut investir l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds d'obligations de base plus Phillips, Hager & North et le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC détenaient environ 43,0 % et 30,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres à revenu fixe de marchés émergents afin de diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen lié aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	–	–	–	–
Série D ($)	–	–	–	–
Série F ($)	–	–	–	–
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série D et la série F, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations de marchés émergents		
Date de création	Série A – 27 janvier 2020 Série D – 27 janvier 2020	Série F – 27 janvier 2020 Série O – 6 décembre 2018	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,50 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,10 %
Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)		

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents qui sont libellés en monnaies locales. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés situées dans des pays de marchés émergents en monnaies locales.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le conseiller en valeurs :

› investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents qui sont libellés en monnaies locales. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents libellés dans une autre devise que la monnaie locale;
› peut également investir dans des titres à revenu fixe de société à rendement élevé de marchés émergents libellés en monnaies locales ou dans une autre devise que la monnaie locale;
› met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de l'économie mondiale;
› effectue une analyse détaillée de la croissance économique, de l'inflation et de la politique fiscale et monétaire de chaque pays et, en ce qui concerne les obligations de sociétés, une analyse des caractéristiques du secteur et de solvabilité de chaque société en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
› peut investir l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
› peut investir l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du

dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC et le Fonds d'obligations de base plus Phillips, Hager & North détenaient environ 47,0 % et 38,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres à revenu fixe de marchés émergents en monnaies locales afin de diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen lié aux titres à revenu fixe ayant obtenu une note inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	–	–	–	–
Série D ($)	–	–	–	–
Série F ($)	–	–	–	–
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série D et la série F, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales		
Date de création	Série A – 30 janvier 2012 Série Conseillers – 30 janvier 2012 Série D – 30 janvier 2012	Série F – 30 janvier 2012 Série U – 27 juin 2019 Série O – 30 janvier 2012	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F, de série U et de série O libellées en dollars américains		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,50 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,50 %	0,10 %
	Série D	0,90 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série U	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	négociables et payés directement à RBC GMA[2]
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,10 %
Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série U ne sont offertes qu'aux clients qui ont conclu une entente d'achat de parts de série U directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ou d'administration ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série U. Les porteurs de parts de série U versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série U ».

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés situées dans des pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays situés dans des marchés émergents et de pays développés.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres d'emprunt libellés en dollars américains de sociétés situées dans des pays de marchés émergents. Il peut également se servir de la monnaie locale ou de la devise d'un pays du G7 pour investir dans des titres d'emprunt de sociétés situées dans des pays de marchés émergents;

› peut également investir dans des obligations d'État de marchés émergents et des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés au moyen de la monnaie locale ou de la devise d'un pays du G7;

› effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou un pays en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu et les rendements généraux optimaux d'autre part;

› peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

- tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé au marché;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé au change;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds d'obligations RBC, le Fonds d'obligations étrangères RBC et le Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC détenaient environ 25,2 %, 16,7 % et 14,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et de croissance éventuelle du capital;
- vous souhaitez une exposition à un portefeuille de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen associé aux titres à revenu fixe de qualité inférieure (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,86	59,46	104,21	237,22
Série Conseillers ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série D ($)	12,10	38,13	66,83	152,13
Série F ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série U ($)	–	–	–	–
Série O ($)	2,26	7,11	12,46	28,36

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série U, car aucune part de cette série n'était émise au 31 décembre 2019.

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales
Date de création	Série A – 26 novembre 2012 Série Conseillers – 26 novembre 2012 Série Conseillers T5 – 21 avril 2014 Série T5 – 21 avril 2014 Série D – 26 novembre 2012 Série F – 26 novembre 2012 Série FT5 – 21 avril 2014 Série O – 26 novembre 2012
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,35 %	0,10 %
Série Conseillers	1,35 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,35 %	0,10 %
Série T5	1,35 %	0,10 %
Série D	0,75 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,10 %

Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans obligations convertibles à l'échelle mondiale émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit l'actif du fonds principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale, qu'une note leur ait été attribuée ou non, émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde;
› effectue une analyse détaillée du crédit et des titres de capitaux propres en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

› peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une conversion, d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à la totalité de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC et le Fonds d'obligations essentielles plus RBC détenaient environ 26,9 % et 12,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et une croissance éventuelle du capital;
› vous souhaitez une exposition à un portefeuille d'obligations convertibles à l'échelle mondiale afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index couvert en dollars canadiens. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés de partout dans le monde. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,71	65,27	114,41	260,43
Série Conseillers ($)	21,01	66,24	116,11	264,29
Série Conseillers T5 ($)	20,40	64,30	112,71	256,56
Série T5 ($)	20,19	63,66	111,58	253,98
Série D ($)	13,84	43,62	76,46	174,05
Série F ($)	12,30	38,78	67,97	154,71
Série FT5 ($)	12,20	38,45	67,40	153,42
Série O ($)	2,26	7,11	12,46	28,36

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales	
Date de création	Série A – 20 avril 2015 Série Conseillers – 20 avril 2015 Série Conseillers T5 – 20 avril 2015 Série T5 – 20 avril 2015	Série D – 20 avril 2015 Série F – 20 avril 2015 Série FT5 – 20 avril 2015 Série O – 20 avril 2015
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O libellées en dollars américains seulement	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. Non encore admissible par l'entremise de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,35 %	0,10 %
Série Conseillers	1,35 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,35 %	0,10 %
Série T5	1,35 %	0,10 %
Série D	0,75 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,10 %

Sous-conseiller en valeurs	BlueBay Asset Management LLP Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer des rendements totaux en dollars américains composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans obligations convertibles à l'échelle mondiale émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit l'actif du fonds principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale, qu'une note leur ait été attribuée ou non, émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde;
› effectue une analyse détaillée du crédit et des titres de capitaux propres en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

› peut investir également jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une conversion, d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
› peut investir jusqu'à la totalité de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC détenait environ 53,7 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une combinaison de revenu à court terme et de croissance éventuelle du capital;
› vous souhaitez une exposition à un portefeuille d'obligations convertibles à l'échelle mondiale afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous préférez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir des dollars américains en dollars canadiens et vice-versa;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)

Vous devez payer vos parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous paierons en dollars américains. Toutes les distributions sont également versées en dollars américains. Au moment de l'achat, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel seront versées les sommes dues.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans le fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,40	64,30	112,71	256,56
Série Conseillers ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série Conseillers T5 ($)	19,89	62,69	109,88	250,11
Série T5 ($)	19,89	62,69	109,88	250,11
Série D ($)	14,45	45,56	79,86	181,78
Série F ($)	12,20	38,45	67,40	153,42
Série FT5 ($)	11,99	37,81	66,27	150,84
Série O ($)	2,26	7,11	12,46	28,36

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille prudence d'obligations RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes
Date de création	Série A – 29 novembre 2018 Série F – 20 août 2018 Série O – 20 août 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,05 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marché émergent, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 5 % à 15 %;
› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la spécialisation;

› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à tirer un revenu constant de votre placement;
› vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, assorti d'un potentiel de croissance modérée du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (60,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (10,0 %), de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (10,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (6,5 %) et de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (7,5 %).

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (ayant obtenu une note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	11,07	34,90	61,17	139,24
Série F ($)	5,23	16,48	28,89	65,75
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille d'obligations essentielles RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes
Date de création	Série A – 29 novembre 2018 Série F – 20 août 2018 Série O – 20 août 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,05 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marché émergent, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 10 % à 20 %;
› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la spécialisation;

› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à tirer un revenu constant de votre placement;
› vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, assorti d'un potentiel de croissance modérée du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (30,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (33,0 %), de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (11,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (13,0 %) et de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (7,0 %).

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (ayant obtenu une note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	11,07	34,90	61,17	139,24
Série F ($)	5,33	16,80	29,45	67,04
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales
Date de création	Série A – 29 novembre 2018 Série F – 20 août 2018 Série O – 20 août 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,05 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marché émergent, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 15 % à 25 %;
› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la spécialisation;

› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez à tirer un revenu constant de votre placement;
› vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, assorti d'un potentiel de croissance modérée du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (16,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (39,0 %), de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (20,0 %), de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (2,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (5,0 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (4,0 %), de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index couvert par rapport au dollar canadien (2,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (7,0 %) et de l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (5,0 %).

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (ayant obtenu une note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série F ($)	5,33	16,80	29,45	67,04
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Solution de versement géré RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de revenu canadien
Date de création	Série A – 23 août 2004 Série Conseillers – 23 août 2004 Série F – 2 juillet 2008 Série O – 20 août 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais – parts de série A et de série Conseillers	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série Conseillers du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne de la série applicable du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,55 % pour les parts de série A et de série Conseillers et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans les pourcentages précis ci-dessus, le RFG excédera les pourcentages précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.
Frais – parts de série F et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,60 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier élevé assorti d'une possibilité de croissance modeste du capital;
› procurer des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux, composées principalement d'un revenu en intérêts et, dans une moindre mesure, d'un revenu de dividendes, de gains en capital réalisés et d'un remboursement de capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement dont l'objectif de placement consiste à produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer des flux de trésorerie et à compléter d'autres fonds au sein du fonds;
› répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du fonds parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le fonds respecte ses pondérations cibles;
› étudie le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
› peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités ou de titres du marché monétaire;
› peut investir jusqu'à 45 % de son actif dans des titres étrangers.

Solution de versement géré RBC

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs. Il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	70 %
Titres de capitaux propres	30 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du fonds dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'érosion du capital;
› un risque associé aux versements;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du fonds pourrait également faire en sorte que le fonds s'expose directement au risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une solution de placements gérés assortie d'une solution de versement géré;
› vous voulez une entrée de fonds mensuelle régulière avantageuse sur le plan fiscal offrant une possibilité de croissance du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous êtes disposé à recevoir un remboursement de capital.

Le fonds est principalement conçu afin que ses parts soient détenues dans un compte non enregistré.

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du portefeuille. Il s'agit du taux auquel le portefeuille a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du portefeuille dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du portefeuille est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement du portefeuille.

Solution de versement géré RBC

Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions mensuelles dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

L'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions de fin d'année additionnelles seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de maintenir votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement d'une partie de votre propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporte, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	16,71	52,67	92,32	210,15
Série Conseillers ($)	16,40	51,70	90,62	206,28
Série F ($)	7,59	23,91	41,91	95,40
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Solution de versement géré RBC – Évolué

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de revenu canadien
Date de création	Série A – 23 août 2004 Série Conseillers – 23 août 2004 Série F – 2 juillet 2008 Série O – 20 août 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais – parts de série A et de série Conseillers	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série Conseillers du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne de la série applicable du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,75 % pour les parts de série A et de série Conseillers et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans les pourcentages précis ci-dessus, le RFG excédera les pourcentages précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.
Frais – parts de série F et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,65 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier élevé assorti d'une possibilité de croissance modeste du capital;
› procurer des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux composées d'un revenu de dividendes, d'un revenu en intérêts, de gains en capital réalisés et d'un remboursement de capital, sans érosion importante continue de la valeur liquidative du fonds.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement dont l'objectif de placement consiste à produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer des flux de trésorerie et à compléter d'autres fonds au sein du fonds;
› répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du fonds parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le fonds respecte ses pondérations cibles;
› étudie le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
› peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités ou de titres du marché monétaire;
› peut investir jusqu'à 45 % de son actif dans des titres étrangers.

Solution de versement géré RBC – Évolué

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs. Il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	60 %
Titres de capitaux propres	40 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du fonds dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'érosion du capital;
› un risque associé aux versements;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés à des opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du fonds pourrait également faire en sorte que le fonds s'expose directement au risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une solution de placements gérés assortie d'une solution de versement géré;
› vous voulez une entrée de fonds mensuelle avantageuse sur le plan fiscal offrant une possibilité de croissance du capital modérée;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous êtes disposé à recevoir un remboursement de capital.

Le fonds est principalement conçu afin que ses parts soient détenues dans un compte non enregistré.

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 6 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du portefeuille. Il s'agit du taux auquel le portefeuille a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du portefeuille dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du portefeuille est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement du portefeuille.

Solution de versement géré RBC – Évolué

Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions mensuelles dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

L'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions de fin d'année additionnelles seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de maintenir votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement d'une partie de votre propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporte, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,76	59,13	103,65	235,93
Série Conseillers ($)	18,86	59,46	104,21	237,22
Série F ($)	8,10	25,53	44,74	101,85
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Solution de versement géré RBC – Évolué Plus

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds équilibré canadien
Date de création	Série A – 15 avril 2002 Série Conseillers – 20 mars 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 15 avril 2002 Série O – 1er janvier 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,70 %	0,05 %
Série Conseillers	1,70 %	0,05 %
Série D	0,95 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une distribution mensuelle périodique la plus élevée possible, notamment de dividendes, de gains en capital réalisés, d'autres revenus et de rendement du capital, sans éroder de façon importante et continue la valeur liquidative des parts du fonds;
› procurer un potentiel de croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans un ensemble équilibré de titres de capitaux propres, d'obligations et de titres d'emprunt à court terme canadiens et peut également investir dans des titres étrangers, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à 100 % de son actif net dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer des flux de trésorerie et à compléter d'autres fonds au sein du fonds;
› répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du fonds parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le fonds respecte ses pondérations cibles;
› étudie le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
› peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités ou de titres du marché monétaire;
› peut investir jusqu'à 45 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs. Il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres	60 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du fonds dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé à l'érosion du capital;
› un risque associé aux versements;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› les risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du fonds pourrait également faire en sorte que le fonds s'expose directement au risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une solution de placements gérés assortie d'une solution de versement géré;
› vous voulez une entrée de fonds mensuelle élevée et avantageuse sur le plan fiscal offrant une certaine possibilité de croissance du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement pour une période variant de moyenne à longue et vous pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous êtes disposé à recevoir un remboursement de capital.

Le fonds est principalement conçu afin que ses parts soient détenues dans un compte non enregistré.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 7 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux auquel le fonds a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du fonds dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement du fonds.

Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions mensuelles dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Solution de versement géré RBC – Évolué Plus

L'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions de fin d'année additionnelles seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de maintenir votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

Le montant total des distributions du fonds pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le fonds cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement d'une partie de votre propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporte, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série Conseillers ($)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série D ($)	11,58	36,51	64,00	145,68
Série F ($)	8,71	27,47	48,14	109,58
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de revenu mensuel RBC

Les parts du Fonds de revenu mensuel RBC ne peuvent être souscrites que par l'entremise de comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites dans le cadre de régimes enregistrés. Les régimes enregistrés dotés de régimes de placement préautorisé établis au plus tard le 9 décembre 2005 peuvent poursuivre la souscription de parts du Fonds de revenu mensuel RBC.

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de revenu équilibré canadien
Date de création	Série A – 17 août 1997 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 1er janvier 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI. Les parts du fonds ne sont plus offertes par l'entremise de régimes enregistrés, sauf par l'entremise de régimes de placement préautorisé établis au plus tard le 9 décembre 2005.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,00 %	0,05 %
Série Conseillers	1,00 %	0,05 %
Série D	0,75 %	0,05 %
Série F	0,60 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier le plus élevé possible;
› faire des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux, composées d'un revenu de dividendes, d'un revenu en intérêts et de gains en capital;
› offrir une possibilité de croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens offrant des rendements supérieurs, comme des obligations, des débentures et des billets de gouvernements et de sociétés et des actions privilégiées. Le fonds peut également investir dans des actions ordinaires, des fiducies de revenu et des placements semblables offrant des rendements élevés. Il peut également investir dans des titres comparables d'émetteurs étrangers.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

La distribution mensuelle est revue et établie au début de chaque année civile d'après les perspectives du marché et peut être rajustée au cours de l'année, au besoin, en fonction des fluctuations des marchés des capitaux.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres;
› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	55 %
Titres de capitaux propres	45 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
› peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds directement dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

› recherche des titres qui offrent un revenu à court terme supérieur à la moyenne;
› surveille la conjoncture économique générale, l'inflation et la politique monétaire ainsi que leur incidence éventuelle sur le portefeuille;
› analyse le risque de crédit associé aux sociétés émettrices;
› vise une durée semblable à celle de l'indice des obligations universelles FTSE Canada[1)].

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

› privilégie les actions qui offrent un dividende supérieur à la moyenne;
› étudie les résultats financiers de la société afin de déterminer si celle-ci peut maintenir et accroître le versement de dividendes;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une source constante de revenu mensuel régulier, sous une forme relativement efficace du point de vue fiscal;
› vous voulez un fonds diversifié offrant des possibilités de croissance modeste du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés des capitaux. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

1) Tous les droits relatifs à l'« indice des obligations universelles FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE[MD] est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

Fonds de revenu mensuel RBC

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en diminution du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	12,30	38,78	67,97	154,71
Série Conseillers ($)	11,79	37,16	65,13	148,26
Série D ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série F ($)	7,28	22,94	40,21	91,54
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de revenu mensuel américain RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de revenu équilibré américain
Date de création	Série A – 24 mai 2005 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 24 mai 2005 Série I – 12 août 2013 Série O – 20 août 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F, de série I[2] et de série O libellées en dollars américains
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,40 %	0,05 %
Série Conseillers	1,40 %	0,05 %
Série D	0,80 %	0,05 %
Série F	0,65 %	0,05 %
Série I	0,60 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

Sous-conseillers en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres (Angleterre) (à l'égard d'une partie du fonds) RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota) (à l'égard d'une partie du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu mensuel régulier en dollars américains combiné à une légère croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe américains tels que des obligations d'États et de sociétés, des billets, des titres adossés à des créances et des actions privilégiées. Il investit également dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de qualité élevée. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres américains;

› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	55 %
Titres de capitaux propres	45 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;

› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

› cherche des titres qui offrent un rendement en revenu à court terme en dollars américains supérieur à la moyenne;
› a recours à une méthode disciplinée d'évaluation des possibilités dans trois catégories de risques :
  – la tendance générale des taux d'intérêt aux États-Unis et dans d'autres régions économiques importantes,
  – la variation prévue des marges de taux d'intérêt entre différents segments des marchés obligataires (par exemple, entre les obligations de sociétés et les obligations d'États ou entre des obligations de sociétés différentes),
  – la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières;
› investit principalement dans des titres d'emprunt américains de bonne qualité auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué au moins la note BBB(-);
› surveille la conjoncture économique en général, l'inflation et la politique monétaire ainsi que l'incidence éventuelle de ces éléments sur le portefeuille;
› investit dans des titres d'emprunt titrisés américains tels que des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales;
› analyse le risque de crédit associé aux sociétés émettrices;
› peut investir dans des titres à revenu fixe émis et/ou garantis par des gouvernements des États-Unis ou du Canada libellés en dollars américains et dans des titres à revenu fixe émis par un organisme supranational comme la Banque mondiale;
› peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille dans des titres d'emprunt mondiaux de qualité inférieure de sociétés (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations d'États de marchés émergents.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

› a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures;
› investit principalement dans des actions susceptibles de produire un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et capables de maintenir et d'accroître les dividendes;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un fonds diversifié qui investit sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe américains et qui est susceptible de procurer une légère croissance du capital;
› vous voulez une source constante de revenu mensuel;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement, en décembre. Les distributions mensuelles peuvent être rajustées au cours de l'année, au besoin et sans préavis en fonction de l'évolution de la conjoncture des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous effectuerons une distribution supplémentaire de revenu net en décembre. Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.

Si les distributions mensuelles régulières excèdent le revenu net et les gains en capital nets du fonds en dollars canadiens pour l'exercice, l'excédent sera traité comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La tranche de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en réduction du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vos distributions vous sont versées en espèces plutôt que d'être réinvesties dans de nouvelles parts, le montant de la réduction du prix de base rajusté par part de vos parts fera augmenter le gain en capital (ou diminuer la perte en capital) au cours de l'année durant laquelle vous demanderez le rachat de vos parts.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en $ US)

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	16,91	53,32	93,45	212,72
Série Conseillers ($)	16,50	52,02	91,19	207,57
Série D ($)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série I ($)	7,18	22,62	39,65	90,25
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds équilibré RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds équilibré canadien	
Date de création	Série A – 31 décembre 1987 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 24 septembre 2012 Série T8 – 3 juillet 2007 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 30 juin 2016 Série FT8 – 30 juin 2016 Série I – 12 janvier 2004 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I et de série O[2]	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,10 %
Série Conseillers	1,85 %	0,10 %
Série T5	1,85 %	0,10 %
Série T8	1,85 %	0,10 %
Série D	1,10 %	0,10 %
Série F	0,85 %	0,10 %
Série FT5	0,85 %	0,10 %
Série FT8	0,85 %	0,10 %
Série I	1,00 %	0,02 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

Sous-conseillers en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre) (à l'égard d'une partie du fonds) RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine) (pour le volet titres asiatiques du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modeste.

Le fonds investit principalement dans un ensemble équilibré de titres de capitaux propres, d'obligations et de titres d'emprunt à court terme canadiens et peut également investir dans des titres étrangers.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe et des espèces;
› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres canadiens	34 %
Titres de capitaux propres américains	13 %
Titres de capitaux propres internationaux	9 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	4 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 40 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens et américains et ceux d'autres marchés importants;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
› examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leur action est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada et des États-Unis;
› choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
› investit principalement dans des obligations de gouvernements, bien qu'il choisisse aussi des obligations de sociétés;
› analyse les cotes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une combinaison de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et d'espèces gérée activement dans un seul fonds;
› vous voulez un placement qui procure à la fois un revenu et des possibilités de croissance du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 % pour la série T5 et la série FT5 et à environ 8 % pour la série T8 et la série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série Conseillers ($)	22,35	70,44	123,47	281,05
Série T5 ($)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série T8 ($)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série D ($)	13,63	42,98	75,33	171,47
Série F ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série FT5 ($)	–	–	–	–
Série FT8 ($)	–	–	–	–
Série I ($)	4,31	13,57	23,79	54,15
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série FT5 et la série FT8, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds équilibré mondial RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds équilibré mondial		
Date de création	Série A – 20 avril 1998 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 24 septembre 2012 Série T8 – 3 juillet 2007 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 30 juin 2016 Série FT8 – 30 juin 2016 Série O – 22 septembre 2008	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,85 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,85 %	0,10 %
	Série T5	1,85 %	0,10 %
	Série T8	1,85 %	0,10 %
	Série D	1,10 %	0,10 %
	Série F	0,85 %	0,10 %
	Série FT5	0,85 %	0,10 %
	Série FT8	0,85 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %
Sous-conseillers en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre) (à l'égard d'une partie du fonds) RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine) (pour le volet titres asiatiques du fonds)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, un revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe;
› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres canadiens	18 %
Titres de capitaux propres américains	23 %
Titres de capitaux propres internationaux	14 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	5 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de croissance de celles-ci;
› choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur selon leurs perspectives de croissance;
› examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leurs actions est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
› choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
› analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une combinaison de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et d'espèces gérée activement dans un seul fonds;
› vous recherchez des possibilités de croissance partout dans le monde;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 % pour la série T5 et la série FT5 et à environ 8 % pour la série T8 et la série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Dans le cas des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8, le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre et ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,65	71,41	125,17	284,92
Série Conseillers ($)	22,45	70,77	124,04	282,34
Série T5 ($)	22,24	70,12	122,90	279,76
Série T8 ($)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série D ($)	13,63	42,98	75,33	171,47
Série F ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série FT5 ($)	–	–	–	–
Série FT8 ($)	–	–	–	–
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série FT5 et la série FT8, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds équilibré Vision RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds équilibré mondial	
Date de création	Série A – 3 juillet 2007 Série Conseillers – 21 janvier 2008 Série D – 3 juillet 2007	Série DZ – 19 mai 2017 Série F – 3 juillet 2007 Série O – 19 mai 2017
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série DZ[2)], de série F et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série DZ	0,75 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Depuis le 30 juin 2017, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série DZ du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série DZ du fonds le 30 juin 2017 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, un revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds a recours à une méthode de placement socialement responsable.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

› Le processus de placement du fonds commence par la sélection de sociétés au moyen de critères de placement socialement responsable en vue d'établir une liste de titres dans lesquels il est possible d'investir;
› RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds.

Critères d'un placement socialement responsable et processus de sélection

› RBC GMA a conçu des critères de sélection des placements socialement responsables servant à évaluer le rendement des sociétés sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur le plan de la gouvernance. Les critères de sélection se divisent en deux types de base, soit les critères d'exclusion et les critères qualitatifs;
› RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre cette méthode personnalisée de sélection des placements socialement responsables;
› les critères qualitatifs servent à évaluer les politiques et pratiques de chaque société en matière d'environnement, de conscience sociale et de gouvernance selon des segments qui comprennent les suivants :
– communauté et société,
– clientèle,
– employés,
– pratiques de gouvernance d'entreprise,
– environnement,
– éthique commerciale,
– droits de l'homme;
› le processus de sélection rejette les entreprises offrant un piètre rendement par rapport à celui des autres membres du secteur dans les segments énoncés ci-dessus;

› les critères d'exclusion servent à écarter les titres des sociétés qui s'adonnent principalement à la production et à la distribution des produits suivants :
– alcool,
– produits du tabac,
– cannabis,
– matériel pornographique,
– jeu,
– armement militaire;
› de façon tout aussi importante, Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec les critères personnalisés de placement socialement responsable et informe RBC GMA de tout changement pouvant mettre en cause l'admissibilité d'une entreprise.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit uniquement dans des titres de sociétés qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères personnalisés de placement socialement responsable établis par RBC GMA dont il est question ci-dessus;
› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres canadiens	18 %
Titres de capitaux propres américains	23 %
Titres de capitaux propres internationaux	19 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de croissance de celles-ci;
› choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur selon leurs perspectives de croissance;
› examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leurs actions est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
› choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
› analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un

fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Un fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un fonds adoptant une approche de placement socialement responsable;
› vous voulez une combinaison de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et d'espèces gérée activement dans un seul fonds;
› vous recherchez des possibilités de croissance partout dans le monde;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,12	66,57	116,67	265,58
Série Conseillers ($)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série D ($)	12,61	39,75	69,66	158,58
Série DZ ($)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série F ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds équilibré de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds équilibré de marchés émergents	
Date de création	Série A – 27 janvier 2020 Série T5 – 27 janvier 2020 Série D – 27 janvier 2020	Série F – 27 janvier 2020 Série FT5 – 27 janvier 2020 Série O – 27 janvier 2020
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,05 %
Série T5	1,85 %	0,05 %
Série D	1,10 %	0,05 %
Série F	0,85 %	0,05 %
Série FT5	0,85 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,05 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modeste.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de marchés émergents, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds n'investira dans des parts d'autres fonds sous-jacents qu'en fonction de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents au sein de la famille de fonds RBC ou de fonds PH&N misant sur des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	50 %
Titres de capitaux propres	50 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 20 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;

› choisit les fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille :
  – évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques,
  – s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, du solde des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable,
  – emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour relever les actions assorties d'un potentiel de placement élevé,

– effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défauts;
› diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des titres à revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez à regrouper des actions et des titres à revenu fixe de marchés émergents au sein d'un seul fonds en vue de diversifier votre portefeuille;
› vous voulez un placement qui regroupe croissance du capital et potentiel de revenu;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (15,0 %), de l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (15,0 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (20,0 %), de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (45,0 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Small-Cap Net Index (5,0 %).

L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien reproduit le rendement des titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition à certains des plus grands pays. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement des titres à revenu fixe libellés en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition à certains des plus grands pays. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement des titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés émergents. L'indice MSCI Emerging Markets Small-Cap Net Index

reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation de pays de marchés émergents. Le rendement des indices est indiqué en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série T5, la série D, la série F, la série FT5 et la série O car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds prudent de croissance et de revenu RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds équilibré mondial	
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série Conseillers T5 – 26 janvier 2015 Série T5 – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série FT5 – 26 janvier 2015 Série I – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série F, de série FT5, de série I[3] et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,40 %	0,10 %
Série Conseillers	1,40 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,40 %	0,10 %
Série T5	1,40 %	0,10 %
Série F	0,65 %	0,10 %
Série FT5	0,65 %	0,10 %
Série I	0,55 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[4]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

4) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres produisant un revenu et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, directement ou indirectement, par l'entremise de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres de capitaux propres qui génèrent du revenu et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires qui versent des dividendes, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	75 %
Titres de capitaux propres	25 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de

façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
› lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :
  – a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures,
  – investit principalement dans des actions susceptibles de produire un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et capables de maintenir et d'accroître les dividendes,
  – cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
› lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :
  – choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres,
  – choisit des fonds sous-jacents en fonction de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une combinaison de titres de capitaux propres productifs de revenu et de titres à revenu fixe au sein d'un seul fonds;
› vous voulez un placement qui regroupe la croissance du capital et un potentiel de revenu;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (75 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (9 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (10 %), de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3 %) et de l'indice MSCI Europe Net Index (3 %).

Fonds prudent de croissance et de revenu RBC

L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. L'indice MSCI Europe Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés d'Europe. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série Conseillers T5, les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,43	54,93	96,28	219,17
Série Conseillers ($)	17,63	55,58	97,42	221,75
Série Conseillers T5 ($)	16,91	53,32	93,45	212,72
Série T5 ($)	17,63	55,58	97,42	221,75
Série F ($)	8,92	28,11	49,27	112,16
Série FT5 ($)	8,82	27,79	48,71	110,87
Série I ($)	7,69	24,23	42,48	96,69
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds équilibré mondial	
Date de création	Série A – 12 août 2013 Série Conseillers – 12 août 2013 Série Conseillers T5 – 12 août 2013 Série T5 – 12 août 2013 Série H – 12 août 2013	Série D – 12 août 2013 Série F – 12 août 2013 Série FT5 – 12 août 2013 Série I – 12 août 2013 Série O – 12 août 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série H[3], de série D, de série F, de série FT5, de série I[4] et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,75 %	0.10 %
Série T5	1,75 %	0,10 %
Série H	1,60 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série FT5	0,75 %	0,10 %
Série I	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[5]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série H du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série H du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

4) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

5) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres produisant un revenu et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres de capitaux propres qui génèrent du revenu et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires qui versent des dividendes, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres	60 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
› lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :
  – a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures,
  – investit principalement dans des actions susceptibles de produire un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et capables de maintenir et d'accroître les dividendes,
  – cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
› lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :
  – choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres,
  – choisit des fonds sous-jacents en fonction de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut être visé par les risques suivants dont une description détaillée figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe produisant un revenu dans un seul fonds;
› vous voulez un placement qui regroupe croissance du capital et potentiel de revenu;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (40 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (22 %), de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (9 %) et de l'indice MSCI Europe Net Index (6 %).

L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier

canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. L'indice MSCI Europe Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés d'Europe. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série Conseillers ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers T5 ($)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série T5 ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série H ($)	19,58	61,72	108,18	246,24
Série D ($)	12,81	40,39	70,80	161,15
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série FT5 ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série I ($)	8,30	26,17	45,88	104,43
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial de croissance et de revenu RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds équilibré mondial
Date de création	Série A – 25 janvier 2016 Série Conseillers – 25 janvier 2016 Série Conseillers T5 – 25 janvier 2016 Série T5 – 25 janvier 2016 Série F – 25 janvier 2016 Série FT5 – 25 janvier 2016 Série O – 25 janvier 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,75 %	0,10 %
Série T5	1,75 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série FT5	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

› a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres	60 %

› ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;

› lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

  – a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures,
  – cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
› lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :
  – choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres,
  – choisit des fonds sous-jacents en fonction de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs. Les risques associés à un placement dans le fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Un fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe dans un seul fonds;
› vous voulez un placement qui regroupe croissance du capital et potentiel de revenu;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (32,50 %), de l'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (3,75 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (3,75 %) et de l'indice MSCI World Net Index (60,00 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofAML U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (note de BB à B) émis par des sociétés des Étas-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	21,12	66,57	116,67	265,58
Série Conseillers T5 ($)	21,22	66,89	117,24	266,87
Série T5 ($)	21,22	66,89	117,24	266,87
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série FT5 ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille prudence élevée sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif	
Date de création	Série A – 9 mars 2009 Série Conseillers – 9 mars 2009 Série T5 – 24 septembre 2012	Série F – 9 mars 2009 Série FT5 – 4 juillet 2016 Série O – 24 février 2014
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais – parts de série A, de série Conseillers et de série T5	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série T5 du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A, de série Conseillers et de série T5, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,60 % pour les parts de série A, de série Conseillers et de série T5 et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	
Frais – parts de série F, de série FT5 et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F, de série FT5 et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,70 %	0,05 %
Série FT5	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et, dans une certaine mesure, ceux qui ont une certaine exposition aux fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le portefeuille investit dans une combinaison de fonds canadiens, de fonds internationaux et de fonds des États-Unis.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille prudence élevée sélect RBC

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	75 %
Titres de capitaux propres canadiens	10 %
Titres de capitaux propres américains	8 %
Titres de capitaux propres internationaux	7 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé au marché;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé à l'émetteur;
- un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous voulez un placement prudent axé sur les titres à revenu fixe qui offre à la fois un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital;
- vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous

détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,32	54,61	95,72	217,88
Série Conseillers ($)	17,63	55,58	97,42	221,75
Série T5 ($)	17,22	54,29	95,15	216,59
Série F ($)	8,71	27,47	48,14	109,58
Série FT5 ($)	8,71	27,47	48,14	109,58
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille prudence sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif	
Date de création	Série A – 31 décembre 1986 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 24 septembre 2012	Série F – 21 janvier 2008 Série FT5 – 4 juillet 2016 Série O – 22 septembre 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais – parts de série A, de série Conseillers et de série T5	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série T5 du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A, de série Conseillers et de série T5, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,75 % pour les parts de série A, de série Conseillers et de série T5 et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	
Frais – parts de série F, de série FT5 et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F, de série FT5 et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,75 %	0,05 %
Série FT5	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il équilibre ses placements en investissant dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens et peuvent générer un revenu. Il investit également dans des fonds communs de placement de titres de capitaux propres, surtout les fonds de titres de capitaux propres canadiens, mais aussi, dans une moindre mesure, les fonds de titres de capitaux propres américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille prudence sélect RBC

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	60 %
Titres de capitaux propres canadiens	14 %
Titres de capitaux propres américains	15 %
Titres de capitaux propres internationaux	11 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au marché;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à l'émetteur;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous voulez un placement offrant à la fois un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital;
- vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Portefeuille prudence sélect RBC

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,86	59,46	104,21	237,22
Série Conseillers ($)	18,96	59,78	104,78	238,51
Série T5 ($)	18,86	59,46	104,21	237,22
Série F ($)	9,23	29,08	50,97	116,03
Série FT5 ($)	9,23	29,08	50,97	116,03
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille équilibré sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif	
Date de création	Série A – 31 décembre 1986 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 24 septembre 2012	Série F – 21 janvier 2008 Série FT5 – 4 juillet 2016 Série O – 22 septembre 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais – parts de série A, de série Conseillers et de série T5	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série T5 du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A, de série Conseillers et de série T5, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,85 % pour les parts de série A, de série Conseillers et de série T5 et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	
Frais – parts de série F, de série FT5 et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F, de série FT5 et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,80 %	0,05 %
Série FT5	0,80 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital, tout en offrant, dans une moindre mesure, un revenu modeste. Pour y arriver, il équilibre ses placements en investissant dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), dont les fonds de titres de capitaux propres, qui offrent un potentiel de croissance plus élevé, et les fonds de titres à revenu fixe, qui procurent diversification et potentiel de revenu. La portion du portefeuille réservée aux titres à revenu fixe est investie principalement dans des fonds de titres à revenu fixe canadiens. La portion du portefeuille réservée aux titres de capitaux propres est investie dans une combinaison variée de fonds de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille équilibré sélect RBC

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres canadiens	18 %
Titres de capitaux propres américains	23 %
Titres de capitaux propres internationaux	14 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	5 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au marché;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à l'émetteur;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous voulez un placement offrant à la fois une croissance du capital et un potentiel de revenu modeste;
- vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Portefeuille équilibré sélect RBC

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre et ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série Conseillers ($)	19,89	62,69	109,88	250,11
Série T5 ($)	19,89	62,69	109,88	250,11
Série F ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série FT5 ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de croissance sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif	
Date de création	Série A – 31 décembre 1986 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 24 septembre 2012	Série F – 21 janvier 2008 Série FT5 – 4 juillet 2016 Série O – 22 septembre 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais – parts de série A, de série Conseillers et de série T5	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série T5 du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A, de série Conseillers et de série T5, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,95 % pour les parts de série A, de série Conseillers et de série T5 et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	
Frais – parts de série F, de série FT5 et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F, de série FT5 et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,85 %	0,05 %
Série FT5	0,85 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds de titres de capitaux propres, en raison du potentiel de croissance plus élevé qu'ils offrent, ainsi que, dans une moindre mesure, les fonds communs de placement de titres à revenu fixe, en raison de la diversification qu'ils offrent. Le portefeuille investit dans une combinaison variée de fonds de titres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille de croissance sélect RBC

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	25 %
Titres de capitaux propres canadiens	22 %
Titres de capitaux propres américains	28 %
Titres de capitaux propres internationaux	18 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	7 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à l'émetteur;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous cherchez un potentiel de croissance à long terme du capital et n'avez pas besoin de tirer un revenu de votre placement;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Portefeuille de croissance sélect RBC

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série Conseillers ($)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série T5 ($)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série F ($)	10,46	32,96	57,77	131,50
Série FT5 ($)	10,46	32,96	57,77	131,50
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif	
Date de création	Série A – 22 janvier 2007 Série Conseillers – 22 janvier 2007 Série T5 – 24 septembre 2012	Série F – 21 janvier 2008 Série FT5 – 4 juillet 2016 Série O – 22 septembre 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais – parts de série A, de série Conseillers et de série T5	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série T5 du portefeuille sont des frais variables établis sur le fondement que l'ensemble des frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondra à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A, de série Conseillers et de série T5, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 2,05 % pour les parts de série A, de série Conseillers et de série T5 et comprend, dans chaque cas, les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	
Frais – parts de série F, de série FT5 et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F, de série FT5 et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,90 %	0,05 %
Série FT5	0,90 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds de titres de capitaux propres, en raison du potentiel de croissance plus élevé qu'ils offrent. Le portefeuille investit dans une combinaison variée de fonds de titres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres de capitaux propres canadiens	32 %
Titres de capitaux propres américains	38 %
Titres de capitaux propres internationaux	20 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	10 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport à la pondération cible.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à l'émetteur;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous voulez tirer profit d'autant d'occasions de croissance à long terme que possible et n'avez pas besoin de tirer un revenu de votre placement;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série Conseillers ($)	22,35	70,44	123,47	281,05
Série T5 ($)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série F ($)	11,07	34,90	61,17	139,24
Série FT5 ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille prudence choix sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 5 juin 2000 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais – parts de série A et de série Conseillers	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série Conseillers du portefeuille sont des frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A ou de série Conseillers, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 1,85 % pour les parts de série A et de série Conseillers, et comprend les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.
Frais – parts de série F et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,95 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à fournir un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Il cherche à atteindre cet objectif en équilibrant ses placements entre plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement, surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens et qui ont le potentiel de générer un revenu. Il investit aussi dans des fonds communs de placement de titres de capitaux propres, surtout les fonds de titres de capitaux propres canadiens, mais aussi, dans une moindre mesure, les fonds de titres de capitaux propres américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Pour choisir les fonds communs de placement de tiers, une procédure de sélection rigoureuse fondée sur le travail approfondi de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents du portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille prudence choix sélect RBC

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	60 %
Titres de capitaux propres canadiens	14 %
Titres de capitaux propres américains	15 %
Titres de capitaux propres internationaux	11 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à www.sedar.com.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au marché;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez un placement offrant à la fois un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital;
- vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous voulez diversifier vos placements du point de vue des gestionnaires et des sociétés de fonds communs de placement.

Ce portefeuille peut ne pas vous convenir si vous visez surtout une croissance à long terme du capital et avez une grande tolérance au risque.

Portefeuille prudence choix sélect RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement, soit en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19.99	63.01	110.44	251.40
Série Conseillers ($)	20.09	63.33	111.01	252.69
Série F ($)	11.48	36.19	63.43	144.39
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille équilibré choix sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 5 juin 2000 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais – parts de série A et de série Conseillers	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série Conseillers du portefeuille sont des **et** frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne de la série A ou de la série Conseillers, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 2,05 % pour les parts de série A et de série Conseillers, et comprend les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.
Frais – parts de série F et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	1,00 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital, tout en recherchant secondairement un revenu modéré. Il cherche à atteindre cet objectif en équilibrant ses placements entre plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement, notamment les fonds de titres de capitaux propres, en raison du potentiel plus élevé de croissance qu'ils offrent et les fonds de titres à revenu fixe en raison de la diversification et du potentiel de revenu qu'ils offrent. La portion du portefeuille réservée aux titres à revenu fixe est investie principalement dans des fonds de titres à revenu fixe canadiens. La portion du portefeuille réservée aux titres de capitaux propres est investie dans une combinaison variée de fonds de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
› suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Pour choisir les fonds communs de placement de tiers, une procédure de sélection rigoureuse fondée sur le travail approfondi de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents du portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille équilibré choix sélect RBC

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres canadiens	18 %
Titres de capitaux propres américains	23 %
Titres de capitaux propres internationaux	14 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	5 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à www.sedar.com.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au marché;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez un placement offrant à la fois une croissance du capital et un potentiel de revenu modérés;
- vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous voulez diversifier vos placements du point de vue des gestionnaires et des sociétés de fonds communs de placement.

Ce portefeuille peut ne pas convenir à un épargnant ayant un échéancier de placement à court terme ou ayant une faible tolérance au risque.

Portefeuille équilibré choix sélect RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer le revenu net, s'il en est, et les gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série Conseillers ($)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série F ($)	12,20	38,45	67,40	153,42
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille de croissance choix sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 5 juin 2000 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais – parts de série A et de série Conseillers	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série Conseillers du portefeuille sont des frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A ou de série Conseillers, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 2,25 % pour les parts de série A et de série Conseillers, et comprend les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.
Frais – parts de série F et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	1,05 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Il cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des fonds communs de placement de titres de capitaux propres en raison du potentiel plus élevé de croissance qu'ils offrent ainsi que, dans une moindre mesure, dans des fonds communs de placement de titres à revenu fixe en raison de la diversification qu'ils offrent. Le portefeuille investit dans une combinaison variée de fonds canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Pour choisir les fonds communs de placement de tiers, une procédure de sélection rigoureuse fondée sur le travail approfondi de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents du portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille de croissance choix sélect RBC

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	25 %
Titres de capitaux propres canadiens	22 %
Titres de capitaux propres américains	28 %
Titres de capitaux propres internationaux	18 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	7 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à www.sedar.com.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous voulez profiter de possibilités de croissance à long terme et n'avez pas besoin de tirer un revenu de votre placement;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- vous voulez diversifier vos placements du point de vue des gestionnaires et des sociétés de fonds communs de placement.

Ce portefeuille peut ne pas vous convenir si votre principal objectif est d'obtenir un revenu ou si vous avez une faible tolérance au risque.

Portefeuille de croissance choix sélect RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	24,19	76,26	133,67	304,26
Série Conseillers ($)	24,29	76,58	134,23	305,55
Série F ($)	12,71	40,07	70,23	159,87
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 5 juin 2000 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais – parts de série A et de série Conseillers	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série Conseillers du portefeuille sont des frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG »), sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne des parts de série A ou de série Conseillers, selon le cas, du portefeuille. Le pourcentage précis s'élèvera à 2,45 % pour les parts de série A et de série Conseillers, et comprend les frais de gestion du portefeuille, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.
Frais – parts de série F et de série O	Les frais à l'égard des parts de série F et de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	1,10 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Il cherche à atteindre cet objectif en investissant dans des fonds de titres de capitaux propres en raison du potentiel élevé de croissance qu'ils offrent. Le portefeuille investit principalement dans une combinaison variée de fonds de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Pour choisir les fonds communs de placement de tiers, une procédure de sélection rigoureuse fondée sur le travail approfondi de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents du portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres de capitaux propres canadiens	32 %
Titres de capitaux propres américains	38 %
Titres de capitaux propres internationaux	20 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	10 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport à la pondération cible.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à www.sedar.com.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous voulez profiter au maximum de possibilités de croissance à long terme et n'avez pas besoin de tirer un revenu de votre placement;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- vous voulez diversifier vos placements du point de vue des gestionnaires et des sociétés de fonds communs de placement.

Ce portefeuille peut ne pas vous convenir si votre principal objectif est d'obtenir un revenu ou si vous avez une faible tolérance au risque.

Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	26,24	82,72	144,99	330,04
Série Conseillers ($)	26,14	82,40	144,43	328,75
Série F ($)	13,12	41,36	72,50	165,02
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille mondial prudence élevée RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 15 juillet 2019 Série F – 15 juillet 2019 Série O – 15 juillet 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,45 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et, dans une certaine mesure, ceux qui ont une certaine exposition aux fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe mondiaux	75 %
Titres de capitaux propres mondiaux	22 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	3 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au www.blackrock.com.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Portefeuille mondial prudence élevée RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un placement prudent à l'échelle mondiale axé essentiellement sur les titres à revenu fixe qui offre à la fois un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (43,00 %), Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (18,50 %), Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (6,00 %), J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (7,50 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (25,00 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et des finances de marchés développés et émergents de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Portefeuille mondial prudence élevée RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,84	56,22	98,55	224,33
Série F ($)	9,12	28,76	50,41	114,74
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille mondial prudence RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 15 juillet 2019 Série F – 15 juillet 2019 Série O – 15 juillet 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,45 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il maintient un équilibre entre les placements dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et qui offre la possibilité de produire un revenu. Il investit également dans des fonds d'actions.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe mondiaux	60 %
Titres de capitaux propres mondiaux	35 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	5 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au www.blackrock.com.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un placement prudent à l'échelle mondiale axé sur les titres à revenu fixe qui offre à la fois un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (34,50 %), Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (14,75 %), Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (4,75 %), J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (6,00 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (40,00 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et des finances de marchés développés et émergents de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille mondial prudence RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,94	56,55	99,12	225,62
Série F ($)	9,12	28,76	50,41	114,74
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille mondial équilibré RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif		
Date de création	Série A – 15 juillet 2019 Série F – 15 juillet 2019	Série O – 15 juillet 2019	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,70 %	0,05 %
	Série F	0,70 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme et, par ailleurs, à produire un revenu modeste. Pour y arriver, il maintient un équilibre entre les placements dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), qui investissent dans des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance et dans des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification et la possibilité de produire un revenu.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe mondiaux	40 %
Titres de capitaux propres mondiaux	53 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	7 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au www.blackrock.com.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au marché;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un placement équilibré à l'échelle mondiale assorti d'une exposition aussi bien à des titres à revenu fixe qu'à des titres de capitaux propres qui unit croissance du capital et possibilité de revenu modéré;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (23,00 %), Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (9,75 %), Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (3,25 %), J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (4,00 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (60,00 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et des finances de marchés développés et émergents de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille mondial équilibré RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série F ($)	9,12	28,76	50,41	114,74
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille mondial croissance RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 15 juillet 2019 Série F – 15 juillet 2019 Série O – 15 juillet 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,70 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance, assorti d'une certaine exposition à des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans chacun des fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au portefeuille d'atteindre plus facilement ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe mondiaux	25 %
Titres de capitaux propres mondiaux	66 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	9 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au www.blackrock.com.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce portefeuille, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de BlackRock Inc. Le pourcentage maximum de l'actif net du portefeuille, selon sa valeur sur le marché, investi dans BlackRock Inc. n'a jamais dépassé 10,4 %. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un placement de croissance à l'échelle mondiale axé sur les titres de capitaux propres qui procurent une possibilité de croissance du capital à long terme et n'avez pas besoin de tirer un revenu de votre placement;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
› vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (14,50 %), Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (6,00 %), Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (2,00 %), J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (2,50 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (75,00 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice Bloomberg Barclays U.S. Corporate Investment Grade Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et des finances de marchés développés et émergents de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille mondial croissance RBC

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série F ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille mondial toutes actions RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition stratégique de l'actif
Date de création	Série A – 15 juillet 2019 Série F – 15 juillet 2019 Série O – 15 juillet 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,70 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans chacun des fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au portefeuille d'atteindre plus facilement ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe mondiaux	1 %
Titres de capitaux propres mondiaux	88 %
Titres de capitaux propres de marchés émergents	11 %

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au www.blackrock.com.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce portefeuille, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de BlackRock Inc. Le pourcentage maximum de l'actif net du portefeuille, selon sa valeur sur le marché, investi dans BlackRock Inc. n'a jamais dépassé 13,3 %. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un placement de croissance à l'échelle mondiale assorti d'une exposition aux titres de capitaux propres qui offrent la possibilité de tirer la croissance maximale à long terme et n'avez pas besoin de tirer un revenu de votre placement;
› vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
› vous préférez déléguer une partie des décisions de placement.

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,00 %) et de l'indice MSCI All Country World Total Return Net Index (99,00 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce portefeuille au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce portefeuille, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le portefeuille qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série F ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Solution de revenu de retraite RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif	
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série T5 – 11 octobre 2016	Série F – 11 octobre 2016 Série FT5 – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,45 %	0,05 %
Série Conseillers	1,45 %	0,05 %
Série T5	1,45 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série FT5	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds est un fonds de répartition d'actifs expressément conçu à l'intention des épargnants qui s'approchent de leur retraite ou qui sont déjà à la retraite. Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds dont l'objectif de placement est de produire un revenu.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer une entrée de fonds et à servir de compléments aux autres fonds du portefeuille;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte en tout temps ses pondérations cibles;
› revoit le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
› peut détenir une partie de son actif dans des espèces et des titres du marché monétaire.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant indique la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs; il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

Solution de revenu de retraite RBC

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	75 %
Titres de capitaux propres	25 %

Les pourcentages indiqués précédemment sont les pondérations cibles de chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Pour rajuster la répartition de l'actif du fonds rapidement, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps en tant que substituts de placements directs dans un marché donné.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé aux versements (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous êtes retraité et vous voulez détenir des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres qui produisent un revenu dans un seul fonds;
› vous voulez un revenu constant offrant la possibilité d'une croissance du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (55,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (9,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (11,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (9,0 %) et de l'indice MSCI World Net Index (16,0 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

Solution de revenu de retraite RBC

Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le fonds a l'intention de verser des distributions régulières mensuelles en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux des distributions que le fonds a l'intention de faire au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est revue et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous possédez au moment de la distribution. Si le rendement du fonds au cours de l'année civile dépasse le taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait augmenter au cours de l'année suivante. Si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle au cours de l'année, sans préavis, si les conditions des marchés des capitaux ont eu une incidence importante sur la capacité de maintenir le taux de versement pour les parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant actuel de la distribution mensuelle par part sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, l'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions additionnelles de fin d'année seront automatiquement réinvesties dans des parts du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue le remboursement au porteur de parts d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital permet de reporter, et non d'éliminer, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues pour être détenues au sein d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,32	54,61	95,72	217,88
Série Conseillers ($)	16,40	51,70	90,62	206,28
Série T5 ($)	16,61	52,35	91,75	208,86
Série F ($)	8,71	27,47	48,14	109,58
Série FT5 ($)	8,30	26,17	45,88	104,43
Série O ($)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2020 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série T5 – 11 octobre 2016 Série F – 11 octobre 2016 Série FT5 – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série T5	1,50 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série FT5	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série F et de série FT5 seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %
Série Conseillers	1,45 %
Série T5	1,45 %
Série F	0,70 %
Série FT5	0,70 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2020. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition

de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2020. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	60	40
2025	68	32
2030 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Portefeuille de retraite 2020 RBC

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

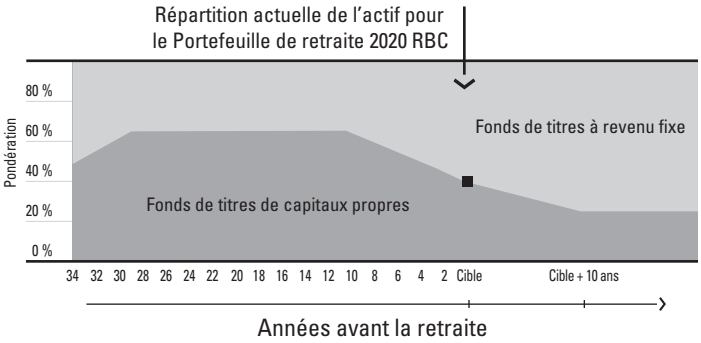

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé aux versements (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2020;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (17,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (19,5 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (23,5 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (14,5 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (13,8 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (11,1 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (0,6 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux

propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le fonds a l'intention de verser des distributions régulières mensuelles en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux des distributions que le fonds a l'intention de faire au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est revue et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous possédez au moment de la distribution. Si le rendement du fonds au cours de l'année civile dépasse le taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait augmenter au cours de l'année suivante. Si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle au cours de l'année, sans préavis, si les conditions des marchés des capitaux ont eu une incidence importante sur la capacité de maintenir le taux de versement pour les parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant actuel de la distribution mensuelle par part sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, l'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions additionnelles de fin d'année seront automatiquement réinvesties dans des parts du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue le remboursement au porteur de parts d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital permet de reporter, et non d'éliminer, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues pour être détenues au sein d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	17,94	56,55	99,12	225,62
Série Conseillers ($)	18,35	57,84	101,38	230,77
Série T5 ($)	18,25	57,52	100,82	229,48
Série F ($)	9,12	28,76	50,41	114,74
Série FT5 ($)	9,02	28,44	49,84	113,45
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2025 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série T5 – 26 juin 2020 Série F – 11 octobre 2016 Série FT5 – 26 juin 2020 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,05 %
Série Conseillers	1,50 %	0,05 %
Série T5	1,45 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série FT5	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série F seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %
Série Conseillers	1,45 %
Série F	0,70 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2025. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);

› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2025. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	48	52
2025	60	40
2030	68	32
2035 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Portefeuille de retraite 2025 RBC

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

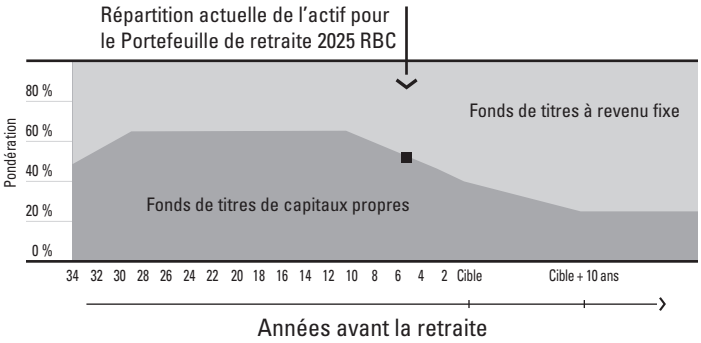

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2025;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (11,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (16,5 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (20,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (19,1 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (19,1 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (11,8 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (2,5 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le fonds a l'intention de verser des distributions régulières mensuelles en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux des distributions que le fonds a l'intention de faire au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est revue et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous possédez au moment de la distribution. Si le rendement du fonds au cours de l'année civile dépasse le taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait augmenter au cours de l'année suivante. Si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle au cours de l'année, sans préavis, si les conditions des marchés des capitaux ont eu une incidence importante sur la capacité de maintenir le taux de versement pour les parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant actuel de la distribution mensuelle par part sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, l'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions additionnelles de fin d'année seront automatiquement réinvesties dans des parts du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue le remboursement au porteur de parts d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital permet de reporter, et non d'éliminer, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues pour être détenues au sein d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série T5 ($)	–	–	–	–
Série F ($)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série FT5 ($)	–	–	–	–
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série T5 et la série FT5, car aucune part de ces séries n'était offerte avant le 26 juin 2020.

Portefeuille de retraite 2030 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série F – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,80 %	0,05 %
Série Conseillers	1,80 %	0,05 %
Série F	0,80 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série F seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,70 %
Série Conseillers	1,70 %
Série F	0,70 %

À compter du 1er janvier 2025 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2030. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition

de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2030. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	35	65
2025	48	52
2030	60	40
2035	68	32
2040 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Portefeuille de retraite 2030 RBC

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

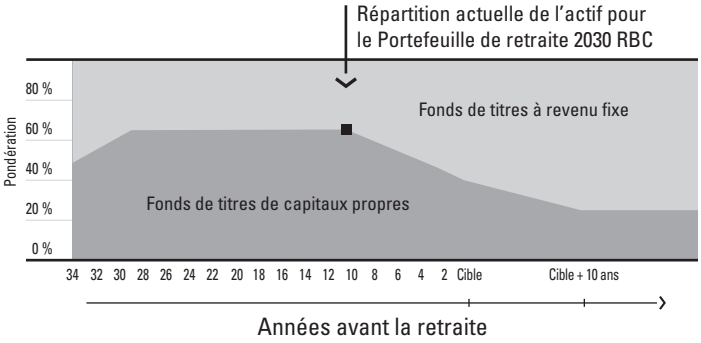

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2030;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (5,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (17,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,6 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (23,6 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (14,3 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3,5 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux

propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	21,01	66,24	116,11	264,29
Série F ($)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2035 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série F – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,80 %	0,05 %
Série Conseillers	1,80 %	0,05 %
Série F	0,80 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série F seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,70 %
Série Conseillers	1,70 %
Série F	0,70 %

À compter du 1er janvier 2030 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2035. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition

de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2035. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	35	65
2025	35	65
2030	48	52
2035	60	40
2040	68	32
2045 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Portefeuille de retraite 2035 RBC

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

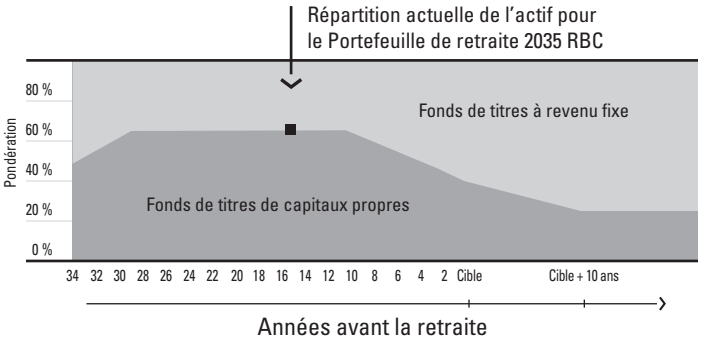

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2035;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (3,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (19,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,6 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (23,6 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (14,1 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3,7 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille de retraite 2035 RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	20,40	64,30	112,71	256,56
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2040 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série F – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,80 %	0,05 %
Série Conseillers	1,80 %	0,05 %
Série F	0,80 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série F seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,70 %
Série Conseillers	1,70 %
Série F	0,70 %

À compter du 1er janvier 2035 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2040. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition

de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2040. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	35	65
2025	35	65
2030	35	65
2035	48	52
2040	60	40
2045	68	32
2050 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Portefeuille de retraite 2040 RBC

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

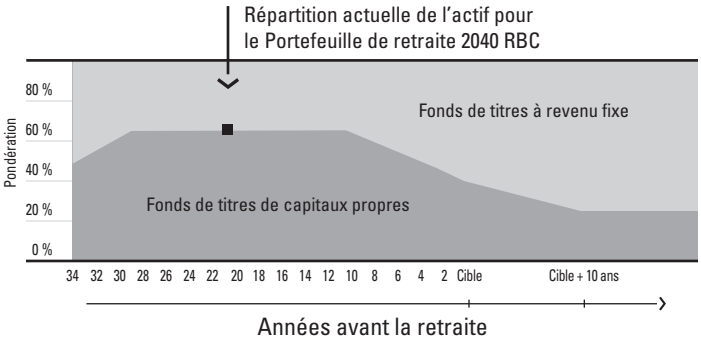

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2040;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (2,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (20,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,6 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (23,6 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (13,9 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3,9 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille de retraite 2040 RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	20,40	64,30	112,71	256,56
Série F ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2045 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série F – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,80 %	0,05 %
Série Conseillers	1,80 %	0,05 %
Série F	0,80 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série F seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,70 %
Série Conseillers	1,70 %
Série F	0,70 %

À compter du 1er janvier 2040 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2045. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;

Portefeuille de retraite 2045 RBC

- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2045. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
- à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
- de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
- à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
- au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

Portefeuille de retraite 2045 RBC

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	35	65
2025	35	65
2030	35	65
2035	35	65
2040	48	52
2045	60	40
2050	68	32
2055 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

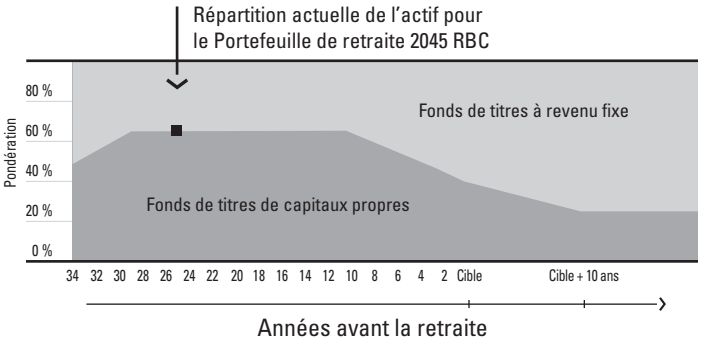

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2045;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations à court terme FTSE Canada (1,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (21,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,1 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (23,1 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (14,3 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (4,5 %).

L'indice des obligations à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés

des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série Conseillers ($)	20,50	64,63	113,28	257,85
Série F ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2050 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 11 octobre 2016 Série Conseillers – 11 octobre 2016 Série F – 11 octobre 2016 Série O – 11 octobre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,80 %	0,05 %
Série Conseillers	1,80 %	0,05 %
Série F	0,80 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

À compter du 1er juillet 2020 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série Conseillers et de série F seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,70 %
Série Conseillers	1,70 %
Série F	0,70 %

À compter du 1er janvier 2045 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2050. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;

Portefeuille de retraite 2050 RBC

› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2050. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

Portefeuille de retraite 2050 RBC

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	35	65
2025	35	65
2030	35	65
2035	35	65
2040	35	65
2045	48	52
2050	60	40
2055	68	32
2060 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

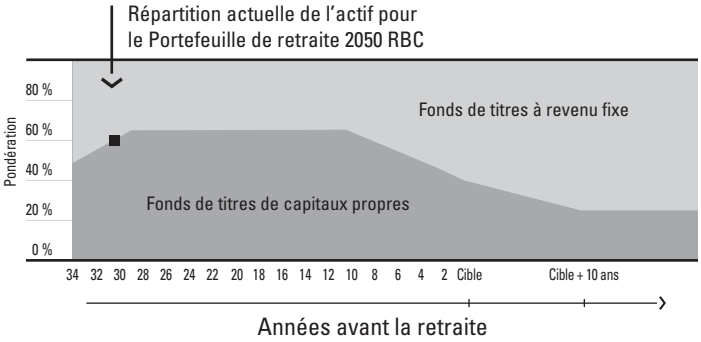

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2050;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (22,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (22,8 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (22,7 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (14,6 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (4,9 %).

L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt

des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	20,50	64,63	113,28	257,85
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille de retraite 2055 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 26 juin 2020 Série F – 26 juin 2020 Série O – 26 juin 2020
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,70 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

À compter du 1er janvier 2050 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2055. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;

› rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
› peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
› peut investir une partie de son actif dans des FNB;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2055. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

› l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
› l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
› l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
› au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
› à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
› de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
› à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
› au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	38	62
2025	35	65
2030	35	65
2035	35	65
2040	35	65
2045	35	65
2050	48	52
2055	60	40
2060	68	32
2065 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

Portefeuille de retraite 2055 RBC

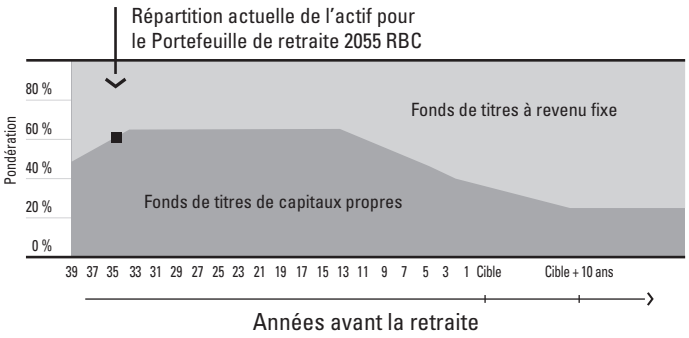

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2055;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (3,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (22,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (21,7 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (21,7 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (13,6 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (5,0 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille de retraite 2055 RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Les renseignements sur les frais du fonds assumés indirectement par les épargnants ne sont pas disponibles puisque ce fonds n'a été créé que le 26 juin 2020.

Portefeuille de retraite 2060 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 26 juin 2020 Série F – 26 juin 2020 Série O – 26 juin 2020
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,70 %	0,05 %
Série F	0,70 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

À compter du 1er janvier 2055 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :

Série	Frais de gestion
Série A	1,45 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2060. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

› établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
› répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
› choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;

Portefeuille de retraite 2060 RBC

- rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2060. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), l'épargnant aura habituellement moins d'expérience en matière de placement et pourrait donc tirer profit d'un portefeuille à faible risque misant sur une répartition initiale de 50 % dans des titres de capitaux propres;
- à mesure qu'il acquiert de l'expérience en matière de placement, l'épargnant sera en mesure d'absorber un risque accru de façon que l'exposition cible aux titres de capitaux propres puisse être augmentée pour la faire passer à 65 % sur cinq ans (c'est-à-dire d'ici l'âge de 30 ans);
- de l'âge de 30 ans à 55 ans, l'épargnant aura une tolérance au risque compatible avec une exposition cible aux titres de capitaux propres de 65 %;
- à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
- au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

	Fonds de titres à revenu fixe (%)*	Fonds de titres de capitaux propres (%)
2020	50	50
2025	38	62
2030	35	65
2035	35	65
2040	35	65
2045	35	65
2050	35	65
2055	48	52
2060	60	40
2065	68	32
2070 et par la suite	75	25

* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.

Portefeuille de retraite 2060 RBC

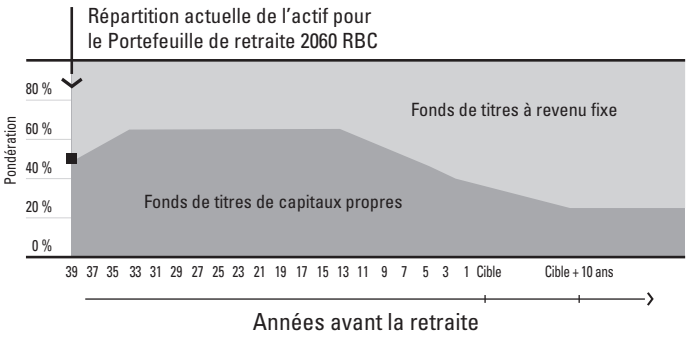

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous économisez en vue de prendre votre retraite vers 2060;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe tout en profitant de la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (15,0 %), de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (13,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (22,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (17,5 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (17,5 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (10,0 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (5,0 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Portefeuille de retraite 2060 RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Les renseignements sur les frais du fonds assumés indirectement par les épargnants ne sont pas disponibles puisque ce fonds n'a été créé que le 26 juin 2020.

Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif		
Date de création	Série A – 3 juillet 2007 Série D – 1er novembre 2011	Série F – 4 juillet 2016 Série O – 28 juin 2018	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais – parts de série A et de série D	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série D sont des frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG ») des parts de série A et de série D, sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent i) à 1,55 % (le « pourcentage précis ») de la valeur liquidative moyenne des parts de série A du fonds et ii) à 0,90 % (le « pourcentage précis ») de la valeur liquidative moyenne des parts de série D du fonds. Le pourcentage précis comprend les frais de gestion des parts de série A ou des parts de série D du fonds, selon le cas, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails. À mesure que le fonds s'approche de sa date cible, le pourcentage précis à l'égard des parts de série A ou de série D, selon le cas, sera réduit à la date de prise d'effet comme suit :		
	PARTS DE SÉRIE A		
	Date de prise d'effet	Pourcentage précis	
	1er janvier 2023	1,00 %	
	PARTS DE SÉRIE D		
	Date de prise d'effet	Pourcentage précis	
	1er janvier 2023	0,80 %	
Frais – parts de série F	Les frais à l'égard des parts de série F se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,70 %	0,05 %
	PARTS DE SÉRIE F		
	Date de prise d'effet	Frais de gestion	Frais d'administration
	1er janvier 2023	0,65 %	0,05 %
Frais – parts de série O	Les frais à l'égard des parts de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2025. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2025) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2025).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants.

	2020	2021	2023	À compter de 2025
Fonds du marché monétaire (%)	0	0	37	100
Fonds de titres à revenu fixe (%)	75	80	55	0
Fonds d'actions (%)	25	20	8	0
Fonds d'actions canadiennes* (%)	9	7	3	0
Fonds d'actions américaines (%)	9	7	3	0
Fonds d'actions internationales (%)	7	6	2	0

* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.

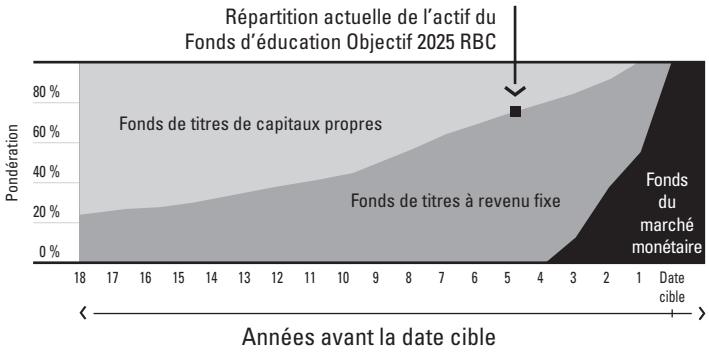

Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC

L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous épargnez en vue d'études supérieures qui commenceront vers 2025;
- vous voulez un fonds qui maintiendra une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2025);
- vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,76	59,13	103,65	235,93
Série D ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série F ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O (F)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif		
Date de création	Série A – 9 juillet 2012 Série D – 9 juillet 2012	Série F – 4 juillet 2016 Série O – 28 juin 2018	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais – parts de série A et de série D	Les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A et de série D sont des frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le ratio des frais de gestion (le « RFG ») des parts de série A et de série D, sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent i) à 1,75 % (le « pourcentage précis ») de la valeur liquidative moyenne des parts de série A du fonds et ii) à 1,00 % (le « pourcentage précis ») de la valeur liquidative moyenne des parts de série D du fonds. Le pourcentage précis comprend les frais de gestion des parts de série A ou des parts de série D du fonds, selon le cas, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis ci-dessus, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails. À mesure que le fonds s'approche de sa date cible, le pourcentage précis à l'égard des parts de série A ou de série D, selon le cas, sera réduit à la date de prise d'effet comme suit :		
	PARTS DE SÉRIE A		
	Date de prise d'effet	Pourcentage précis	
	1er janvier 2025	1,55 %	
	1er janvier 2028	1,00 %	
	PARTS DE SÉRIE D		
	Date de prise d'effet	Pourcentage précis	
	1er janvier 2025	0,90 %	
	1er janvier 2028	0,80 %	
Frais – parts de série F	Les frais à l'égard des parts de série F se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,80 %	0,05 %
	PARTS DE SÉRIE F		
	Date de prise d'effet	Frais de gestion	Frais d'administration
	1er janvier 2025	0,70 %	0,05 %
	1er janvier 2028	0,65 %	0,05 %
Frais – parts de série O	Les frais à l'égard des parts de série O se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des taxes et impôts et des autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2030. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2030) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2030).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants.

	2020	2021	2024	2027	À compter de 2030
Fonds du marché monétaire (%)	0	0	0	13	100
Fonds de titres à revenu fixe (%)	45	51	70	73	0
Fonds d'actions (%)	55	49	30	14	0
Fonds d'actions canadiennes* (%)	20	18	11	5	0
Fonds d'actions américaines (%)	20	18	11	5	0
Fonds d'actions internationales (%)	15	13	8	4	0

* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.

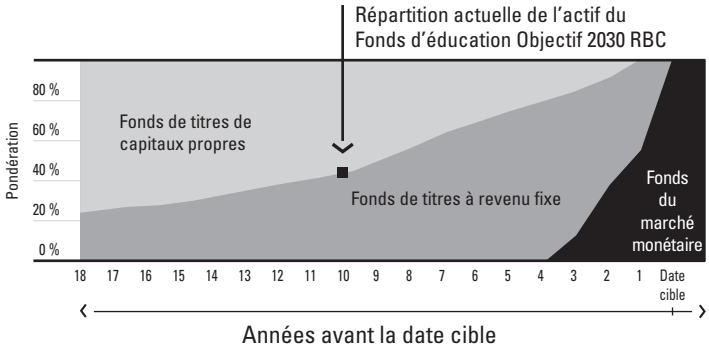

L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous épargnez en vue d'études supérieures qui commenceront vers 2030;
› vous voulez un fonds qui maintiendra une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2030);
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (75,1 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (9,1 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (9,1 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (5,3 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (1,4 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,89	62,69	109,88	250,11
Série D ($)	11,89	37,48	65,70	149,55
Série F ($)	10,35	32,64	57,20	130,21
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Date de création	Série A – 28 août 2017 Série D – 28 août 2017 Série F – 28 août 2017 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,05 %

PARTS DE SÉRIE A

Date de prise d'effet	Frais de gestion	Frais d'administration
1er janvier 2025	1,55 %	0,05 %
1er janvier 2030	1,45 %	0,05 %
1er janvier 2033	0,90 %	0,05 %

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série D	1,10 %	0,05 %

PARTS DE SÉRIE D

Date de prise d'effet	Frais de gestion	Frais d'administration
1er janvier 2025	1,05 %	0,05 %
1er janvier 2030	0,95 %	0,05 %
1er janvier 2033	0,80 %	0,05 %

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,85 %	0,05 %

PARTS DE SÉRIE F

Date de prise d'effet	Frais de gestion	Frais d'administration
1er janvier 2025	0,80 %	0,05 %
1er janvier 2030	0,70 %	0,05 %
1er janvier 2033	0,65 %	0,05 %

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2035. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2035) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2035).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Stratégie de répartition de l'actif

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants.

	2020	2023	2026	2029	2032	À compter de 2035
Fonds du marché monétaire (%)	0	0	0	0	13	100
Fonds de titres à revenu fixe (%)	30	39	51	70	73	0
Fonds d'actions (%)	70	61	49	30	14	0
Fonds d'actions canadiennes* (%)	25	22	18	11	5	0
Fonds d'actions américaines (%)	25	22	18	11	5	0
Fonds d'actions internationales (%)	20	17	13	8	4	0

* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.

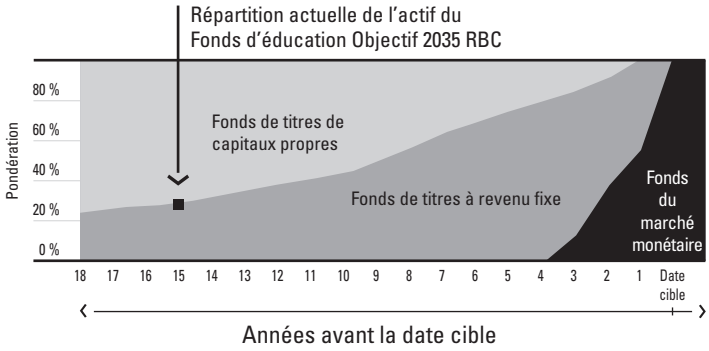

Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC

L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, www.rbcgam.com/fr/ca, présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous épargnez en vue d'études supérieures qui commenceront vers 2035;
- vous voulez un fonds qui maintiendra une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2035);
- vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (30,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (25,0 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (25,0 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (16,0 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (4,0 %).

La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps. L'indice des obligations universelles FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série D ($)	13,53	42,65	74,76	170,18
Série F ($)	10,35	32,64	57,20	130,21
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds canadien de dividendes RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de dividendes canadien	
Date de création	Série A – 11 janvier 1993 Série Conseillers – 20 mars 2006 Série Conseillers T5 – 11 août 2014 Série T5 – 24 septembre 2012 Série T8 – 3 juillet 2007 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 11 août 2014 Série FT8 – 4 juillet 2016 Série I – 4 février 2004 Série U – 27 juin 2019 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O[3]	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,10 %
Série Conseillers	1,50 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,50 %	0,10 %
Série T5	1,50 %	0,10 %
Série T8	1,50 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série FT8	0,60 %	0,10 %
Série I	0,44 %	0,02 %
Série U	négociables et payés directement à RBC GMA[4]	négociables et payés directement à RBC GMA[4]
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[5]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

4) Les parts de série U ne sont offertes qu'aux clients qui ont conclu une entente d'achat de parts de série U directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ou d'administration ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série U. Les porteurs de parts de série U versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série U ».

5) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Procurer un rendement global à long terme, composé de ce qui suit :

› un revenu de dividendes régulier, bénéficiant du traitement fiscal préférentiel accordé à ce type de revenu;
› une croissance à long terme modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de grandes sociétés canadiennes versant des dividendes supérieurs à la moyenne.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Fonds canadien de dividendes RBC

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des sociétés canadiennes qui affichent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne ou une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes ou qui sont susceptibles d'être touchées par des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et le versement de dividendes extraordinaires et pourrait également choisir des titres de sociétés étrangères comparables;
› peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
› choisit des placements à revenu fixe dont les coupons ont un taux d'intérêt élevé en fonction des prévisions relatives à l'évolution des taux d'intérêt à long terme; le revenu tiré de la portion du fonds réservée aux obligations sert aussi à payer les frais du fonds afin de réduire le revenu imposable des porteurs de parts;
› surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également utiliser des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC détenait environ 11,0 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un revenu bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux dans votre régime non enregistré;
› vous visez une croissance à long terme modeste de votre placement;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres canadiens qui investit dans un large éventail de sociétés établies;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 %, pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, et à environ 8 %, pour les parts de série T8 et de série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5,

de série T8, de série FT5 et de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,04	56,87	99,68	226,91
Série Conseillers ($)	18,14	57,19	100,25	228,19
Série Conseillers T5 ($)	18,35	57,84	101,38	230,77
Série T5 ($)	18,14	57,19	100,25	228,19
Série T8 ($)	18,25	57,52	100,82	229,48
Série D ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série F ($)	7,79	24,56	43,04	97,98
Série FT5 ($)	7,69	24,23	42,48	96,69
Série FT8 ($)	8,10	25,53	44,74	101,85
Série I ($)	5,13	16,16	28,32	64,46
Série U ($)	–	–	–	–
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série U, car aucune part de cette série n'était offerte avant le 31 décembre 2019.

Fonds d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes	
Date de création	Série A – 17 avril 1967 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 27 février 2017 Série I – 8 août 2006 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O[2]	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série I	0,60 %	0,02 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés canadiennes afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance économique au Canada. Il peut également investir dans des titres de sociétés étrangères comparables.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
› investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande capitalisation boursière, mais aussi dans ceux de sociétés à moyenne et à petite capitalisation qui représentent des occasions intéressantes;
› choisit des titres dans différents secteurs d'activité représentés dans l'indice composé S&P/TSX en fixant des minimums et des maximums pour chaque sous-indice;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également utiliser des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement le degré d'exposition au marché canadien ou aux marchés étrangers;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez la croissance à long terme de votre placement;
› vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des titres de capitaux propres canadiens;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres canadiens de grande qualité, largement diversifié;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction

du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série Conseillers ($)	19,27	60,75	106,48	242,38
Série T5 ($)	18,76	59,13	103,65	235,93
Série D ($)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série FT5 ($)	7,69	24,23	42,48	96,69
Série I ($)	2,56	8,08	14,16	32,23
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Série A – 27 juin 2013 Série Conseillers – 27 juin 2013 Série D – 27 juin 2013 Série F – 20 août 2018 Série O – 27 juin 2013
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série D, de série F et de série O[3)]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[4)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Avant le 27 juin 2013, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

4) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché canadien;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;

- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- un risque associé au marché;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 64,2 % et 18,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	–	–	–	–
Série Conseillers ($)	–	–	–	–
Série D ($)	–	–	–	–
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série Conseillers et la série D, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Série A – 19 novembre 2012 Série Conseillers – 19 novembre 2012 Série T5 – 25 janvier 2016 Série D – 19 novembre 2012 Série F – 19 novembre 2012 Série FT5 – 25 janvier 2016 Série O – 19 novembre 2012
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O[2]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 13 novembre 2012, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du Canada.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché canadien;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du Canada au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Canada Minimum Volatility Index. L'indice MSCI Canada Minimum Volatility Index reproduit le rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée aux actions de sociétés canadiennes à grande et moyenne capitalisation qui composent l'indice MSCI Canada Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI Canada Index. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,27	60,75	106,48	242,38
Série Conseillers ($)	18,96	59,78	104,78	238,51
Série T5 ($)	19,07	60,10	105,35	239,80
Série D ($)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série FT5 ($)	8,20	25,85	45,31	103,14
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds tendance d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 28 novembre 2016 Série Conseillers – 28 novembre 2016 Série D – 28 novembre 2016	Série F – 28 novembre 2016 Série O – 28 novembre 2016	
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,02 %

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds a recours à un mécanisme de suivi systématique des tendances pour investir principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et dans des titres à revenu fixe à court terme.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement systématique de nature quantitative conçu pour sélectionner des actions selon certains critères liés à leurs attributs historiques concernant la courbe de leurs cours et leur volatilité.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie un jeu de paramètres et de restrictions fondé sur l'antécédent des cours et de la volatilité;
› évalue les actions au moyen d'indicateurs de tendance comme l'antécédent des cours et les moyennes mobiles;
› a recours à une stratégie souple permettant d'investir n'importe quel pourcentage de l'actif du portefeuille (de 0 % à 100 %) dans des titres de capitaux propres canadiens selon les conditions du marché;
› investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens de sociétés à grande capitalisation, mais il peut tirer profit d'occasions intéressantes concernant des sociétés à petite ou moyenne capitalisation;
› peut investir dans des titres d'emprunt à court terme ou dans des fonds négociés en bourse de titres d'emprunt à court terme;
› surveillera, analysera et rééquilibrera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,76	59,13	103,65	235,93
Série Conseillers ($)	18,86	59,46	104,21	237,22
Série D ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions canadiennes Vision RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Série A – 3 juillet 2007 Série Conseillers – 21 janvier 2008 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 3 juillet 2007 Série O – 19 mai 2017
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et a recours à une méthode de placement socialement responsable. Il peut également investir dans des titres de sociétés étrangères comparables.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

› Le processus de placement du fonds commence par la sélection de sociétés au moyen de critères de placement socialement responsable en vue d'établir une liste de titres dans lesquels il est possible d'investir;
› RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds.

Critères d'un placement socialement responsable et processus de sélection

› RBC GMA a conçu des critères de sélection des placements socialement responsables servant à évaluer le rendement des sociétés sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur le plan de la gouvernance. Les critères de sélection se divisent en deux types de base, soit les critères d'exclusion et les critères qualitatifs;
› RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre cette méthode personnalisée de sélection des placements socialement responsables;
› les critères qualitatifs servent à évaluer les politiques et pratiques de chaque société en matière d'environnement, de conscience sociale et de gouvernance selon des segments qui comprennent les suivants :
– communauté et société,
– clientèle,
– employés,
– pratiques de gouvernance d'entreprise,
– environnement,
– éthique commerciale,
– droits de l'homme;
› le processus de sélection rejette les entreprises offrant un piètre rendement par rapport à celui des autres membres du secteur dans les segments énoncés ci-dessus;
› les critères d'exclusion servent à écarter les titres des sociétés qui s'adonnent principalement à la production et à la distribution des produits suivants :
– alcool,
– produits du tabac,
– cannabis,
– matériel pornographique,
– jeu,
– armement militaire;

› de façon tout aussi importante, Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec les critères personnalisés de placement socialement responsable et informe RBC GMA de tout changement pouvant mettre en cause l'admissibilité d'une entreprise.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit uniquement dans des titres de sociétés qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères personnalisés de placement socialement responsable établis par RBC GMA dont il est question ci-dessus;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
› diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de l'indice composé S&P/TSX;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement le degré d'exposition au marché canadien ou aux marchés étrangers;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 30,4 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un fonds adoptant une approche de placement socialement responsable;
› vous visez la croissance à long terme de votre placement;
› vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des titres de capitaux propres canadiens;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres canadiens diversifié de grande qualité;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,27	60,75	106,48	242,38
Série Conseillers ($)	19,27	60,75	106,48	242,38
Série D ($)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds indiciel canadien RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds indiciel de titres de capitaux propres canadiens
Date de création	Série A – 13 octobre 1998 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,50 %	0,10 %
Série F	0,05 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée Toronto (Ontario)

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier canadien généralement reconnu;
› procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX[1)] (ou son successeur). L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX comprend les éléments constituants de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, dont la pondération de chaque élément constituant est plafonnée à 10 % et qui est conçu pour reproduire le rendement des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation du Canada;
› a recours à une stratégie de placement passive, c'est-à-dire qu'il se concentre sur la diversification et la reproduction des caractéristiques générales de l'indice de référence pertinent;
› utilise une stratégie de duplication de l'indice visant à reproduire, le plus possible, les titres et leur pondération dans l'indice de référence pertinent;
› investit directement dans les titres qui composent l'indice de référence pertinent;
› ajuste la composition du fonds en fonction des changements apportés à la composition du repère sous-jacent;
› ne recherche pas un rendement supérieur à celui du marché, mais ne devrait pas non plus en obtenir un tellement plus bas, offrant ainsi un rendement plus constant année après année (par rapport à l'indice de référence);
› n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers;
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;

1) Tous les droits relatifs à l'« indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX » appartiennent à S&P. Standard and Poor's[MD] et S&P[MD] sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds investira son actif dans les titres d'un émetteur selon la proportion que représentent les titres de cet émetteur dans l'indice repère, même si celle-ci est supérieure à 10 %.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la reproduction de l'indice;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à un placement dans une fiducie.
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Lorsque la pondération indicielle d'une société donnée augmente, l'effet de toute augmentation ou diminution de la valeur de celle-ci sur la valeur liquidative par part et le rendement global du fonds augmentent. Cette situation peut présenter un risque associé à l'émetteur, décrit plus en détail à la page 7.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez la possibilité d'une croissance à long terme du capital;
› vous voulez diversifier votre portefeuille selon le style de gestion des placements;
› vous voulez réduire au minimum les impôts se rapportant à un portefeuille non enregistré;
› vous êtes prêt à la fois à bénéficier des reprises du marché et à subir les conséquences des replis du marché étant donné que l'actif du fonds est généralement entièrement investi;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	6,77	21,33	37,38	85,09
Série F ($)	1,74	5,49	9,63	21,92
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Série A – 4 novembre 1997 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,25 %	0,10 %
Série Conseillers	1,25 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres (actions et titres de fiducies de revenu) fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie d'actions canadiennes :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  – Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  – Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  – Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie d'actions canadiennes sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

› investit jusqu'à 30 % de l'actif du fonds dans des titres sélectionnés au sein des marchés des États-Unis en fonction de critères similaires;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement et voulez un certain revenu à court terme;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	15,79	49,76	87,22	198,54
Série Conseillers ($)	15,38	48,47	84,96	193,39
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 22 janvier 2007 Série Conseillers – 22 janvier 2007 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 22 janvier 2007 Série O – 18 juillet 2008	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,50 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,50 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres (actions et titres de fiducies de revenu) fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie d'actions 100 % canadiennes :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
– Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
– Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
– Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie d'actions 100 % canadiennes sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

› n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› achete et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement et voulez un certain revenu à court terme;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	18,66	58,81	103,08	234,64
Série Conseillers ($)	18,04	56,87	99,68	226,91
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Série A – 28 août 2006 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 28 août 2006 Série O – 11 juillet 2011
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une entrée de fonds mensuelle élevée;
› faire des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux, composées principalement de remboursements de capital, de revenus de dividendes, de gains en capital et de revenus d'intérêt;
› offrir une possibilité de croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes, notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées de sociétés canadiennes qui versent des dividendes, de fiducies de placement immobilier et de fiducies de revenu. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des débentures et des billets.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes qui génèrent un revenu, y compris des actions ordinaires et des actions privilégiées sur lesquelles des dividendes sont versés, des fiducies de placement immobilier et des fiducies de revenu;
› recherche des titres de sociétés produisant un rendement en dividendes supérieur à la moyenne ou affichant une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes, au moment de la sélection d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées;
› recherche des entreprises solides ayant la capacité de maintenir et de faire croître les distributions tout en conservant les liquidités nécessaires aux possibilités de croissance internes, au moment de la sélection de titres de fiducie de revenu;
› peut également investir dans des titres à revenu fixe, notamment jusqu'à 10 % dans des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité (rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
› peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substitut de placements directs ou pour générer un revenu;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une source constante de revenu mensuel régulier, sous une forme relativement efficace du point de vue fiscal;
› vous voulez un fonds diversifié offrant des possibilités de croissance modeste du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés des capitaux. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'année, nous ferons une distribution additionnelle de revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'année, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en diminution du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,68	62,04	108,74	247,53
Série Conseillers ($)	19,07	60,10	105,35	239,80
Série D ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série F ($)	7,79	24,56	43,04	97,98
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds sectoriel d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 17 février 2015 Série D – 17 février 2015	Série F – 17 février 2015 Série O – 3 octobre 2013	
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation inscrites à une bourse de valeurs du Canada au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des actions ordinaires et des actions privilégiées et d'autres titres, pouvant être convertis en de telles actions au gré du porteur, de sociétés inscrites à une bourse de valeurs du Canada, au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières;
› mise sur les actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation, mais peut aussi investir dans des sociétés à grande capitalisation;
› investit dans des sociétés exerçant, directement ou indirectement, des activités d'exploration, de mise en valeur, de production ou de distribution de ressources, notamment naturelles, y compris des sociétés qui fournissent des services au secteur des ressources naturelles ou qui bénéficient de l'évolution de ce secteur, ou celles qui conçoivent, élaborent ou procurent des produits et des services qui sont importants pour les infrastructures d'un pays ou d'une région et leur évolution future;
› gère le risque général rattaché au portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé aux marchandises;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC, le Fonds d'actions canadiennes RBC et le Fonds équilibré RBC détenaient environ 36,9 %, 35,3 % et 22,3 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de Lundin Mining Corp. et de Parex Resources Inc. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Lundin Mining Corp. et Parex Resources Inc. n'a jamais dépassé 10,2 % et 10,4 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez que votre portefeuille soit exposé à des sociétés à petite et à moyenne capitalisation du Canada au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue de façon importante).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX. L'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX reproduit le rendement des actions de sociétés à petite capitalisation du marché canadien. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série D ($)	12,51	39,42	69,10	157,29
Série F ($)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds nord-américain de valeur RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres nord-américains
Date de création	Série A – 20 avril 1998 Série Conseillers – 28 août 2006 Série Conseillers T5 – 11 août 2014 Série T5 – 11 août 2014 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 11 août 2014 Série O – 11 juillet 2011
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou américaines, dont le cours est inférieur à leur valeur réelle et qui présentent des occasions de croissance à long terme.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
› étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;
› utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› tient compte de macrofacteurs mondiaux, comme le rythme et la qualité de la croissance économique mondiale et les perspectives concernant le cours des marchandises;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;

› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, respectivement. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un

compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,78	62,36	109,31	248,82
Série Conseillers ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série Conseillers T5 ($)	19,27	60,75	106,48	242,38
Série T5 ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série D ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série FT5 ($)	7,69	24,23	42,48	96,69
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds nord-américain de croissance RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres nord-américains
Date de création	Série A – 11 janvier 1993 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O[2]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou américaines qui présentent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› privilégie les secteurs et les entreprises axés sur la croissance;
› privilégie les sociétés présentant des perspectives de croissance continue supérieures à la moyenne qui présentent des caractéristiques quantitatives, techniques et fondamentales supérieures;
› choisit des sociétés dotées d'une solide équipe de direction et de modèles d'entreprise ciblés et possédant un avantage concurrentiel;
› choisit des titres dans différents secteurs d'activité et peut investir dans des sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Fonds nord-américain de croissance RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez une composante croissance dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
› vous cherchez des occasions de profiter du potentiel de croissance plus élevé que présentent certains secteurs de l'économie nord-américaine;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,68	62,04	108,74	247,53
Série Conseillers ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série D ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série F ($)	7,79	24,56	43,04	97,98
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds américain de dividendes RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains	
Date de création	Série A – 4 juillet 2006 Série Conseillers – 29 octobre 2001 Série Conseillers T5 – 11 août 2014 Série T5 – 24 septembre 2012 Série T8 – 3 juillet 2007	Série D – 3 juillet 2007 Série F – 29 octobre 2001 Série FT5 – 11 août 2014 Série FT8 – 30 juin 2016 Série O – 1er octobre 2007
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série T8	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série FT8	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu de dividende régulier.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes supérieurs à la moyenne.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des sociétés qui offrent des versements de dividende durables ou affichent de bonnes perspectives de versements ou de croissance de leurs dividendes et qui présentent un potentiel de création de valeur grâce à des événements comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la réduction de la dette;

› peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
› surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer des revenus;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Fonds de revenu mensuel RBC détenaient environ 18,1 %, 16,9 % et 13,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme modérée de votre placement;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes supérieurs à la moyenne;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous acceptez que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 %, pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, et à environ 8 %, pour les parts de série T8 et de série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard,

nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série Conseillers ($)	19,48	61,39	107,61	244,95
Série Conseillers T5 ($)	19,68	62,04	108,74	247,53
Série T5 ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série T8 ($)	19,27	60,75	106,48	242,38
Série D ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série F ($)	8,00	25,20	44,18	100,56
Série FT5 ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série FT8 ($)	–	–	–	–
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série FT8, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 16 mai 2016 Série Conseillers – 16 mai 2016 Série Conseillers T5 – 16 mai 2016 Série T5 – 16 mai 2016 Série D – 16 mai 2016 Série F – 16 mai 2016 Série FT5 – 16 mai 2016 Série O – 16 mai 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série Conseillers T5[2], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers T5	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu en dividendes périodique tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés des États-Unis offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds investit directement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés des États-Unis offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds américain de dividendes RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des sociétés qui offrent des versements de dividende durables ou affichent de bonnes perspectives de versements ou de croissance de leurs dividendes et qui présentent un potentiel de création de valeur grâce à des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la réduction de la dette;
› peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
› surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds a recours à une couverture contre la fluctuation de la valeur du dollar américain afin de réduire au minimum son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme modérée du capital;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes supérieurs à la moyenne;
› vous voulez réduire au minimum votre exposition au dollar américain;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index couvert en dollars canadiens. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,48	61,39	107,61	244,95
Série Conseillers ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série Conseillers T5 ($)	20,19	63,66	111,58	253,98
Série T5 ($)	19,58	61,72	108,18	246,24
Série D ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série F ($)	8,00	25,20	44,18	100,56
Série FT5 ($)	7,69	24,23	42,48	96,69
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions américaines RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 31 octobre 1972 Série Conseillers – 6 août 2003 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 27 février 2017 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O[2]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de façon à procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance économique qu'offre le marché américain.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des titres parmi les différents secteurs d'activité du marché américain;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence sélect RBC détenaient environ 19,4 % et 18,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des titres de capitaux propres américains;
› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres américains de grande qualité, largement diversifié;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un

compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série Conseillers ($)	19,78	62,36	109,31	248,82
Série T5 ($)	18,55	58,49	102,51	233,35
Série D ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série F ($)	8,00	25,20	44,18	100,56
Série FT5 ($)	8,00	25,20	44,18	100,56
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 23 janvier 2006 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 23 janvier 2006 Série O – 31 décembre 2007
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des actions ordinaires de sociétés des États-Unis tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de façon à procurer une ample exposition aux possibilités de croissance économique qu'offre le marché des États-Unis. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds d'actions américaines RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des titres parmi les différents secteurs d'activités du marché des États-Unis;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous visez à réduire au minimum votre exposition au dollar américain;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de grande qualité, largement diversifié;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets chaque année, en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série Conseillers ($)	19,68	62,04	108,74	247,53
Série D ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série F ($)	8,10	25,53	44,74	101,85
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions américaines QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Série A – 27 juin 2013 Série Conseillers – 27 juin 2013 Série D – 27 juin 2013 Série F – 20 août 2018 Série O – 28 juin 2013
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,02 %

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché des États-Unis;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les des sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres non américains;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 46,6 %, 18,0 % et 13,7 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	–	–	–	–
Série Conseillers ($)	–	–	–	–
Série D ($)	–	–	–	–
Série F ($)	7,89	24,88	43,61	99,27
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série Conseillers et la série D, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Série A – 19 novembre 2012 Série Conseillers – 19 novembre 2012 Série T5 – 25 janvier 2016 Série D – 19 novembre 2012 Série F – 19 novembre 2012 Série FT5 – 25 janvier 2016 Série O – 19 novembre 2012
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché américain;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres non américains;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI USA Minimum Volatility Index. L'indice MSCI USA Minimum Volatility Index reproduit le rendement après impôt d'une stratégie à variation minimale appliquée aux actions de sociétés des États-Unis à grande et moyenne capitalisation qui composent l'indice MSCI USA Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI USA Index. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à

cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,17	60,43	105,91	241,09
Série Conseillers ($)	18,96	59,78	104,78	238,51
Série T5 ($)	18,76	59,13	103,65	235,93
Série D ($)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série F ($)	7,79	24,56	43,04	97,98
Série FT5 ($)	7,59	23,91	41,91	95,40
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 16 mai 2016 Série Conseillers – 16 mai 2016 Série T5 – 16 mai 2016 Série D – 16 mai 2016 Série F – 16 mai 2016 Série FT5 – 16 mai 2016 Série O – 16 mai 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série T5	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série FT5	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds investit directement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis.

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché américain;

› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs pour choisir les titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte de mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres non américains;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds a recours à une couverture contre la fluctuation de la valeur du dollar américain afin de réduire au minimum son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous voulez réduire au minimum votre exposition au dollar américain;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,07	60,10	105,35	239,80
Série Conseillers ($)	19,48	61,39	107,61	244,95
Série T5 ($)	18,45	58,16	101,95	232,06
Série D ($)	10,87	34,25	60,04	136,66
Série F ($)	7,79	24,56	43,04	97,98
Série FT5 ($)	7,59	23,91	41,91	95,40
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de valeur d'actions américaines RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 10 mars 2014 Série Conseillers – 10 mars 2014 Série D – 10 mars 2014 Série F – 10 mars 2014 Série O – 10 mars 2014
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,60 %	0,10 %
Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
Série D	0,85 %	0,10 %
Série F	0,60 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines dont la valeur est intéressante par rapport à celle de leurs pairs, à leur propre historique d'évaluation et au marché boursier en général tout en offrant des possibiltés de croissance à long terme.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
› étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;
› utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› tient compte de macrofacteurs mondiaux, comme le rythme et la qualité de la croissance économique mondiale et les perspectives concernant le cours des marchandises;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	19,17	60,43	105,91	241,09
Série Conseillers ($)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série D ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série F ($)	8,00	25,20	44,18	100,56
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds indiciel américain RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds indiciel de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 13 octobre 1998 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,50 %	0,10 %
Série F	0,09 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée Toronto (Ontario)

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier des États-Unis généralement reconnu;
› procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index[1)] (ou son successeur). L'indice S&P 500 Total Return Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement des actions de 500 sociétés à grande capitalisation des États-Unis;
› a recours à une stratégie de placement passive, c'est-à-dire qu'il se concentre sur la diversification et la reproduction des caractéristiques générales de l'indice de référence pertinent;
› utilise une stratégie de duplication de l'indice visant à reproduire, le plus possible, les titres et leur pondération dans l'indice de référence pertinent;
› investit directement dans les titres qui composent l'indice de référence pertinent. Les titres des États-Unis sont achetés en dollars américains; les épargnants sont donc exposés au risque de change. Le rendement du fonds est composé d'une combinaison du rendement du marché américain et du rendement du change (c'est-à-dire le comportement du dollar américain par rapport au dollar canadien);
› rajuste la composition du fonds en fonction des changements apportés à la composition du repère sous-jacent;
› ne recherche pas un rendement supérieur à celui du marché, mais ne devrait pas non plus en obtenir un tellement plus bas, offrant ainsi un rendement plus constant année après année (par rapport à l'indice de référence);
› peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;

1) Tous les droits relatifs à l'indice « S&P 500 Total Return Index » appartiennent à S&P. Standard and Poor's[MD] et S&P[MD] sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds investira son actif dans les titres d'une société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans un indice donné, même si cette proportion est supérieure à 10 % de l'indice.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la reproduction de l'indice;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez la possibilité d'une croissance à long terme du capital;
› vous voulez diversifier votre portefeuille selon le style de gestion des placements;
› vous voulez réduire au minimum les impôts se rapportant à un portefeuille non enregistré;
› vous êtes prêt à la fois à bénéficier des reprises du marché et à subir les conséquences des replis du marché étant donné que l'actif du fonds est généralement entièrement investi;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	6,77	21,33	37,38	85,09
Série F ($)	2,15	6,79	11,89	27,07
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds américain indiciel neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds indiciel de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 13 octobre 1998 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,50 %	0,05 %
Série F	0,09 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier des États-Unis généralement reconnu;
› procurer une croissance à long terme du capital, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de couvrir son exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index[1)] (ou son successeur). L'indice S&P 500 Total Return Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement des actions de 500 sociétés à grande capitalisation des États-Unis. Le rendement de l'indice est fondé sur le rendement du marché boursier des États-Unis et ne tient pas compte de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien;
› investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core S&P 500 Index ETF) et emploie des stratégies visant à réduire au minimum l'incidence sur le fonds de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien. Le fonds peut également investir dans le iShares Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged). Le iShares Core S&P 500 Index ETF et le iShares Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged) visent à procurer une croissance du capital à long terme par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index, déduction faite des frais, et de l'indice S&P 500 Total Return Hedged to Canadian Dollars Index, déduction faite des frais, respectivement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

1) Tous les droits relatifs à l'indice « S&P 500 Total Return Index » appartiennent à S&P. Standard and Poor's[MD] et S&P[MD] sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

Fonds américain indiciel neutre en devises RBC

Le fonds investira son actif pour accroître son exposition aux titres d'une société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans un indice donné, même si cette proportion est supérieure à 10 % de l'indice.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs. Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la reproduction de l'indice;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'émetteur;
› risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez la possibilité d'une croissance à long terme du capital;
› vous voulez diversifier votre portefeuille selon le style de gestion des placements;
› vous ne souhaitez pas être exposé à des devises;
› vous êtes prêt à la fois à bénéficier des reprises du marché et à subir les conséquences de replis du marché étant donné que l'actif du fonds est généralement entièrement investi;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série F ($)	1,64	5,17	9,06	20,63
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains		
Date de création	Série A – 29 janvier 2018 Série Conseillers – 29 janvier 2018 Série D – 29 janvier 2018	Série F – 29 janvier 2018 Série O – 29 janvier 2018	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,25 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,25 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de la stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie de valeur américaine :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
– Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
– Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
– Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de valeur américaine sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

› ne couvrira pas l'exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC et le Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC détenaient environ 18,4 % et 11,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement, assortie d'un certain revenu courant;
› vous voulez une exposition au dollar américain en vue de diversifier le volet actions de l'ensemble de votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice Russell 1000 Value Total Return Net Index.

L'indice Russell 1000 Value Total Return Net Index reproduit le rendement d'actions de valeur d'environ 1 000 sociétés à grande capitalisation des États-Unis. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	15,38	48,47	84,96	193,39
Série Conseillers ($)	15,89	50,09	87,79	199,83
Série D ($)	12,51	39,42	69,10	157,29
Série F ($)	9,33	29,40	51,54	117,32
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains	
Date de création	Série A – 4 novembre 1997 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série I – 1er octobre 2007 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F, de série I[2] et de série O[3]	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,25 %	0,10 %
Série Conseillers	1,25 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série I	0,60 %	0,02 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[4]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

3) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

4) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de la stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie de valeur américaine :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
– Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
– Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;

– Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de valeur américaine sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement et voulez un certain revenu à court terme;
› vous ne souhaitez pas être exposé à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	15,89	50,09	87,79	199,83
Série Conseillers ($)	15,27	48,15	84,39	192,10
Série D ($)	12,51	39,42	69,10	157,29
Série F ($)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série I ($)	6,87	21,65	37,95	86,38
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à moyenne capitalisation
Date de création	Série A – 31 mars 1992 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O[2]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation et des actions ordinaires équivalentes.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille de croissance sélect RBC et le Fonds d'actions américaines RBC détenaient environ 39,6 %, 11,4 % et 10,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché américain;
› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	20,71	65,27	114,41	260,43
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,43	29,73	52,11	118,61
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains à moyenne capitalisation
Date de création	Série A – 23 janvier 2006 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 23 janvier 2006 Série O – 2 juillet 2010
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation et des titres assimilables à des actions ordinaires tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne capitalisation de façon à procurer une ample exposition aux possibilités de croissance économique qu'offre le marché des États-Unis. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des titres parmi les différents secteurs d'activités du marché des États-Unis;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;

Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant des fluctuations des taux d'intérêt ou des indices boursiers;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché des États-Unis;
› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous visez à réduire au minimum votre exposition au dollar américain;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets chaque année, en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	20,71	65,27	114,41	260,43
Série D ($)	12,30	38,78	67,97	154,71
Série F ($)	9,43	29,73	52,11	118,61
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à moyenne capitalisation
Date de création	Série A – 30 janvier 2012 Série Conseillers – 30 janvier 2012 Série D – 30 janvier 2012 Série F – 30 janvier 2012 Série O – 30 janvier 2012
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,10 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation qui sont considérées comme sous-évaluées afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 52,8 % et 16,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché américain;
› vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Russell Midcap Value Index. L'indice Russell Midcap Value Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série Conseillers ($)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,33	29,40	51,54	117,32
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite capitalisation
Date de création	Série A – 30 janvier 2012 Série Conseillers – 30 janvier 2012 Série D – 30 janvier 2012 Série F – 30 janvier 2012 Série O – 30 janvier 2012
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,10 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› choisit des sociétés ayant des facteurs d'affaires fondamentaux à long terme supérieurs, dont un produit ou un service éprouvé, une domination du marché, un avantage concurrentiel durable et une bonne santé financière;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds d'actions américaines RBC détenait environ 13,4 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché américain;
› vous voulez diversifier votre portefeuille selon la capitalisation boursière;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Russell 2000 Index. L'indice Russell 2000 Index reproduit le rendement des actions de 2 000 sociétés à petite capitalisation des États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série Conseillers ($)	21,12	66,57	116,67	265,58
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite capitalisation
Date de création	Série A – 14 septembre 2015 Série Conseillers – 14 septembre 2015 Série D – 14 septembre 2015 Série F – 14 septembre 2015 Série O – 14 septembre 2015
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis (Minnesota)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation qui sont considérées comme sous-évaluées afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
› choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› permet de recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› permet de conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché américain;
› vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Russell 2000 Value Index. L'indice Russell 2000 Value Index reproduit le rendement des actions de 2 000 sociétés à petite capitalisation des États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série Conseillers ($)	20,09	63,33	111,01	252,69
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains		
Date de création	Série A – 4 novembre 1997 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série O – 1er janvier 2008	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,25 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)		

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› investit dans des actions de sociétés à petite capitalisation des États-Unis;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie de croissance américaine :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
– Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
– Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
– Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de croissance américaine sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous ne souhaitez pas être exposé à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	15,79	49,76	87,22	198,54
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres américains
Date de création	Série A – 14 janvier 2008 Série Conseillers – 14 janvier 2008 Série D – 14 janvier 2008 Série F – 14 janvier 2008 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,10 %
Série Conseillers	1,85 %	0,10 %
Série D	1,10 %	0,10 %
Série F	0,85 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› investit dans des actions de sociétés de petite à moyenne capitalisation des États-Unis;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie de croissance américaine II :

› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  – Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  – Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  – Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de croissance américaine II sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous ne souhaitez pas être exposé à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Russell 2500 Growth Index couvert en dollars canadiens. L'indice Russell 2500 Growth Index reproduit le rendement des actions de croissance de sociétés à moyenne et petite capitalisation des États-Unis. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,65	71,41	125,17	284,92
Série Conseillers ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série D ($)	13,53	42,65	74,76	170,18
Série F ($)	10,66	33,61	58,90	134,08
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de sciences et de technologie	
Date de création	Série A – 31 juillet 1995 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,02 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis qui exercent leurs activités dans les secteurs des sciences biologiques et de la technologie et devraient profiter des progrès scientifiques et technologiques.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Dans le domaine des sciences biologiques, les placements sont effectués notamment dans les secteurs de la biotechnologie, des appareils et des services médicaux, des produits pharmaceutiques et des instruments médicaux. Dans le domaine de la technologie, les placements sont effectués notamment dans les secteurs de l'informatique, des composants et des systèmes électroniques, de l'infrastructure Internet, des télécommunications, du traitement de données et des logiciels. Le fonds peut également investir dans des titres de sociétés comparables autres qu'américaines.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› utilise un style d'investissement ascendant, selon lequel il choisit des sociétés qui sont dotées d'une solide équipe de direction et de modèles d'entreprise ciblés et qui possèdent un avantage concurrentiel;
› cherche à repérer les technologies de pointe protégées par des droits de propriété intellectuelle;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue de façon suivie les sociétés afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité afin de réduire le risque;
› rajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans les groupes de technologie et de sciences biologiques en fonction de l'évolution des perspectives de chaque groupe;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation, bien que ce risque soit réduit par la diversification qui résulte de la répartition des placements entre le secteur de la technologie et celui des sciences biologiques;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires d'Apple Inc. et de Microsoft Corp. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Apple Inc. et Microsoft Corp. n'a jamais dépassé 10,4 % et 11,2 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez profiter des possibilités de croissance élevée qu'offrent les actions des sociétés œuvrant en sciences biologiques et en technologie;
› vous voulez diversifier votre portefeuille en investissant dans un fonds spécialisé dans un secteur particulier;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série D ($)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F ($)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds international de croissance de dividendes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres internationaux		
Date de création	Série A – 25 janvier 2016 Série Conseillers – 6 novembre 2006 Série T5 – 25 janvier 2016 Série D – 25 janvier 2016	Série F – 6 novembre 2006 Série FT5 – 25 janvier 2016 Série O – 26 octobre 2009	
Titres offerts	Parts de fiducie – Parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
	Série T5	1,75 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série FT5	0,75 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %
Sous-conseillers en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre) RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine) (pour le volet titres asiatiques du fonds)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de grandes entreprises situées dans des pays en voie de développement à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans différentes régions en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

Le fonds vise à investir dans les meilleures idées de placement dans un éventail de secteurs d'activité.

Le choix des titres s'effectue selon un processus méthodique d'évaluation qualitative des entreprises et d'évaluations quantitatives.

Les sociétés sont choisies selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :

› capacité à faire croître leurs dividendes au fil du temps;
› avantages concurrentiels durables et dynamisme attrayant du secteur;
› croissance à long terme supérieure en raison de leur forte position concurrentielle;
› rentabilité élevée et durable;
› saine situation financière;
› équipe de direction, gouvernance et communication avec les actionnaires exemplaires;

› politique de versement de dividendes durable, cohérente et attrayante;
› valeur relative intéressante.

Le fonds investit dans une liste de sociétés ciblées, mais diversifiera ses placements entre différents secteurs.

Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.

Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres contenus dans l'indice de référence.

Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe.

Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.

Le gestionnaire de portefeuille tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement.

Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change.

Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs. Le fonds peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outils de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fond pourrait entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'émetteur;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :
› vous visez la croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une diversification sur le plan de l'économie, de la géographie et de la monnaie à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous pouvez tolérer le risque associé à un placement des titres de capitaux propres;
› vous possédez d'autres types de placement, notamment d'autres titres de capitaux propres, des obligations et des espèces, dans le but de diversifier votre portefeuille dans son ensemble;

› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série T5 ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,25	32,31	56,64	128,92
Série FT5 ($)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions internationales RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres internationaux
Date de création	Série A – 11 janvier 1993 Série Conseillers – 28 août 2006 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 27 février 2017 Série O – 1er janvier 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série T5	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série FT5	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseillers en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre) (pour le volet titres européens du fonds) RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine) (pour le volet titres asiatiques du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds permet de prendre part à des économies dont les cycles et les occasions de croissance sont différents de ceux du marché nord-américain.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques de régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› met l'accent sur les perspectives des secteurs et thèmes relativement aux régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité dans les régions pour aider à réduire le risque;

› emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
› sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du portefeuille;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Fonds d'actions internationales RBC

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série Conseillers ($)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série T5 ($)	20,60	64,95	113,84	259,14
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série FT5 ($)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres internationaux
Date de création	Série A – 28 avril 2014 Série Conseillers – 28 avril 2014 Série D – 28 avril 2014 Série F – 28 avril 2014 Série O – 28 avril 2014
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseillers en valeurs[3]	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre) (pour le volet titres européens du fonds) RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine) (pour le volet titres asiatiques du fonds)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

3) Les sous-conseillers en valeurs sont des sous-conseillers du Fonds d'actions internationales RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est décrit ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents ») en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien. Le fonds vise à procurer une exposition aux marchés économiques qui offrent des cycles commerciaux et des occasions de croissance qui sont différents de ceux des marchés nord-américains.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds d'actions internationales RBC, dont les sous-conseillers en valeurs sont RBC Global Asset Management (UK) Limited (pour le volet titres européens du fonds) et RBC Global Asset Management (Asia) Limited (pour le volet titres asiatiques du fonds), ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Le fonds a également recours à une stratégie permettant de réduire les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien.

Le processus de placement de chaque fonds sous-jacent est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds sous-jacent, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques de régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;

› met l'accent sur les perspectives des secteurs et thèmes relativement aux régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité dans les régions pour aider à réduire le risque;
› emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
› sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du portefeuille;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Pour réduire au minimum les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien, le gestionnaire de portefeuille :

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire au minimum l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du ou des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du ou des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du ou des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds peut également s'exposer à certains de ces risques lui-même. Le ou les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Ces risques sont expliqués plus en détail à partir de la page 3.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détiennent le ou les fonds sous-jacents ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détiennent le ou les fonds sous-jacents devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous recherchez une diversification économique et géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous voulez réduire au minimum votre exposition à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI EAFE Net Index couvert en dollars canadiens. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets chaque année, en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série Conseillers ($)	22,35	70,44	123,47	281,05
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,35	32,64	57,20	130,21
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds international indiciel neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds indiciel de titres de capitaux propres internationaux
Date de création	Série A – 13 octobre 1998 Série F – 4 juillet 2016 Série O – 29 avril 2019
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,50 %	0,05 %
Série F	0,20 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier international généralement reconnu;
› procurer une croissance à long terme du capital, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de couvrir son exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index[1)] (ou son successeur). L'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement après impôt des titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation des marchés développés, sauf les États-Unis et le Canada. Le rendement de l'indice est fondé sur le rendement des marchés boursiers étrangers et ne tient pas compte de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien;
› investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF) et emploie des stratégies visant à réduire au minimum l'incidence sur le fonds de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien. Le fonds peut également investir dans le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged). Le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF et le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged) visent à procurer une croissance du capital à long terme par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice MSCI EAFE Investable Market Index, déduction faite des frais, et de l'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index, déduction faite des frais, respectivement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

1) Tous les droits relatifs à l'indice « MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index » appartiennent à MSCI. MSCI, les membres de son groupe et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

Fonds international indiciel neutre en devises RBC

Le fonds investira son actif pour accroître son exposition aux titres d'une société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans un indice donné, même si cette proportion est supérieure à 10 % de l'indice.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs. Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé au marché;
- un risque associé à la reproduction de l'indice;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé à l'émetteur;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez la possibilité d'une croissance à long terme du capital;
- vous voulez diversifier votre portefeuille selon le style de gestion des placements;
- vous ne souhaitez pas être exposé à des devises;
- vous êtes prêt à la fois à bénéficier des reprises du marché et à subir les conséquences des replis du marché étant donné que l'actif du fonds est généralement entièrement investi;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Il faudra habituellement payer l'impôt sur les distributions de gains nets découlant de placements dans des instruments dérivés, tels que des contrats à terme standardisés, comme s'il s'agissait d'un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. Puisque le traitement fiscal réservé au revenu ordinaire est moins avantageux que celui qui est attribué aux gains en capital, ce fonds est donc principalement conçu pour les régimes enregistrés à impôt différé.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série F ($)	2,97	9,37	16,42	37,39
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres internationaux
Date de création	Série A – 17 janvier 2005 Série Conseillers – 20 mars 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 17 janvier 2005 Série I – 17 avril 2007 Série O – 5 septembre 2006
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F, de série I[2] et de série O[3]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,15 %
Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
Série D	1,10 %	0,15 %
Série F	0,85 %	0,15 %
Série I	0,75 %	0,02 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[4]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

3) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

4) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, notamment des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

La stratégie internationale :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  – Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  – Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;

– Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie internationale sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

Une exposition à un pays et à un secteur d'activité découle du choix de titres. Ainsi, le fonds pourrait être passablement sous-pondéré ou surpondéré dans certains pays ou secteurs d'activité en fonction de leurs indices mondiaux appropriés.

› consiste à investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin de réduire la complexité des opérations transfrontalières;
› permet au fonds, afin de limiter les frais d'opérations, de recourir à des parts indicielles et à des instruments dérivés, comme des contrats à terme standardisés, à d'autres fins que de couverture afin de maintenir des positions sur le marché boursier à court terme;
› ne permettra pas la couverture de l'exposition aux monnaies étrangères par rapport au dollar canadien;
› permet de conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› consiste à acheter et vendre des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement et voulez un certain revenu courant;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	23,06	72,70	127,43	290,08
Série Conseillers ($)	22,45	70,77	124,04	282,34
Série D ($)	14,04	44,27	77,59	176,63
Série F ($)	11,07	34,90	61,17	139,24
Série I ($)	8,41	26,50	46,44	105,72
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds européen de dividendes RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres européens
Date de création	Série A – 11 août 2014 Série Conseillers – 11 août 2014 Série D – 11 août 2014 Série F – 11 août 2014 Série O – 11 août 2014
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,05 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Produire des rendements gobaux à long terme composés de revenu de dividendes périodiques et d'une croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et des actions privilégiées de grandes sociétés européennes offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des actions ordinaires et des actions privilégiées de grandes sociétés européennes offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne ou affichant une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes;
› évalue les perspectives économiques en Europe, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
› met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes européens;
› diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
› emploie diverses méthodes d'évaluation pour déterminer le cours de l'action;
› choisit des actions en fonction de la valeur intrinsèque de chaque entreprise, de critères relatifs à la liquidité et du risque global associé au portefeuille;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› peut investir dans les actions de sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais également dans de plus petites sociétés;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC détenait environ 66,2 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une exposition à des sociétés européennes offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne;
› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme modérée du capital;
› vous cherchez à diversifier votre portefeuille en y incluant des occasions de croissance en Europe;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Europe Net Index. L'indice MSCI Europe Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés d'Europe. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds européen de dividendes RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série D ($)	13,02	41,04	71,93	163,73
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions européennes RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres européens	
Date de création	Série A – 31 juillet 1987 Série Conseillers – 13 janvier 2003 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 27 février 2017 Série O – 1er janvier 2008
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	
	Série	**Frais de gestion** / **Frais d'administration**
	Série A	1,75 % / 0,15 %
	Série Conseillers	1,75 % / 0,15 %
	Série T5	1,75 % / 0,15 %
	Série D	1,00 % / 0,15 %
	Série F	0,75 % / 0,15 %
	Série FT5	0,75 % / 0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)] / 0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)	

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes. Il permet de profiter des possibilités de croissance de l'économie européenne ainsi que des avantages d'une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de grande qualité émis ou garantis par des gouvernements européens et d'autres pays ou organismes internationaux.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques en Europe, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
› met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes européens;
› diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
› emploie diverses méthodes d'évaluation pour déterminer le cours de l'action;
› choisit des actions en fonction de la valeur intrinsèque de chaque entreprise, de critères relatifs à la liquidité et du risque global associé au portefeuille;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 36,4 % et 28,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous cherchez à diversifier votre portefeuille en y incluant des titres de sociétés européennes présentant des occasions de croissance;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce

montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série Conseillers ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série T5 ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série FT5 ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres de sociétés européennes à moyenne capitalisation
Date de création	Série A – 26 septembre 2016 Série Conseillers – 26 septembre 2016 Série D – 26 septembre 2016 Série F – 26 septembre 2016 Série O – 26 septembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes à moyenne capitalisation. Il permet de profiter des possibilités de croissance de l'économie européenne ainsi que des avantages d'une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques en Europe, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
› met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes européens;
› diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
› choisit les sociétés affichant des taux de croissance supérieurs à la moyenne, un dynamisme d'exploitation solide et soutenu et un potentiel de croissance future de leur évaluation, de leurs bénéfices et de leurs flux de trésorerie;
› emploie diverses méthodes d'évaluation pour déterminer le cours de l'action;
› choisit des actions en fonction de la valeur intrinsèque de chaque entreprise, de critères relatifs à la liquidité et du risque global associé au portefeuille;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› mise sur les sociétés à moyenne capitalisation, mais peut également investir dans des sociétés à petite capitalisation. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine

pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 63,7 % et 27,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous cherchez à diversifier votre portefeuille en fonction de la capitalisation boursière en y incluant des titres de sociétés européennes présentant des occasions de croissance;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Europe Mid-Cap Net Index. L'indice MSCI Europe Mid-Cap Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne capitalisation des pays de marchés développés d'Europe. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série Conseillers ($)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série D ($)	13,02	41,04	71,93	163,73
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions asiatiques RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres asiatiques		
Date de création[1]	Série A – 28 juin 2002 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 28 juin 2002 Série O – 1er janvier 2008	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,05 %
	Série D	1,00 %	0,05 %
	Série F	0,75 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs[4]	RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine)		

1) Le fonds a modifié ses objectifs de placement et a fusionné avec le Fonds d'actions japonaises Royal le 28 juin 2002. Étant donné qu'il s'agissait de changements importants, le fonds dans sa forme actuelle a été créé à ce moment-là.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

4) Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC et du Fonds d'actions japonaises RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies ou ayant des intérêts commerciaux principaux dans des marchés d'Asie, comme le Japon, Hong Kong, la Corée du Sud, la Chine, Taïwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Inde, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Il est prévu que le fonds investira jusqu'à 100 % de son actif net dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents au sein de la famille de fonds RBC ou de fonds PH&N, y compris le Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC et le Fonds d'actions japonaises RBC, en fonction de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
› choisit les fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille :
  – évalue les perspectives économiques en Asie, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
  – met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes asiatiques;
  – diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
  – surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
  – communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds communs de placement différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI AC Asia Pacific ex-Japan Net Index. L'indice MSCI AC Asia Pacific ex-Japan Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés (sauf le Japon) et des pays de marchés émergents de la région Asie-Pacifique. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	20,50	64,63	113,28	257,85
Série Conseillers ($)	20,40	64,30	112,71	256,56
Série D ($)	12,10	38,13	66,83	152,13
Série F ($)	9,23	29,08	50,97	116,03
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres asiatiques
Date de création	Série A – 10 mars 2014 Série Conseillers – 10 mars 2014 Série D – 10 mars 2014 Série F – 10 mars 2014 Série O – 10 mars 2014
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,15 %
Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
Série D	1,10 %	0,15 %
Série F	0,85 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies ou ayant des intérêts commerciaux principaux dans des marchés d'Asie, comme Hong Kong, la Corée du Sud, la Chine, Taïwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Inde, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie. Le fonds n'investit pas au Japon.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques en Asie, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› met l'accent sur les perspectives des secteurs et les thèmes asiatiques;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité dans la région pour aider à réduire le risque;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elle évolue;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux intruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 37,2 %, 29,0 % et 11,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI AC Asia Pacific ex-Japan Net Index. L'indice MSCI AC Asia Pacific ex-Japan Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés (sauf le Japon) et des pays de marchés émergents de la région Asie-Pacifique. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,55	71,09	124,60	283,63
Série Conseillers ($)	23,27	73,35	128,57	292,66
Série D ($)	14,25	44,92	78,73	179,20
Série F ($)	11,28	35,54	62,30	141,82
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions chinoises RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions de la Chine élargie		
Date de création	Série A – 27 avril 2020 Série D – 27 avril 2020	Série F – 27 avril 2020 Série O – 27 avril 2020	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,85 %	0,20 %
	Série D	1,10 %	0,20 %
	Série F	0,85 %	0,20 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,20 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine		

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés chinoises.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un nombre de titres davantage concentré.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques de la Chine et de marchés pertinents, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› investit dans des titres de capitaux propres cotés en Chine, ainsi que dans d'autres territoires où des titres de sociétés chinoises sont inscrits à la cote, dont Hong Kong, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne;
› peut investir dans des actions-A (dans le cadre du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect), des actions-B, des actions-H (inscrites sur le marché de Hong Kong) et des certificats américains d'actions étrangères;
› met l'accent sur les perspectives de secteurs et de thèmes différents;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité pour aider à réduire le risque;
› surveille et étudie régulièrement les sociétés pour déceler les meilleures valeurs relatives;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
› peut investir dans des sociétés de petite, moyenne et grande capitalisations;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispenses des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé aux placements en Chine;
› un risque associé aux placements à Hong Kong;
› un risque associé au change;
› un risque de liquidité;
› un risque associé à Stock Connect;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 30,9 %, 15,5 % et 15,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice MSCI China Indes (Net). Cet indice reproduit le rendement après impôt de titres de sociétés à grande et moyenne capitalisation parmi les actions de catégorie H, de catégorie B, de catégorie « Red chips », de catégorie « P chips » et les titres étrangers, comme les certificats américains d'actions étrangères. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants puisque ce fonds n'a été créé que le 27 avril 2020.

Fonds d'actions japonaises RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres asiatiques
Date de création	Série A – 10 mars 2014 Série Conseillers – 10 mars 2014 Série D – 10 mars 2014 Série F – 10 mars 2014 Série O – 10 mars 2014
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,15 %
Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
Série D	1,10 %	0,15 %
Série F	0,85 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (Chine)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés japonaises.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› évalue les perspectives économiques au Japon, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› met l'accent sur les perspectives de différents secteurs et thèmes asiatiques;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité pour aider à réduire le risque;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elle évolue;
› peut investir dans des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux intruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 31,6 %, 31,5 % et 12,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Japan Net Index. L'indice MSCI Japan Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation du Japon. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,76	71,74	125,74	286,21
Série Conseillers ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série D ($)	13,94	43,95	77,03	175,34
Série F ($)	11,38	35,87	62,87	143,10
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création	Série A – 26 septembre 2016 Série Conseillers – 26 septembre 2016 Série D – 26 septembre 2016 Série F – 26 septembre 2016 Série O – 26 septembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,05 %
Série Conseillers	1,85 %	0,05 %
Série D	1,10 %	0,05 %
Série F	0,85 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,05 %

Sous-conseiller en valeurs[3]	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

3) Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents RBC, du Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC et du fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, fonds sous-jacents du fonds, comme il est indiqué ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les organismes de placement collectif qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Il est prévu que le fonds investira jusqu'à 100 % de son actif net dans les parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents au sein de la famille de fonds RBC ou de fonds PH&N misant sur les titres de capitaux propres de marchés émergents, dont les parts du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents RBC, du Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC et du Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, dont le sous-conseiller est RBC Global Asset Management (UK) Limited. Le fonds n'investira dans des parts d'autres fonds sous-jacents qu'en fonction de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;

› choisit les fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille :
  – choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, le Pérou, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne,
  – évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques,
  – diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque,
  – emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions,
  – sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les rendements en dividendes, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds,

– tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez diversifier votre portefeuille afin d'y inclure des placements dans des titres de capitaux propres de marchés émergents;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	23,27	73,35	128,57	292,66
Série Conseillers ($)	23,06	72,70	127,43	290,08
Série D ($)	14,76	46,53	81,56	185,65
Série F ($)	11,89	37,48	65,70	149,55
Série O ($)	2,26	7,11	12,46	28,36

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds de dividendes de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création	Série A – 12 août 2013 Série Conseillers – 12 août 2013 Série D – 12 août 2013 Série F – 12 août 2013 Série O – 10 juin 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,15 %
Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
Série D	1,10 %	0,15 %
Série F	0,85 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,15 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Produire des rendements globaux à long terme se composant de revenus de dividende et d'une croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et qui sont situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, le Pérou, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne;
› évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
› emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
› sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC, le Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 20,2 %, 13,2 %, 11,6 % et 11,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une exposition à des sociétés qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et qui sont situées dans des pays de marchés émergents ou y font affaire;
› vous recherchez des occasions de croissance dans les marchés émergents dans le but de diversifier votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds de dividendes de marchés émergents RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,76	71,74	125,74	286,21
Série Conseillers ($)	22,65	71,41	125,17	284,92
Série D ($)	14,15	44,59	78,16	177,91
Série F ($)	11,38	35,87	62,87	143,10
Série O ($)	1,74	5,49	9,63	21,92

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents		
Date de création	Série A – 23 décembre 2009 Série Conseillers – 23 décembre 2009 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 23 décembre 2009	Série F – 23 décembre 2009 Série FT5 – 27 février 2017 Série O – 23 décembre 2009	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,85 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
	Série T5	1,85 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série FT5	0,75 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,15 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, Israël, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne;
› évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
› emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
› sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC détenait environ 22,8 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez diversifier votre portefeuille en y intégrant des occasions de croissance dans des marchés émergents;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce

montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,65	71,41	125,17	284,92
Série Conseillers ($)	22,86	72,06	126,30	287,50
Série T5 ($)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série D ($)	13,02	41,04	71,93	163,73
Série F ($)	10,25	32,31	56,64	128,92
Série FT5 ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O ($)	1,74	5,49	9,63	21,92

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents	
Date de création	Série A – 27 janvier 2020 Série T5 – 27 janvier 2020 Série D – 27 janvier 2020	Série F – 27 janvier 2020 Série FT5 – 27 janvier 2020 Série O – 21 octobre 2019
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,15 %
Série T5	1,85 %	0,15 %
Série D	1,10 %	0,15 %
Série F	0,85 %	0,15 %
Série FT5	0,85 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,15 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille davantage concentré en titres.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, Israël, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne;

› évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;

› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;

› emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;

› sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille mondial équilibré RBC détenaient environ 22,0 % et 15,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez un placement concentré dans des marchés émergents afin de tirer profit d'occasions de croissance dans les marchés émergents dans le but de diversifier votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index.

L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution

qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série T5, la série D, la série F et la série FT5, car aucune part de ces séries n'a été lancée avant le 27 janvier 2020. Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de série O n'a été lancée avant le 21 octobre 2019.

Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents		
Date de création	Série A – 28 janvier 2020 Série D – 28 janvier 2020	Série F – 28 janvier 2020 Série O – 28 janvier 2020	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,85 %	0,15 %
	Série D	1,10 %	0,15 %
	Série F	0,85 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,15 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)		

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou qui y sont actives;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité des marchés émergents;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur les marchés émergents,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres de marchés émergents au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ces marchés) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;

- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- un risque associé au marché;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur;
- un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez une possibilité de croissance à long terme de votre placement;
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille pour y inclure des occasions de croissance sur des marchés émergents;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Index (Net). Cet indice reproduit le rendement après impôt d'une stratégie à variation minimale appliquée aux actions de sociétés de pays émergents à grande et moyenne capitalisation qui composent l'indice MSCI Emerging Markets Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Index. Le rendement des indices est indiqué en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants puisque ce fonds n'a été créé que le 28 janvier 2020.

Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création	Série A – 12 août 2013 Série Conseillers – 12 août 2013 Série D – 12 août 2013 Série F – 12 août 2013 Série O – 10 juin 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,15 %
Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
Série D	1,10 %	0,15 %
Série F	0,85 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,15 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, le Pérou, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne;
› évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
› emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
› sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 36,4 % et 20,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous recherchez une exposition à des sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire;
› vous recherchez des occasions de croissance dans les marchés émergents dans le but de diversifier votre portefeuille;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Small-Cap Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Small-Cap Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,65	71,41	125,17	284,92
Série Conseillers ($)	22,86	72,06	126,30	287,50
Série D ($)	14,04	44,27	77,59	176,63
Série F ($)	11,48	36,19	63,43	144,39
Série O ($)	1,64	5,17	9,06	20,63

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds mondial de titres de capitaux propres		
Date de création	Série A – 29 décembre 2000 Série Conseillers – 6 août 2003 Série T5 – 24 septembre 2012 Série T8 – 3 juillet 2007 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 13 août 2001 Série FT5 – 25 janvier 2016 Série FT8 – 30 juin 2016 Série O – 5 septembre 2006	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O[2]		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
	Série T5	1,75 %	0,15 %
	Série T8	1,75 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série FT5	0,75 %	0,15 %
	Série FT8	0,75 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par son équipe des secteurs mondiaux composée de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-recherchistes qui se concentrent sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés du secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

› Le fonds cherche à investir dans les meilleurs thèmes de placement qui visent une gamme de secteurs.
› Le choix des titres s'effectue selon un processus méthodique d'évaluation qualitative des entreprises et d'évaluations quantitatives.
› Les sociétés sont choisies selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  – capacité à faire croître leurs dividendes au fil du temps;
  – avantages concurrentiels durables et dynamisme attrayant du secteur;
  – croissance à long terme supérieure à celle des pairs en raison de leur forte position concurrentielle;
  – rentabilité élevée et durable;

– saine situation financière;
– équipe de direction, gouvernance et communication avec les actionnaires exemplaires;
– politique de versement de dividendes durable, cohérente et attrayante;
– valeur relative intéressante.

› Le fonds investit dans une liste de sociétés ciblées, mais diversifiera ses placements entre différents secteurs.
› Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
› Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres contenus dans l'indice de référence.
› Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe.
› Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
› Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102.
› Le gestionnaire de portefeuille tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
› Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.
› Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 31,0 % et 13,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous souhaitez que votre portefeuille soit investi principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et exposé aux sociétés les plus performantes mondialement dans différents secteurs;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces**. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 % pour la série T5 et la série FT5 et à environ 8 % pour la série T8 et la série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série Conseillers ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série T5 ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série T8 ($)	21,01	66,24	116,11	264,29
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série FT5 ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série FT8 ($)	–	–	–	–
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série FT8, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux		
Date de création	Série A – 16 mai 2016 Série Conseillers – 16 mai 2016 Série T5 – 16 mai 2016 Série D – 16 mai 2016	Série F – 16 mai 2016 Série FT5 – 16 mai 2016 Série O – 16 mai 2016	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
	Série T5	1,75 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série FT5	0,75 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs qui peuvent faire croître leurs dividendes au fil du temps, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds investit directement dans des titres de capitaux propres de sociétés exerçant leurs activités dans différents pays du monde.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds mondial de croissance de dividendes RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par son équipe des secteurs mondiaux composée de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-recherchistes qui se concentrent sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés du secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

› Le fonds cherche à investir dans les meilleurs thèmes de placement qui visent une gamme de secteurs.
› Le choix des titres s'effectue selon un processus méthodique d'évaluation qualitative des entreprises et d'évaluations quantitatives.
› Les sociétés sont choisies selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  – capacité à faire croître leurs dividendes au fil du temps;
  – avantages concurrentiels durables et dynamisme attrayant du secteur;
  – croissance à long terme supérieure à celle des pairs en raison de leur forte position concurrentielle;
  – rentabilité élevée et durable;
  – saine situation financière;
  – équipe de direction, gouvernance et communication avec les actionnaires exemplaires;
  – politique de versement de dividendes durable, cohérente et attrayante;
  – valeur relative intéressante.
› Le fonds investit dans une liste de sociétés ciblées, mais diversifiera ses placements entre différents secteurs.
› Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
› Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres contenus dans l'indice de référence.
› Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe.
› Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
› Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102.
› Le gestionnaire de portefeuille tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds a recours à une couverture contre la fluctuation de la valeur des devises afin de réduire au minimum son exposition à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien.
› Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu.
› Le fonds peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.
› Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre les devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition aux devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien.

Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- vous souhaitez que votre portefeuille soit investi principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et exposé aux sociétés les plus performantes mondialement dans différents secteurs;
- vous voulez réduire au minimum votre exposition à des devises;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index couvert en dollars canadiens. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série T5 ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série D ($)	13,12	41,36	72,50	165,02
Série F ($)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série FT5 ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions mondiales RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux
Date de création	Série A – 10 mars 2014 Série Conseillers – 10 mars 2014 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 10 mars 2014 Série F – 10 mars 2014 Série FT5 – 27 février 2017 Série O – 10 mars 2014
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série T5	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série FT5	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un panier diversifié de titres de sociétés qui exercent leurs activités partout dans le monde, dans plusieurs secteurs d'activités;
› évalue les perspectives économiques des régions du monde, y compris la croissance prévue, l'évaluation des marchés et les tendances économiques;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir dans des sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais peut également investir dans de plus petites sociétés;
› gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;

› peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché;
› peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés aux fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à d'autres fins que de protection, comme substituts de placements directs ou pour produire un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
› un risque associé aux intruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 34,5 % et 16,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous souhaitez que votre portefeuille soit investi principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et exposé à des sociétés mondiales œuvrant dans différents secteurs;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties. Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série Conseillers ($)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série T5 ($)	20,50	64,63	113,28	257,85
Série D ($)	13,02	41,04	71,93	163,73
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série FT5 ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds spécifique d'actions mondiales RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux
Date de création	Série A – 28 avril 2014 Série Conseillers – 28 avril 2014 Série T5 – 27 février 2017 Série D – 28 avril 2014 Série F – 28 avril 2014 Série FT5 – 27 février 2017 Série O – 28 avril 2014
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série T5	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série FT5	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) Il existe une autre série du fonds, mais ses parts ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres d'un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille davantage concentré en titres.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité;
› évalue les perspectives économiques de régions partout dans le monde, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
› surveille et étudie les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir dans des titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais également dans de plus petites sociétés;
› gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;

› peut également détenir des liquidités et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
› peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC détenait environ 21,7 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous voulez une concentration de votre portefeuille dans des titres de capitaux propres mondiaux assortie d'une exposition à des sociétés mondiales réparties dans plusieurs secteurs;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds spécifique d'actions mondiales RBC

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série T5 ($)	21,12	66,57	116,67	265,58
Série D ($)	13,12	41,36	72,50	165,02
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série FT5 ($)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux
Date de création	Série A – 29 janvier 2018 Série Conseillers – 29 janvier 2018 Série D – 29 janvier 2018 Série F – 29 janvier 2018 Série O – 29 janvier 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs[3)]	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

3) Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres d'un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds investit ses actifs principalement dans des parts du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, dont le sous-conseiller est RBC Global Asset Management (UK) Limited, ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds.

Le processus de placement de chaque fonds sous-jacent est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds sous-jacent, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité;
› évalue les perspectives économiques de régions partout dans le monde, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;

› surveille et étudie les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut investir dans des titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais également dans de plus petites sociétés;
› gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
› peut également détenir des liquidités et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
› peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujetti notamment aux risques suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez une concentration de votre portefeuille dans des titres de capitaux propres mondiaux assortie d'une exposition à des sociétés mondiales réparties dans plusieurs secteurs;
› vous voulez réduire au minimum votre exposition à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice MSCI World Net Index couvert en dollars canadiens.

L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés partout dans le monde. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces**. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	20,71	65,27	114,41	260,43
Série D ($)	13,43	42,33	74,20	168,89
Série F ($)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions mondiales QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux
Date de création	Série A – 27 juin 2013 Série Conseillers – 27 juin 2013 Série D – 27 juin 2013 Série F – 27 juin 2013 Série O – 28 juin 2013
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2)], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;

- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- un risque associé au marché;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la liquidité;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North et le Fonds équilibré Phillips, Hager & North détenaient environ 53,9 % et 25,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
- vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	–	–	–	–
Série Conseillers ($)	–	–	–	–
Série D ($)	–	–	–	–
Série F ($)	–	–	–	–
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série A, la série Conseillers, la série D et la série F, car aucune part de ces séries n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propress mondiaux
Date de création	Série A – 8 avril 2013 Série Conseillers – 8 avril 2013 Série T5 – 25 janvier 2016 Série D – 8 avril 2013 Série F – 8 avril 2013 Série FT5 – 25 janvier 2016 Série O – 18 janvier 2013
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série T5	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série FT5	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Minimum Volatility Index (Net). L'indice MSCI World Minimum Volatility Index (Net) reproduit le rendement après impôt d'une stratégie à variation minimale appliquée aux actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés développés qui composent l'indice MSCI World Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI World Index. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

Pour les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à www.rbcgam.com/fr/ca.

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et les parts de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série T5 ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série D ($)	12,71	40,07	70,23	159,87
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série FT5 ($)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propress mondiaux	
Date de création	Série A – 29 janvier 2018 Série Conseillers – 29 janvier 2018 Série D – 29 janvier 2018	Série F – 29 janvier 2018 Série O – 29 janvier 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.	

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Chaque fonds sous-jacent est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds sous-jacent, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

› aura recours à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et à des fins de réduction de l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujetti notamment aux risques suivants :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous voulez réduire au minimum votre exposition à des devises;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice MSCI World Minimum Volatility Index (Net) en monnaies locales.

L'indice MSCI World Minimum Volatility Index (Net) reproduit le rendement après impôt d'une stratégie à variation minimale appliquée aux titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés figurant au sein de l'indice MSCI World Index. Par le passé, cette stratégie a affiché une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI World Index. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série Conseillers ($)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série D ($)	13,12	41,36	72,50	165,02
Série F ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O ($)	0,41	1,29	2,27	5,16

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions mondiales Vision RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds mondial de titres de capitaux propres		
Date de création	Série A – 3 juillet 2007 Série Conseillers – 21 janvier 2008 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 3 juillet 2007 Série O – 19 mai 2017	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde et a recours à une méthode de placement socialement responsable.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

› Le processus de placement du fonds commence par la sélection de sociétés au moyen de critères de placement socialement responsable en vue d'établir une liste de titres dans lesquels il est possible d'investir;
› RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds.

Critères d'un placement socialement responsable et processus de sélection

› RBC GMA a conçu des critères de sélection des placements socialement responsables servant à évaluer le rendement des sociétés sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur le plan de la gouvernance. Les critères de sélection se divisent en deux types de base, soit les critères d'exclusion et les critères qualitatifs;
› RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre cette méthode personnalisée de sélection des placements socialement responsables;
› les critères qualitatifs servent à évaluer les politiques et pratiques de chaque société en matière d'environnement, de conscience sociale et de gouvernance selon des segments qui comprennent les suivants :
– communauté et société,
– clientèle,
– employés,
– pratiques de gouvernance d'entreprise,
– environnement,
– éthique commerciale,
– droits de l'homme;
› le processus de sélection rejette les entreprises offrant un piètre rendement par rapport à celui des autres membres du secteur dans les segments énoncés ci-dessus;

› les critères d'exclusion servent à écarter les titres des sociétés qui s'adonnent principalement à la production et à la distribution des produits suivants :
  – alcool,
  – produits du tabac,
  – cannabis,
  – matériel pornographique,
  – jeu,
  – armement militaire;
› de façon tout aussi importante, Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec les critères personnalisés de placement socialement responsable et informe RBC GMA de tout changement pouvant mettre en cause l'admissibilité d'une entreprise.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit uniquement dans des titres de sociétés qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères personnalisés de placement socialement responsable établis par RBC GMA dont il est question ci-dessus;
› investit dans un panier diversifié de titres de sociétés qui exercent leurs activités partout dans le monde, dans plusieurs secteurs d'activités;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› évalue les perspectives économiques des régions du monde, y compris la croissance prévue, l'évaluation des marchés et les tendances économiques;
› gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
› peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin de réduire la complexité des opérations transfrontalières;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et à des fins de réduction de l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le degré d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés de change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 26,1 % des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un fonds adoptant une approche de placement socialement responsable;
› vous visez la croissance à long terme de votre placement;
› vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des titres de capitaux propres mondiaux;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Fonds d'actions mondiales Vision RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Série A – 28 août 2017 Série Conseillers – 28 août 2017 Série D – 28 août 2017 Série F – 28 août 2017 Série O – 30 juin 2017
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O[2]
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

Sous-conseiller en valeurs	RBC Global Asset Management (UK) Limited Londres (Angleterre)

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Avant le 30 juin 2017, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs, mais pas dans les titres d'émetteurs qui s'adonnent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille de titres à concentration accrue.

Le fonds utilisera une liste d'exclusion basée sur le rapport *Carbon Underground 200*. Les titres des sociétés qui figurent dans ce rapport ne sont pas des placements admissibles pour le fonds*.

De plus, RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre une méthode personnalisée pour repérer les sociétés exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustible fossile.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs;
› écarte les sociétés qui s'adonnent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel;
› évalue la perspective économique des régions partout dans le monde, dont la croissance prévue, les évaluations du marché et les tendances économiques;

* Le rapport *Carbon Underground 200* fait état des 100 plus grandes sociétés charbonnière ouvertes dans le monde et des 100 plus grandes sociétés de pétrole et de gaz ouvertes dans le monde en fonction des émissions de carbone pouvant émaner de leurs réserves présentées. Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200* qui est revue à chaque trimestre.

› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› peut généralement investir dans des actions de sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais peut aussi investir dans de petites sociétés;
› gère le risque général rattaché au portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
› peut investir dans des espèces et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
› peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la concentration;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une possibilité de croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez une concentration de placements dans des titres de capitaux propres mondiaux au sein de votre portefeuille qui ne comprend pas d'exposition à des sociétés qui s'adonnent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI All Country World Net Index. L'indice MSCI All Country World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés et des pays de marchés émergents de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers ($)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série D ($)	12,71	40,07	70,23	159,87
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds mondial de titres de capitaux propres		
Date de création	Série A – 22 janvier 2007 Série Conseillers – 22 janvier 2007 Série D – 3 juillet 2007	Série F – 22 janvier 2007 Série O – 18 juillet 2008	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1)], de série D, de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,85 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,85 %	0,15 %
	Série D	1,10 %	0,15 %
	Série F	0,85 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %
Sous-conseiller en valeurs	O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. Stamford (Connecticut)		

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, notamment des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
› filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
› peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après:

La stratégie mondiale :
› choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
– Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
– Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
– Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie mondiale sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC

Une exposition à un pays et à un secteur d'activité découle du choix de titres. Ainsi, le fonds pourrait être passablement sous-pondéré ou surpondéré dans certains pays ou secteurs d'activité en fonction de leurs indices mondiaux appropriés. Le fonds investit dans plusieurs régions comme l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient.

› peut s'écarter jusqu'à 12,5 % de la pondération de l'indice MSCI All Country World Index[1)] dans le cadre de placements dans des titres de marchés émergents;
› consiste à investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin de réduire la complexité des opérations transfrontalières;
› permet au fonds, afin de limiter les frais d'opérations, de recourir à des parts indicielles et à des instruments dérivés, comme des contrats à terme standardisés, à d'autres fins que de couverture afin de maintenir des positions sur le marché boursier à court terme;
› ne permettra pas la couverture de l'exposition aux monnaies étrangères par rapport au dollar canadien;
› permet de conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
› consiste à acheter et vendre des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement et voulez un certain revenu courant;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'échelle mondiale;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

1) L'indice MSCI All Country World Index est publié par Morgan Stanley Capital International Inc. Morgan Stanley Capital International Inc. n'a de lien ni avec RBC GMA ni avec les fonds, et elle ne se prononce pas sur l'opportunité de faire un placement dans le fonds. MSCI et Morgan Stanley Capital International sont des marques de commerce de Morgan Stanley Capital International Inc. ou des membres de son groupe.

Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	23,06	72,70	127,43	290,08
Série Conseillers ($)	22,24	70,12	122,90	279,76
Série D ($)	14,04	44,27	77,59	176,63
Série F ($)	10,97	34,58	60,60	137,95
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux		
Date de création	Série O – 10 mars 2014		
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde, y compris des sociétés situées ou actives dans des marchés émergents, au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant les risques au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde, y compris des sociétés situées ou actives dans des marchés émergents;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés aux fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour produire un revenu;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux intruments dérivés;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI All Country World Net Index. L'indice MSCI All Country World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés et des pays de marchés émergents de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux		
Date de création	Série O – 24 avril 2014		
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,02 %

1) Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte dans le cadre du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde, y compris des sociétés situées ou actives dans des marchés émergents, au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant les risques au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde, y compris des sociétés situées ou actives dans des marchés émergents;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
› a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  – vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  – évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  – tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
› vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
› surveillera et examinera le fonds en permanence;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés aux fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour produire un revenu;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux intruments dérivés;
› des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
› vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI All Country World Minimum Volatility Index. L'indice MSCI All Country World Minimum Volatility Index reproduit le rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée aux actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents qui composent l'indice MSCI All Country World Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI All Country World Index. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial d'énergie RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds mondial de ressources naturelles
Date de création	Série A – 30 novembre 1980 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 27 février 2017
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de l'exploration, de la mise en valeur, de la production ou de la distribution de produits de l'énergie ou de produits connexes ou exerçant d'autres activités reliées au secteur de l'énergie.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des actions de sociétés gazières et pétrolières qui ont un style de gestion éprouvé, un bilan solide, de faibles coûts d'exploitation et des réserves prouvées de grande qualité, et dont la production annuelle de pétrole brut et de gaz naturel augmente de façon constante;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› fait des prévisions quant au cours du pétrole brut et du gaz naturel dans le cadre de l'évaluation des perspectives du secteur;
› choisit des titres de petites, moyennes et grandes sociétés pétrolières et gazières, de même que de fournisseurs de services comme des sociétés de forage;
› peut investir dans des espèces afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
› peut également investir dans des fiducies de revenu;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La valeur des parts du fonds sera touchée par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et d'autres ressources naturelles. Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation.
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux marchandises;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de Chevron Corp. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Chevron Corp. n'a jamais dépassé 10,8 %. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez profiter du potentiel de croissance élevé des actions du secteur de l'énergie;
› vous voulez diversifier la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres en investissant dans un fonds spécialisé dans un secteur précis;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue de façon importante).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série Conseillers ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial de métaux précieux RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds de métaux précieux
Date de création	Série A – 30 novembre 1988 Série Conseillers – 28 août 2006 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 2 août 2011
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de l'exploration, de l'extraction et de la production de métaux précieux (or, argent, platine) et dans celui des lingots, des pièces de monnaie, des reçus et des certificats. Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans l'argent et le platine.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des sociétés qui ont une direction expérimentée et un bilan solide et disposent de corps minéralisés prouvés ou d'un excellent potentiel géologique;
› examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
› surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
› diversifie les placements du fonds en investissant dans des titres de petits et grands producteurs et de sociétés spécialisées dans l'exploration;
› peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La valeur des parts du fonds sera touchée par les fluctuations du cours des métaux précieux. Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux marchandises;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de Newmont Mining Corp. et de Société aurifère Barrick. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Newmont Mining Corp. et dans Société aurifère Barrick n'a jamais dépassé 10,3 % et 10,7 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez profiter du fort potentiel de croissance des métaux précieux;
› vous voulez diversifier la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres en investissant dans un fonds spécialisé dans un secteur précis;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue de façon importante).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. Les gains que le fonds réalise sur ses placements dans des métaux précieux sont traités comme un revenu plutôt que comme des gains en capital. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série Conseillers ($)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial de ressources RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds sectoriel mondial de titres de capitaux propres
Date de création	Série A – 29 décembre 2000 Série Conseillers – 6 août 2003 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 13 août 2001 Série O – 11 juillet 2011
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[1], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2]	0,02 %

1) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde des secteurs de l'énergie, des matériaux, de l'industrie et des services aux collectivités.

Le fonds investira dans des sociétés exerçant, directement ou indirectement, des activités d'exploration, de mise en valeur, de production ou de distribution de ressources, notamment naturelles, y compris des sociétés qui fournissent des services au secteur des ressources naturelles ou qui bénéficient de l'évolution de ce secteur, ou celles qui conçoivent, élaborent ou procurent des produits et des services qui sont importants pour les infrastructures d'un pays ou d'une région et leur évolution future.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par son équipe des secteurs mondiaux composée de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-recherchistes qui se concentrent sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés de chaque secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

› Les titres sont choisis selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  – joueur reconnu occupant une position de choix sur le marché ou un créneau défendable;
  – croissance prévisible;
  – rentabilité élevée et durable;
  – saine situation financière;
  – direction solide et continuité;
  – valeur relative intéressante.
› Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
› Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds.
› Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché.
› Le fonds peut également investir dans des fiducies de revenu.

› Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
› Le fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.
› Le gestionnaire de portefeuille tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
› Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.
› Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux marchandises;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous voulez que votre portefeuille soit exposé aux secteurs mondiaux de l'énergie, des matières premières, des services publics et des produits industriels;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue sensiblement).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série Conseillers ($)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série D ($)	12,92	40,71	71,36	162,44
Série F ($)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O ($)	0,21	0,65	1,13	2,58

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Fonds mondial de technologie RBC

DÉTAIL DU FONDS	
Type de fonds	Fonds sectoriel mondial de titres de capitaux propres
Date de création[1]	Série A – 28 juin 2002 Série Conseillers – 6 août 2003 Série D – 3 juillet 2007 Série F – 28 juin 2002 Série O – 28 juin 2018
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série A, de série Conseillers[2], de série D, de série F et de série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[3]	0,02 %

1) Le 28 juin 2002, le Fonds sectoriel mondial technologies Royal a fusionné pour devenir le Fonds de commerce électronique Royal. Le Fonds de commerce électronique Royal a alors pris la dénomination de Fonds sectoriel mondial technologies Royal. Étant donné qu'il s'agissait de changements importants, le fonds dans sa forme actuelle a été créé à ce moment-là.

2) À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition différés, le cas échéant, demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

3) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde des secteurs de la technologie de l'information et/ou des services de communication.

Le fonds investira dans des sociétés qui élaborent ou commercialisent des produits et des services liés à la technologie et aux télécommunications, y compris des sociétés qui fournissent des services à des sociétés de technologie ou de télécommunications ou susceptibles de bénéficier de l'évolution des secteurs de la technologie de l'information et des services de communication.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par une équipe de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-recherchistes qui se concentre sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés de chaque secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

› Les titres sont choisis selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  – joueur reconnu occupant une position de choix sur le marché ou un créneau défendable;
  – croissance prévisible;
  – rentabilité élevée et durable;
  – saine situation financière;
  – direction solide et continuité;
  – valeur relative intéressante.
› Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
› Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds.
› Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché.

› Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
› Le gestionnaire de portefeuille tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
› Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
› Le fonds peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.
› Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires d'Apple Inc. et de Microsoft Corp. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Apple Inc. et Microsoft Corp. n'a jamais dépassé 11,1 % et 12,2 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 7.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme de votre placement;
› vous souhaitez obtenir une exposition aux secteurs mondiaux des technologies de l'information et des services de communication;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés et de CELI offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A ($)	22,24	70,12	122,90	279,76
Série Conseillers ($)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série D ($)	13,02	41,04	71,93	163,73
Série F ($)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O ($)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série O, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de revenu canadien		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,35 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,05 %
Administrateur	Les éléments d'actif hypothécaires détenus sont assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et sont administrés par ResMor Trust Company, de Calgary (Alberta), aux termes d'une convention datée du 22 septembre 2004.		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à offrir un taux concurrentiel de revenus mensuels en investissant dans des éléments d'actif à revenu fixe à court terme. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe, de qualité et à court terme émis ou garantis par des gouvernements et des sociétés canadiens, dans des titres adossés à des créances et dans des obligations de sociétés. Le fonds investit également dans des hypothèques de premier rang de qualité souscrites sur des biens résidentiels canadiens assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada).

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit des échéances en fonction de données économiques fondamentales et de l'évolution des marchés financiers;
› investit dans des hypothèques garanties par la SCHL en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada). Cela signifie que le fonds n'assume pas le risque de défaut de paiement sur les hypothèques dans lesquelles il investit. Au plus 40 % de l'actif net du fonds peut être investi dans de telles hypothèques;
› investit la partie du fonds consacrée aux obligations de qualité de sociétés dans des titres ayant une note minimale de BBB ou plus selon Dominion Bond Rating Service (DBRS) Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous désirez un revenu courant légèrement plus élevé que celui offert par les fonds du marché monétaire à court terme;
› vous désirez que le placement vous procure des versements de revenu mensuels;
› vous prévoyez détenir votre placement de court à moyen terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net mensuellement. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	4,41	13,89	24,35	55,44
Série O ($)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'obligations de sociétés canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,40 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,03 %

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements à long terme se composant principalement de revenus d'intérêts ou une croissance modérée du capital. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés canadiennes. Il peut également détenir des titres similaires de sociétés des États-Unis.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- a recours à une méthode disciplinée d'évaluation des placements selon cinq catégories de risques :
  - la direction globale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres marchés économiques importants;
  - les changements prévus des écarts de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire (par exemple, entre les obligations de sociétés et les obligations d'État ou entre différentes obligations de sociétés);
  - la fluctuation prévue de l'écart des taux d'intérêt associée à une modification de la note de crédit individuelle ou à un changement des perceptions de qualité;
  - le risque de change;
  - les primes de risque des obligations de sociétés et les fluctuations des taux;
- analyse le potentiel risque-rendement des émissions de sociétés;
- peut investir jusqu'à 30 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- peut investir jusqu'à 20 % de la valeur marchande du fonds dans des titres ayant une note inférieure à BBB(-) selon DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez investir dans des titres à revenu fixe mais visez un rendement global qui est supérieur à celui qu'offrent les instruments du marché monétaire ou les obligations à court terme de gouvernements;
› vous désirez profiter des avantages qu'offre la diversification au moyen de placements dans des obligations de sociétés s'intégrant dans une stratégie globale de portefeuille équilibré;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net mensuellement. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	5,02	15,83	27,75	63,17
Série O ($)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé de revenu RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds équilibré canadien		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,50 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,05 %

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer un flux de revenu mensuel concurrentiel au moyen de distributions de revenu de dividendes, de revenus d'intérêts et de gains en capital relativement avantageuses sur le plan fiscal, de même qu'un potentiel de croissance modérée du capital. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens à rendement plus élevé tels que des obligations de sociétés, des débentures, des billets et des actions privilégiées, ainsi que dans des actions ordinaires canadiennes à rendement élevé, des fiducies de placement immobilier (FPI), des fiducies de revenu et des placements similaires.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres (notamment des fiducies de revenu) donnant lieu à des distributions de revenus d'intérêts, des distributions de dividendes et des distributions ordinaires élevées;
- investit principalement dans des obligations de sociétés ayant une note minimale de BBB(-) ou supérieure selon DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- a recourt à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	45 %
Titres de capitaux propres	55 %

- ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- peut investir jusqu'à 10 % de la valeur marchande du fonds dans des obligations de sociétés de qualité inférieure (à rendement élevé) ayant obtenues une note inférieure à BBB(-) de DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut investir dans des fiducies de redevance/de revenus, des fiducies de placement immobilier et des véhicules similaires dont les distributions sont bien déterminées;
- peut investir jusqu'à 35 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;

› peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé au marché;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à un placement dans une fiducie;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez une source constante de revenu mensuel régulier bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux;
› vous voulez un fonds diversifié offrant des possibilités de croissance modeste du capital;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net mensuellement et il peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	6,15	19,39	33,98	77,35
Série O ($)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de dividendes canadiens		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,55 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,06 %

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à produire des rendements globaux à long terme se composant de revenus de dividende réguliers, qui bénéficient du traitement fiscal préférentiel accordé aux dividendes de sociétés canadiennes et d'une croissance modeste du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires ayant des taux de rendement de dividendes au-dessus de la moyenne. Il investit également dans des actions privilégiées de grandes sociétés canadiennes.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit des sociétés qui présentent des perspectives de versements et de croissance de leurs dividendes ou qui sont susceptibles d'être touchées par des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la déclaration de dividendes spéciaux;
- tend à se concentrer sur les titres sensibles aux taux d'intérêt afin de procurer un revenu de dividende, en investissant dans des secteurs à haut rendement comme les services financiers, les services publics et les services de télécommunication;
- peut investir dans des titres à revenu fixe tels que des obligations d'État, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
- peut investir dans des actions privilégiées et des obligations convertibles;
- peut investir jusqu'à 25 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé au crédit;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un revenu bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux dans un régime non enregistré;
› vous visez une croissance à long terme modeste;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres canadiens qui présente un risque moindre et investit dans un large éventail de sociétés établies;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	7,18	22,62	39,65	90,25
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,09 %
Sous-conseiller en valeurs	Beutel, Goodman & Company Ltd. Toronto (Ontario)		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer un flux de revenu courant compétitif en comparaison avec celui qui peut généralement être disponible dans l'ensemble du marché canadien des titres de capitaux propres et un potentiel de croissance à long terme au moyen d'une plus-value du capital en investissant essentiellement dans des actions ordinaires et des titres équivalents choisis de sociétés canadiennes.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des sociétés canadiennes, qui versent des dividendes et dont la solidité financière est supérieure à la moyenne et les niveaux de rentabilité sont prévisibles et croissants;
› diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de S&P/TSX au sein d'une fourchette d'expositions minimale et maximale;
› n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers, mais il peut y investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds;
› ne peut acheter ni vendre d'instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux taux d'intérêt;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous voulez un placement qui procure à la fois un revenu de dividendes et une possibilité de croissance du capital à long terme;
› vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	9,33	29,40	51,54	117,32
Série O ($)	1,03	3,23	5,66	12,89

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,55 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,06 %

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme se composant principalement d'une plus-value du capital. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés canadiennes.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande capitalisation boursière, bien que le conseiller puisse tirer parti d'occasions parmi les sociétés à petite et moyenne capitalisation boursière;
- recherche, surveille et étudie les secteurs et les sociétés qui offrent la meilleure valeur relative selon le ratio risque-rendement;
- diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de S&P/TSX au sein d'une fourchette d'exposition minimale et maximale;
- tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut investir jusqu'à 25 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 38,7 %, 25,0 % et 13,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous cherchez à intégrer dans le portefeuille un placement de base dans des titres de capitaux propres canadiens;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres canadiens de grande qualité et largement diversifié;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	7,28	22,94	40,21	91,54
Série O ($)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,55 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,10 %

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme se composant principalement d'une plus-value du capital. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation boursière qui offrent des perspectives de croissance au-dessus de la moyenne. Le fonds peut également investir dans des sociétés à petite capitalisation qui disposent de liquidités suffisantes.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› se concentre sur les sociétés ayant un historique de croissance élevée des ventes et du bénéfice, offrant des perspectives de croissance continue au-dessus de la moyenne;
› choisit des sociétés ayant une solide direction et des modèles d'affaires bien ciblés, et offrant un avantage concurrentiel;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs industriels et peut investir dans des sociétés à grande capitalisation, à moyenne capitalisation et à petite capitalisation;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut investir jusqu'à 25 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez une composante croissance dans la portion d'un portefeuille réservée aux actions canadiennes;
› vous souhaitez diversifier le portefeuille selon la capitalisation boursière;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	7,18	22,62	39,65	90,25
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,00 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,09 %
Sous-conseiller en valeurs	Westwood Management Corp. Dallas (Texas)		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis qui se négocient en dessous de leur valeur intrinsèque potentielle.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des sociétés dont les titres sont réputés comporter un faible risque de perte en cas de baisse, mais qui sont susceptibles de générer un bénéfice et des flux de trésorerie supérieurs à ce que leurs cours laissent présager;
› recherche des sociétés dont le rendement des capitaux propres s'améliore, le ratio d'endettement diminue, les flux de trésorerie disponibles sont positifs et les marges bénéficiaires augmentent, et qui sont susceptibles de générer un bénéfice supérieur aux attentes;
› investit principalement dans des titres émis par des sociétés des États-Unis et des sociétés qui ne sont pas des sociétés des États-Unis qui composent les indices Russell 1000 ou S&P 500 et peut également investir dans d'autres titres des États-Unis;
› répartit les placements du fonds entre les grands secteurs d'activités selon des expositions minimales et maximales;
› ne peut acheter ni vendre des instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez diversifier géographiquement le portefeuille de titres en ajoutant des actions de sociétés des États-Unis;
› vous souhaitez diversifier les placements en titres de capitaux propres selon le style de placement;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	11,89	37,48	65,70	149,55
Série O ($)	1,03	3,23	5,66	12,89

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série F – 28 juin 2018	Série O – 11 janvier 2010	
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série F et de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,00 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,05 %
Sous-conseiller en valeurs	Westwood Management Corp. Dallas (Texas)		

1) Une autre série de parts du fonds existe, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits qui sont rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant principalement dans un ou plusieurs fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), dont les parts sont investies dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis qui se négocient en dessous de leur valeur intrinsèque potentielle. Le fonds vise également à réduire au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du fonds sous-jacent, soit le Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC, pour lequel Westwood Management Corp. est également sous-conseiller.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- investit dans des sociétés dont les titres sont réputés comporter un faible risque de perte en cas de baisse, mais qui sont susceptibles de générer un bénéfice et des flux de trésorerie supérieurs à ce que leurs cours laissent présager;
- recherche des sociétés dont le rendement des capitaux propres s'améliore, le ratio d'endettement diminue, les flux de trésorerie disponibles sont positifs et les marges bénéficiaires augmentent, et qui sont susceptibles de générer un bénéfice supérieur aux attentes;
- investit principalement dans des titres émis par des sociétés des États-Unis et des sociétés qui ne sont pas des sociétés des États-Unis qui composent les indices Russell 1000 ou S&P 500 et peut également investir dans d'autres titres des États-Unis;
- répartit les placements du fonds sous-jacent entre les grands secteurs d'activités selon des expositions minimales et maximales;
- ne peut acheter ni vendre des instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre les siens.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques liés à un placement dans le fonds sous-jacent dont il détient des parts. Il peut également s'exposer directement à ces risques. Parmi les risques touchant le fonds sous-jacent figurent les suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à la spécialisation;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez diversifier géographiquement le portefeuille de titres en ajoutant des actions de sociétés des États-Unis;
› vous souhaitez diversifier les placements en titres de capitaux propres selon le style de placement;
› vous visez à réduire au minimum votre exposition au dollar américain;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	–	–	–	–
Série O ($)	1,54	4,85	8,50	19,34

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série F, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,00 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,07 %
Sous-conseiller en valeurs	Brown Advisory, LLC Baltimore (Maryland)		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis offrant des perspectives de croissance au-dessus de la moyenne.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- repère des possibilités de placement à la suite d'une recherche fondamentale et ascendante approfondie effectuée au moyen de l'analyse des états financiers d'une société, de son modèle d'affaires à long terme et de son attrait au sein du secteur d'activité;
- investit dans les sociétés qui présentent une combinaison attrayante de vastes occasions d'affaires durables sur le marché, une équipe de direction expérimentée et crédible, des produits ou des services exclusifs, une saine situation financière et des évaluations attrayantes par rapport à leur possibilité de croissance à long terme;
- répartit les placements du fonds entre les grands secteurs de l'industrie;
- peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13;
- ne peut acheter ni vendre des instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez diversifier géographiquement le portefeuille de titres en ajoutant des actions de sociétés des États-Unis;
› vous souhaitez diversifier les placements en titres de capitaux propres selon le style de placement;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	11,99	37,81	66,27	150,84
Série O ($)	0,82	2,59	4,53	10,31

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série F – 20 octobre 2008	Série O – 20 octobre 2008	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,10 %

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme se composant principalement d'une plus-value du capital. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et des titres similaires de sociétés des États-Unis.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans les actions constituant l'indice S&P 500;
› investit généralement dans un portefeuille de sociétés à grande capitalisation qui, globalement, démontre normalement des ratios cours/bénéfice, cours/valeur comptable et cours/flux de trésorerie inférieurs à ceux de l'indice S&P 500;
› choisit des sociétés en fonction de l'amélioration de caractéristiques fondamentales, notamment la réorganisation de sociétés, les changements de direction, les nouveaux cycles de vie de produits et les changements à long terme dans l'équilibre de l'offre et la demande;
› répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité selon des critères quantitatifs déterminés pour chaque secteur;
› tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
› peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
› peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 70 %. Or, plus ce taux est élevé, plus il est probable qu'un épargnant imposable reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu aux fins de l'impôt et plus les frais du fonds liés aux opérations sur titres seront élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 30,4 % et 12,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
› un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres américains de grande qualité, largement diversifié;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque de placement » à la page 14.

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	7,69	24,23	42,48	96,69
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série F – 4 juillet 2016	Série O – 11 janvier 2010	
Titres offerts[1)]	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,05 %

1) Une autre série de parts du fonds existe, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits qui sont rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme provenant principalement d'une plus-value du capital, en investissant principalement dans un ou plusieurs fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), dont les parts sont investies dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis. Le fonds vise également à réduire au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du fonds sous-jacent, soit le Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- investit principalement dans les actions constituant l'indice S&P 500;
- investit généralement dans un portefeuille de sociétés à grande capitalisation qui, globalement, démontre normalement des ratios cours/bénéfice, cours/valeur comptable et cours/flux de trésorerie inférieurs à ceux de l'indice S&P 500;
- choisit des sociétés en fonction de l'amélioration de caractéristiques fondamentales, notamment la réorganisation de sociétés, les changements de direction, les nouveaux cycles de vie de produits et les changements à long terme dans l'équilibre de l'offre et la demande;
- répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs d'activité selon des critères quantitatifs déterminés pour chaque secteur;
- tient compte de facteurs relatifs à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (*ESG*) lorsque ceux-ci ont une incidence importante sur la décision de placement;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre les siens.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques liés à un placement dans le fonds sous-jacent dont il détient des parts. Il peut également s'exposer directement à ces risques. Parmi les risques touchant le fonds sous-jacent figurent les suivants :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à un grand investisseur;
› un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 3.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez un fonds de titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de grande qualité, largement diversifié;
› vous visez à réduire au minimum votre exposition au dollar américain;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	–	–	–	–
Série O ($)	1,74	5,49	9,63	21,92

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.
2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour la série F, car aucune part de cette série n'avait été émise en date du 31 décembre 2019.

Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation et à moyenne capitalisation		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,25 %	0,10 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,10 %
Sous-conseiller en valeurs	Kennedy Capital Management, Inc. St. Louis (Missouri)		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille d'actions ordinaires et de titres équivalents de sociétés des États-Unis de petite à moyenne capitalisation.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des titres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation;
› investit seulement dans des titres qui sont négociés régulièrement à une bourse ou un système de négociation américain reconnu;
› investit principalement dans des actions de sociétés composant l'indice Russell 2000 (indice composé de sociétés à petite capitalisation);
› répartit les placements du fonds entre les grands secteurs de l'industrie selon des expositions minimales et maximales;
› ne peut acheter ni vendre d'instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous voulez diversifier le portefeuille de titres en ajoutant des titres de sociétés à faible capitalisation;
› vous voulez diversifier géographiquement votre portefeuille de titres en y ajoutant des actions de sociétés des États-Unis;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	15,27	48,15	84,39	192,10
Série O ($)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions EAEO RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions internationales		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,00 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,08 %
Sous-conseiller en valeurs	EARNEST Partners, LLC Atlanta (Géorgie)		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille d'actions ordinaires, des certificats américains d'actions étrangères et de titres équivalents de sociétés importantes établies dans des pays développés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un portefeuille composé principalement de titres de sociétés de moyenne à grande capitalisation qui, au total, affiche normalement des ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie inférieurs à ceux des indices axés sur des régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;
› répartit les placements du fonds entre les régions et les secteurs d'activités selon des critères quantitatifs déterminés;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien;
› peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres de sociétés qui ne sont pas établies dans les pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, ce qui pourrait comprendre les marchés émergents;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions EAEO RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	12,61	39,75	69,66	158,58
Série O ($)	0,92	2,91	5,10	11,60

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions internationales		
Date de création	Série F – 29 août 2007	Série O – 29 août 2007	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,00 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[1)]	0,15 %
Sous-conseiller en valeurs	Edinburgh Partners Limited Édimbourg (Écosse)		

1) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans des actions de sociétés établies principalement dans des pays développés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient. Il peut également détenir des actions de sociétés qui ne sont pas établies dans des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, exception faite du Canada et des États-Unis.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit principalement dans des actions ayant des caractéristiques de risque et de rendement attrayantes;
› répartit les placements du fonds entre les régions et les secteurs d'activités selon des critères quantitatifs déterminés;
› peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres de sociétés établies dans des marchés émergents;
› peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé à la liquidité;
› un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur du placement fluctue).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	13,22	41,68	73,06	166,31
Série O ($)	1,64	5,17	9,06	20,63

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de titres de capitaux propres mondiaux		
Date de création	Série F – 1er novembre 2003	Série O – 21 août 2003[1)]	
Titres offerts	Parts de fiducie – parts de série F et parts de série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE et REEI et pour les CELI.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série F	1,00 %	0,15 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA[2)]	0,15 %
Sous-conseiller en valeurs	Capital International, Inc. Los Angeles (Californie)		

1) Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.

2) Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? – Parts de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille d'actions ordinaires, de certificats américains d'actions étrangères et de titres équivalents de sociétés établies aux États-Unis et dans les pays développés d'Europe, d'Australasie et de l'Extrême-Orient.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans des sociétés qui sont réputées compter sur une équipe de direction supérieure, des perspectives de croissance du bénéfice ou des flux de trésorerie supérieurs, de la valeur à long terme dans une position concurrentielle sur le marché, de la valeur de l'actif, du potentiel des nouveaux produits et de l'expansion des marchés mondiaux;
› cherche à repérer les sociétés sous-évaluées selon le cours de leur titre sur leur marché intérieur;
› répartit les placements du fonds entre les régions et les secteurs d'activités selon des critères quantitatifs déterminés;
› n'investira habituellement pas plus de 10 % de la valeur marchande du fonds dans des marchés en émergence, définis comme étant les marchés qui ne figurent pas au sein de l'indice MSCI World Equity;
› ne peut couvrir son exposition au change;
› ne peut acheter ni vendre d'instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
› peut participer à des opérations de prêt de titres;
› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 13.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 3 du présent prospectus simplifié :

› un risque associé au marché;
› un risque associé aux placements étrangers;
› un risque associé au change;
› un risque associé aux séries multiples;
› des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
› un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

› vous visez une croissance à long terme;
› vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire sur le marché mondial des actions;
› vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement et présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Les parts de série O comportent des frais moins élevés que les parts de série F et ne sont offertes aux fins de vente qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers qui ont conclu une entente visant la série O avec nous. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour de plus amples renseignements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F ($)	12,81	40,39	70,80	161,15
Série O ($)	1,74	5,49	9,63	21,92

1) En supposant un placement de 1 000 $ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Achats, échanges et rachats

Comment les parts sont-elles évaluées?

Les parts de chaque fonds sont divisées en plusieurs séries, lesquelles sont divisées en parts d'égale valeur. Lorsque vous investissez dans un fonds, ce sont en fait des parts d'une série particulière du fonds que vous achetez.

Toutes les opérations sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part d'une série (la « valeur liquidative par part »). Nous établissons la valeur liquidative par part à la clôture des opérations chaque jour d'évaluation. Un jour d'évaluation s'entend d'un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte et/ou un ou des jours que nous déterminons, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables. La valeur liquidative par part peut varier quotidiennement. Une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série de parts.

La valeur liquidative par part correspond au prix auquel les parts d'une série sont achetées et rachetées (y compris par suite du réinvestissement des distributions). Le prix d'émission ou de rachat des parts correspond à la valeur liquidative par part applicable établie après la réception, par RBC GMA, de la demande de souscription, d'échange ou de rachat remplie.

Voici notre méthode de calcul de la valeur liquidative par part de chaque série de parts d'un fonds :

› nous prenons la juste valeur de tous les placements et des autres éléments d'actif attribués à la série;
› nous soustrayons ensuite les éléments de passif attribués à cette série et obtenons la valeur de l'actif net de la série;
› nous divisons ce chiffre par le nombre total de parts de cette série du fonds détenues par les épargnants et obtenons alors la valeur liquidative par part de la série.

Pour connaître la valeur de votre placement dans un fonds, vous n'avez qu'à multiplier la valeur liquidative par part des séries de parts que vous détenez par le nombre de parts que vous détenez.

Bien que les achats et les rachats de parts soient inscrits par série, les actifs attribuables à toutes les séries de parts d'un fonds sont regroupés pour créer un fonds à des fins de placement. Chaque série paie sa quote-part des frais du fonds en plus de ses frais de gestion et d'administration. La différence au chapitre des frais du fonds, des frais de gestion et des frais d'administration entre chaque série signifie que chaque série présente une valeur liquidative par part différente.

Vous pouvez obtenir sans frais la valeur liquidative d'un fonds ou la valeur liquidative par part d'une série d'un fonds sur le site Web des fonds RBC et des portefeuilles privés RBC à www.rbcgam.com/fr/ca ou par l'entremise de notre système interactif de réponse vocale au numéro sans frais 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, ou encore en envoyant un courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais).

Comment acheter, faire racheter et échanger des parts?

Vous ou votre professionnel en placement, le cas échéant, devez choisir la série qui vous convient. Chaque fonds ou série peut exiger un placement minimum différent, peut vous imposer des frais différents et peut avoir une incidence sur la rémunération que nous versons à un courtier. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 et à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 442.

Parts de série A

Les parts de série A sont offertes comme suit :

i) par l'intermédiaire de FIRI :
   › en vous rendant à une succursale de RBC Banque Royale*;
   › en composant le 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou le 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) pour parler à un représentant autorisé de FIRI;
   › en utilisant le service La Banque en direct de RBC Banque Royale, à www.rbcbanqueroyale.com;

ii) par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés, dont RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM ») et RBC Placements en Direct Inc. (« RBC PD »).

Parts de série Conseillers et de série Conseillers T5

À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et/ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant. Les renseignements suivants doivent être lus compte tenu de ces modifications.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD.

Parts de série T5

Les parts de série T5 sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD.

Parts de série T8

Les parts de série T8 sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD.

* RBC Banque Royale est la marque de commerce des services bancaires aux particuliers et aux entreprises du Canada offerts aux petites et moyennes entreprises et aux clients commerciaux du marché intermédiaire du Canada.

Parts de série D et de série DZ

Les parts de série D et de série DZ peuvent être offertes aux épargnants qui ont un compte auprès de RBC PD ou d'autres courtiers exécutants. Nous versons une commission de suivi réduite à l'égard des parts de série D et de série DZ. Ainsi, nous pouvons réduire les frais de gestion que nous facturons. RBC PD et d'autres courtiers exécutants ne font aucune recommandation et ne donnent aucun conseil en matière de placement à leurs clients. **Si vous souhaitez faire transférer votre portefeuille de parts d'un fonds à un compte auprès de RBC PD ou d'un autre courtier exécutant, vous devez communiquer avec RBC PD ou l'autre courtier exécutant. Si vous détenez d'autres parts d'un fonds que des parts de série D dans le cadre d'un compte détenu auprès de RBC PD ou d'un autre courtier exécutant et que vous devenez admissible à la détention de parts de série D, vous pouvez donner à RBC PD ou à votre courtier exécutant la directive d'effectuer le reclassement de vos parts, mais il ne se fera pas automatiquement.**

Les parts de série D et de série DZ peuvent également être offertes aux épargnants qui ont un compte auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (« PH&N GFPC »), dans lequel les soldes minimums établis par PH&N GFPC à l'occasion sont respectés.

Parts de série F, de série FT5 et de série FT8

Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 sont offertes aux épargnants qui ont des comptes à commission auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leur courtier une rémunération en contrepartie de conseils de placement et/ou d'autres services. Nous ne versons pas de frais d'acquisition ni de commission de suivi aux courtiers qui vendent des parts de série F, de série FT5 et de série FT8 et pouvons donc imputer des frais de gestion moins élevés.

Solde minimum

Dans le cas de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5 et de série FT8, vous devez investir et conserver un solde minimum pour chaque fonds. Le montant de ces placements minimums de même que le montant minimum pour les placements additionnels, pour les régimes de placement préautorisé et pour les rachats sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Se reporter à la rubrique « Services facultatifs » à la page 437 pour plus de détails sur les régimes de placement préautorisé.

Fonds	Solde minimum	Montant minimum – placements additionnels/ régimes de placement préautorisé/ rachats[1) 2)]
Fonds du marché monétaire Plus RBC	100 000 $	100 $
Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC[3) 4)]	100 000 $ US	100 $ US
Fonds du marché monétaire américain RBC[3) 4)], Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC[3) 4)], Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC[3) 4)], et Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)[3) 4)]	500 $ US	25 $ US
Tous les autres fonds RBC[5)]	500 $	25 $

1) Les épargnants qui souscrivent leurs parts par l'entremise d'un courtier peuvent être assujettis à des exigences plus élevées quant au montant minimum d'un placement initial ou additionnel ou d'un rachat.
2) Les minimums sont applicables à chaque opération.
3) Les parts du fonds ne peuvent être souscrites aux fins des régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale, y compris au moyen de régimes de placement préautorisé.
4) Le prix de souscription des parts du fonds doit être réglé en dollars américains. Le produit de la vente de parts du fonds vous sera versé en dollars américains.
5) RBC GMA peut exiger un placement minimum pour chacun des portefeuilles privés RBC.

Parts de série H

Les parts de série H ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimum et conservent le solde minimum requis dans un compte ouvert auprès de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD. Le solde minimum pour la détention de parts de série H est de 200 000 $. Le montant minimum d'un placement additionnel est de 25 $.

Parts de série I

Les parts de série I ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimum et conservent le solde minimum requis et qui ont des comptes à commission auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leur courtier une rémunération pour les conseils de placement et les autres services qu'il leur fournisse. Nous ne versons pas de frais d'acquisition ni de commission de suivi aux courtiers qui vendent des parts de série I; nous pouvons donc réduire les frais de gestion.

Le solde minimum requis pour la détention de parts de série I est de 200 000 $. Le montant minimum d'un placement additionnel est de 25 $.

Parts de série U

Les parts de série U ne sont offertes qu'aux clients qui ont conclu une entente d'achat de parts de série U directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ou d'administration ne sont payables par les fonds à l'égard des parts de série U. Les porteurs de parts de série U versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %.

Parts de série O

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par les fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %.

Toutes les séries

Si le solde de votre compte tombe sous le solde minimum requis pour un fonds ou une série en particulier ou si vous n'êtes plus par ailleurs admissible à la détention de parts d'un fonds ou d'une série, nous pouvons racheter ou reclassifier vos parts, selon le cas. Si votre solde concernant le Fonds du marché monétaire Plus RBC ou le Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC devient inférieur au solde minimum requis, nous pourrions échanger vos parts contre des parts de la même série du Fonds du marché monétaire canadien RBC ou du Fonds du marché monétaire américain RBC, selon le cas, ou nous pourrions les racheter. Si un porteur de parts est ou devient un citoyen ou un résident des États-Unis ou un résident d'un autre pays étranger, nous pourrions l'obliger à faire racheter ses parts si sa participation risque de donner lieu à des incidences défavorables sur le plan réglementaire ou fiscal pour un fonds ou un autre porteur de parts d'un fonds. Si nous rachetons, reclassifions ou substituons vos parts, l'effet sera le même que si vous aviez demandé l'opération vous-même. Dans le cas de rachats touchant des comptes non enregistrés, le produit du rachat pourra vous être remis; dans le cas de rachats touchant des régimes enregistrés, le produit du rachat pourra être viré à un compte d'épargne enregistré qui fait partie du régime. Nous ne vous aviserons pas et nous n'aviserons pas votre courtier avant de prendre une mesure quelconque.

RBC GMA doit recevoir votre demande de souscription, de rachat ou d'échange de parts avant l'heure limite pertinente pour que vous puissiez recevoir la valeur unitaire en vigueur ce jour-là. Il incombe à votre courtier de nous transmettre les demandes en temps opportun et d'assumer tous les coûts connexes.

Si nous recevons votre demande avant 16 h, heure de l'Est, à une date d'évaluation (et avant 13 h, heure de l'Est, le 24 décembre, si ce jour est un jour d'évaluation), votre demande sera traitée en fonction de la valeur par part en vigueur ce jour-là. Une valeur par part distincte est calculée pour chaque série de parts. Si nous recevons votre demande après 16 h, heure de l'Est, à une date d'évaluation (et après 13 h, heure de l'Est, le 24 décembre, si ce jour est un jour d'évaluation), votre demande sera traitée en fonction de la valeur par part en vigueur à la date d'évaluation suivante. Si nous décidons que la valeur liquidative par part sera calculée à un autre moment qu'après la fermeture habituelle de la TSX, la valeur par part payée ou reçue sera déterminée en fonction du moment en question. RBC GMA traite les demandes dans les deux jours ouvrables. Si vous confiez votre demande à un courtier, sauf FIRI ou RBC DVM, ce courtier pourrait fixer une heure limite antérieure. Votre courtier pourra vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Les clients de RBC Banque Royale qui ont un compte non enregistré auprès de FIRI peuvent consulter leurs comptes, acheter, faire racheter et échanger des parts des fonds par l'entremise du service La Banque en direct de RBC Banque Royale à www.rbcbanqueroyale.com. Les titulaires de comptes RER de RBC Banque Royale peuvent consulter leurs comptes, acheter des parts de fonds ou en échanger en ligne. Pour ce qui est des opérations par voie du service La Banque en direct, si FIRI reçoit votre demande avant 15 h, heure de l'Est, vous paierez ou recevrez le prix par part en vigueur ce jour-là, à moins que le fiduciaire ne fixe une autre heure limite. Si FIRI reçoit votre demande après 15 h, heure de l'Est, vous paierez ou recevrez la valeur par part en vigueur le jour ouvrable suivant.

Il peut exister d'autres séries de parts des fonds, mais elles ne sont pas offertes aux termes du présent document. Les droits rattachés à ces autres séries de parts ne touchent pas de façon importante les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds

Les parts du Fonds de revenu mensuel RBC ne peuvent être souscrites par l'entremise de régimes enregistrés ou de CELI, sauf dans le cadre de régimes de placement préautorisé établis auprès de RBC GMA au plus tard le 9 décembre 2005.

Les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de certaines séries des fonds suivants. Ceux qui détiennent des parts de ces séries le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans ces séries du fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Fonds	Série
Fonds d'obligations étrangères RBC	Série I
Fonds de revenu mensuel américain RBC	Série I
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC	Série I
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC	Série H et série I
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC	Série I
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC	Série I

Depuis le 30 juin 2017, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série DZ du Fonds équilibré Vision RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de série DZ du Fonds équilibré Vision RBC le 30 juin 2017 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Un placement dans les fonds suivants n'est pas autorisé pour les régimes enregistrés ou les CELI administrés par RBC Banque Royale :

Fonds du marché monétaire américain RBC

Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC

Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC

Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC

Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)

Un placement en dollars américains dans les fonds suivants n'est pas autorisé pour les régimes enregistrés ou les CELI administrés par RBC Banque Royale :

Fonds de revenu mensuel américain RBC

Portefeuille prudence élevée sélect RBC

Portefeuille prudence sélect RBC

Portefeuille équilibré sélect RBC

Portefeuille de croissance sélect RBC

Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC

Fonds américain de dividendes RBC

Fonds d'actions américaines RBC

Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

Fonds de valeur d'actions américaines RBC

Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

Fonds de valeurs en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

Vous devez payer vos parts au moment de leur achat. Si nous ne recevons pas le paiement intégral, nous annulerons votre demande de souscription et rachèterons les parts, y compris celles que vous avez acquises par suite d'un échange. Si le prix de rachat des parts est supérieur à leur valeur au moment de leur émission, la différence sera versée au fonds. Si le prix de rachat des parts est inférieur à leur valeur au moment de leur émission, nous verserons la différence au fonds et recouvrerons auprès de votre courtier ce montant ainsi que les frais afférents. Votre courtier pourrait exiger que vous lui remboursiez le montant versé s'il subit une perte.

Nous avons le droit de refuser toute demande de souscription ou d'échange de parts, mais nous devons le faire le jour ouvrable suivant la réception de la demande. Si nous refusons votre demande de souscription ou d'échange, nous vous rembourserons immédiatement les sommes reçues au moment de la demande.

Opérations à court terme

La plupart des fonds communs de placement sont considérés comme des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les épargnants de souscrire, de faire racheter ou d'échanger des parts trop souvent.

Certains épargnants pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur des parts de fonds afin de tirer profit des différences entre la valeur des parts d'un fonds et la valeur des titres sous-jacents (détermination du moment propice). Si des porteurs de parts s'adonnent à ces activités, la valeur du fonds pourrait diminuer au détriment des autres porteurs de parts. Les opérations à court terme trop fréquentes peuvent également réduire le rendement d'un fonds puisque le fonds pourrait être obligé de détenir des liquidités additionnelles pour verser le produit des rachats ou vendre des avoirs du portefeuille, donnant ainsi lieu à des coûts de négociation additionnels.

Selon le fonds et les circonstances, RBC GMA aura recours à une combinaison de mesures préventives et détectives pour décourager et repérer les opérations trop fréquentes à court terme dans les fonds RBC et les portefeuilles privés RBC, dont les suivantes :

› fixation de la juste valeur des titres que détient un fonds;
› imposition de frais d'opérations à court terme;
› surveillance des activités de négociation et refus de négociation.

Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Frais d'opérations à court terme » à la page 429.

Fixation de la juste valeur

Les bureaux de la Bourse de Toronto ferment à 16 h, heure de l'Est. Nous utilisons la valeur marchande des titres à 16 h, heure de l'Est, pour fixer le prix des titres nord-américains détenus dans les portefeuilles des fonds. Toutefois, les heures d'ouverture pour la négociation de la plupart des titres étrangers (soit les titres qui ne sont pas nord-américains) se terminent avant l'heure de fermeture de la Bourse de Toronto de 16 h, heure de l'Est. Par exemple, le dernier cours de clôture d'un titre surtout négocié sur les marchés asiatiques pourrait être vieux de 15 heures lorsqu'il est 16 h, heure de l'Est à la Bourse de Toronto. Ainsi, nous disposons d'une procédure pour fixer la juste valeur des titres étrangers négociés chaque jour dans des pays situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord afin d'éviter une désuétude des prix et de tenir compte, notamment, des événements importants qui surviennent après la fermeture d'un marché étranger. Par conséquent, la valeur calculée à l'égard des titres dont la juste valeur a été fixée afin de calculer la valeur liquidative d'un fonds pourrait être différente du dernier cours de clôture de ces titres. Dans le cadre de l'évaluation de notre processus de fixation de la juste valeur, nous comparerons régulièrement les cours de clôture, les cours d'ouverture du jour suivant sur les mêmes marchés et les prix rajustés en fonction de la juste valeur. Cette procédure est conçue de façon à réduire la possibilité d'appliquer des stratégies de détermination du moment propice, qui vise en grande partie les fonds disposant d'un portefeuille de titres étrangers imposant. Elle pourrait également être utilisée à l'égard de titres étrangers détenus par un fonds sous-jacent dans lequel le fonds investit, ce qui aurait une incidence indirecte sur la valeur liquidative du fonds.

Se reporter à la rubrique « Évaluation des titres détenus par un fonds » de la notice annuelle des fonds pour savoir dans quelle situation nous pourrions fixer la juste valeur des titres que détient un fonds.

Frais d'opérations à court terme

Des frais correspondant à 2 % de la valeur du rachat ou de la substitution seront facturés si vous investissez dans des parts d'un fonds (exception faite des fonds de marché monétaire) pour une période de sept jours ou moins.

Les frais facturés seront versés directement au fonds et visent à contrer les opérations trop fréquentes et à contrebalancer les coûts connexes. Pour savoir si les frais s'appliquent, les parts qui seront rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps. Les frais pourraient ne pas s'appliquer dans certains cas, dont les suivants :

› les régimes de retraits préautorisés ou systématiques ou les régimes d'échange automatique;
› le rachat de parts au moyen de retraits préautorisés ou automatiques;

- les rachats de parts souscrites au moyen d'un réinvestissement de distributions;
- le reclassement de parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds;
- les rachats que RBC GMA, un autre fonds RBC, un portefeuille privé RBC ou un fonds commun de placement effectue en conséquence du rééquilibrage du portefeuille, si des exigences relatives aux avis de rachat ont été établies RBC GMA ou aux termes d'un programme de répartition d'actifs discrétionnaire.

Surveillance des activités de négociation

Nous surveillons régulièrement les opérations effectuées dans tous les fonds par l'entremise de comptes individuels et à retraits préautorisés ou automatiques. Nous avons établi des critères pour chaque fonds que nous appliquons de façon juste et uniforme en vue d'enrayer les activités de négociation que nous jugeons potentiellement nuisibles pour les porteurs de parts à long terme. Nous pouvons limiter ou refuser un ordre d'achat ou de substitution sans préavis, y compris les opérations acceptées par votre courtier.

De façon générale, votre opération pourrait être considérée comme étant trop fréquente si vous vendez ou substituez vos parts d'un fonds plus d'une fois dans les 90 jours suivant leur achat.

Dans le cadre de l'exercice de notre droit de refuser un ordre d'achat ou de substitution, nous pouvons considérer les activités de négociation effectuées dans plusieurs comptes à propriétaire, contrôle ou influence unique comme étant des opérations effectuées dans un seul compte. **RBC GMA établira, à son gré, si vos opérations sont considérées comme étant trop fréquentes.**

Achats

Les parts de série A, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O ne comportent pas de frais d'acquisition, ce qui signifie que vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O d'un fonds par l'entremise de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition. Se reporter aux rubriques « Frais », à la page 438, et « Rémunération des courtiers », à la page 442, pour plus de détails.

Nous pouvons « plafonner » la taille d'un fonds en limitant les nouvelles souscriptions, y compris les acquisitions de parts par suite d'échanges. Nous continuerons de permettre les rachats ainsi que le calcul de la valeur liquidative par part de chaque série de parts du fonds. Nous pouvons en tout temps décider de recommencer à accepter les nouvelles demandes de souscription ou d'échange de parts du fonds.

Des restrictions s'appliquent à la souscription de parts de certains fonds. Se reporter à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 428.

Frais d'acquisition : parts de série Conseillers et de série Conseillers T5

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer si vous souscrivez des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U ou de série O des fonds.

Si vous investissez dans des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds, vous pouvez choisir l'option avec frais d'acquisition, l'option avec frais de rachat ou l'option à frais d'acquisition réduits. Votre courtier peut vous aider à choisir l'option qui vous convient. Les frais d'acquisition constituent la rémunération de votre courtier en contrepartie des conseils et des services qu'il vous fournit.

Les parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5* des fonds sont offertes selon une ou plusieurs options, de la façon suivante :

Option avec frais	Option avec frais	Option à frais d'acquisition	de rachat	d'acquisition réduits
Fonds international de croissance de dividendes RBC		Oui	Non	Non
Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC		Oui	Non	Oui
Fonds d'obligations étrangères RBC				
Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC				
Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC				
Fonds en devises des marchés émergents RBC				
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)				
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)				
Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)				
Fonds de revenu mensuel RBC				
Fonds de revenu mensuel américain RBC				
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC				
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC				
Fonds canadien de dividendes RBC				
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC				
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC				
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC				

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant.

	Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option à frais d'acquisition réduits
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC Fonds de valeur d'actions américaines RBC Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert) Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC Fonds européen de dividendes RBC Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC Fonds d'actions japonaises RBC Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC Fonds d'actions mondiales RBC Fonds spécifique d'actions mondiales RBC Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC Fonds d'actions mondiales QUBE RBC Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC	Oui	Non	Oui
Tous les autres fonds offrant des parts de série Conseillers	Oui	Oui	Oui

Frais d'acquisition (paiement au moment de la souscription de vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition, vous payez des frais d'acquisition au moment de la souscription de parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds. Les frais d'acquisition représentent un pourcentage du montant que vous investissez et ils doivent être versés à votre courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 442 pour plus de détails. Vous et votre courtier devez négocier les frais d'acquisition à payer. Nous déduisons le pourcentage du montant que vous investissez et nous le remettons à votre courtier. Toutefois, vous ne payez pas de frais d'acquisition à l'égard des parts reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions. Se reporter au tableau des frais d'acquisition à la rubrique « Frais » à la page 438.

Frais de rachat (paiement au moment du rachat de vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5)

Si vous choisissez l'option avec frais de rachat, vous ne payez pas de frais d'acquisition au moment du placement dans des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds. Le montant de votre achat est affecté entièrement à votre placement et nous versons des frais d'acquisition directement à votre courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 442 pour plus de détails.

Si vous vendez vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 dans les six ans qui suivent leur souscription, nous déduirons du produit de votre rachat les frais d'acquisition qui correspondent à un pourcentage du coût de vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 au moment de leur souscription.

Toutefois, vous ne verserez aucuns frais de rachat à l'égard de :

- parts que vous détenez pendant au moins six ans;
- parts d'un fonds échangées contre des parts d'un autre fonds, dans la mesure où il s'agit de parts de la même série et que vous conservez la même option de frais d'acquisition;
- parts admissibles au nombre limite de 10 % rachetable sans frais, dont une description figure ci-dessous;
- distributions en espèces;
- parts reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Se reporter au tableau sur les frais de rachat qui figure à la rubrique « Frais » à la page 438.

Frais d'acquisition réduits (paiement au moment du rachat de vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition réduits, vous ne payez pas de frais d'acquisition au moment du placement dans des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds. Le montant de votre achat est affecté entièrement à votre placement et nous versons des frais d'acquisition directement à votre courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 438 pour plus de détails.

Si vous vendez vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 dans les deux ans qui suivent leur souscription, nous déduirons du produit de votre rachat les frais d'acquisition qui correspondent à un pourcentage du coût de vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 au moment de leur souscription.*

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant.

Toutefois, vous ne verserez aucuns frais d'acquisition réduits à l'égard de :

› parts que vous détenez pendant au moins deux ans;
› parts d'un fonds échangées contre des parts d'un autre fonds, dans la mesure où il s'agit de parts de la même série et que vous conservez la même option de frais d'acquisition;
› parts admissibles au nombre limite de 10 % rachetable sans frais, dont une description figure ci-dessous;
› distributions en espèces;
› parts reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Se reporter au tableau sur les frais d'acquisition réduits qui figure à la rubrique « Frais » à la page 438.

Rachat d'un nombre limite sans frais

Chaque année civile, vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5† qui seraient autrement assujetties aux frais de rachat ou aux frais d'acquisition réduits, sans frais. Nous appelons cela le nombre limite de 10 % rachetable sans frais. Le nombre limite de 10 % rachetable sans frais est calculé de la façon suivante :

› 10 % du nombre de parts dont vous étiez propriétaire au 31 décembre de l'année précédente,
› majoré de 10 % du nombre de parts que vous avez souscrites au cours de la présente année civile, exception faite des parts reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Vous pouvez utiliser votre nombre limite de 10 % rachetable sans frais dans le cadre d'une seule vente ou le répartir sur plusieurs ventes, à votre gré. Vous ne pouvez pas reporter la partie d'un nombre inutilisé à l'année suivante.

Si vous échangez des parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds, nous transférerons le nombre limite de 10 % rachetable sans frais des parts du premier fonds aux parts du second fonds.

Ce qu'il faut aussi savoir

Si vous souscrivez certaines parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds selon l'option avec frais d'acquisition et d'autres parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 du même fonds selon l'option avec frais de rachat ou l'option avec frais d'acquisition réduits, votre courtier peut nous indiquer quelles parts vous souhaitez faire racheter.** Si votre courtier ne nous l'indique pas, nous rachèterons les parts que vous avez souscrites selon l'option avec frais d'acquisition avant de procéder au rachat des parts que vous détenez selon l'option avec frais de rachat ou l'option avec frais d'acquisition réduits afin de réduire au minimum vos frais d'acquisition.

Nous n'accepterons aucune demande de souscription de parts pendant les périodes de suspension des droits de rachat de parts des porteurs de parts. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos parts » ci-après pour plus de détails.

Vous pouvez régler la souscription de parts des fonds suivants en dollars canadiens ou en dollars américains :

FONDS	SÉRIES
Fonds en devises des marchés émergents RBC	Série O
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)	Série O
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)	Série O
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F, série U et série O
Fonds de revenu mensuel américain RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F, série I et série O
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille prudence élevée sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F

† À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties des frais de rachat demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

** À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Les parts de série Conseillers et les parts de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

FONDS	SÉRIES
Portefeuille prudence sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille équilibré sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille de croissance sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Fonds canadien de dividendes RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F, série U et série O
Fonds américain de dividendes RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions américaines RBC	Série A, série D, série F et série O
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds de valeur d'actions américaines RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC	Série A, série D, série F et série O
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions internationales RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC	Série A, série D, série F et série O
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série O
Fonds d'actions de marchés émergents RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions mondiales RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions mondiales Vision RBC	Série A, série D, série F et série O
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC	Série O
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC	Série F et série O
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC	Série F

La valeur de ces fonds en dollars américains (sauf pour le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay et le Fonds de revenu mensuel américain RBC) est établie par la conversion en dollars américains de la valeur des parts du fonds calculée en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation. Nous pourrions offrir des options de souscription en dollars américains pour d'autres fonds ou séries dans le futur.

La valeur en dollars canadiens du Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay et du Fonds de revenu mensuel américain RBC est établie par la conversion en dollars canadiens de la valeur des parts du fonds calculée en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation.

Aux fins de l'impôt canadien, les gains et les pertes en capital doivent être recensés et déclarés en dollars canadiens. Pour calculer les gains ou les pertes en capital, à l'achat, à la vente ou à l'échange de parts libellées en dollars américains, vous devez convertir les dollars américains en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur le ou les jours où vous avez acheté, vendu ou échangé les parts. De plus, bien que les distributions seront versées en dollars américains, elle devront être déclarées en dollars canadiens aux fins de l'impôt canadien. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont vos parts libellées en dollars américains seront assujetties à l'impôt canadien, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants – Parts d'un fonds détenues dans le cadre d'un compte non enregistré » à la page 451. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité concernant votre propre situation.

Notre option de souscription en dollars américains est offerte aux épargnants qui souhaitent souscrire des parts de certains fonds en dollars américains. Si vous souscrivez vos parts en dollars américains, vous recevrez des dollars américains au moment de leur vente ou de leur échange ou lorsque vous recevrez des distributions d'un fonds. Les options en dollars américains ne visent aucune stratégie particulière. Il ne s'agit pas d'une couverture du change ni d'une protection contre les pertes attribuables à la fluctuation du change entre le dollar canadien et le dollar américain et la mesure n'a aucune incidence sur le rendement de votre fonds.

Échanges

Vous pouvez échanger des parts d'un fonds RBC contre des parts d'un autre fonds RBC ou d'un portefeuille privé RBC contre celles d'un autre portefeuille privé RBC, selon le cas, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- le solde minimum prévu soit maintenu dans chacun des fonds;
- vous échangez vos parts contre des parts souscrites selon la même option de frais d'acquisition.

Vous ne pouvez faire des échanges qu'entre des parts de fonds RBC et de portefeuilles privés RBC de même devise.

Lorsque nous aurons reçu votre demande d'échange, nous rachèterons les parts du fonds que vous désirez échanger et utiliserons le produit du rachat pour acheter des parts de l'autre fonds RBC ou portefeuille privé RBC, selon le cas, que vous souhaitez acquérir.

Un échange de parts d'une fiducie de fonds commun de placement à une autre est considéré comme une disposition et peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital aux fins de l'impôt dans le cadre d'un compte non enregistré. **Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez.**

Des restrictions visant la souscription de parts de certains fonds s'appliquent également à l'égard de l'échange contre des parts de ces fonds. Se reporter à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 428.

Reclassements

Vous pouvez reclasser des parts d'une série d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds si vous êtes admissible à la détention de parts de cette série. Il s'agit d'un reclassement.

Vous pourriez devoir verser une commission à votre courtier pour effectuer un tel reclassement. Vous négociez le montant de cette commission avec votre conseiller professionnel en placement. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 438 pour plus de détails.

Si vous faites reclasser vos parts en parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 souscrites selon l'option avec frais de rachat ou l'option avec frais d'acquisition réduits, les parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 issues du reclassement seront assujetties à des frais d'acquisition au moment de leur rachat si elles sont rachetées pendant la période au cours de laquelle des frais de rachat ou des frais d'acquisition réduits s'appliquent.* Se reporter au tableau sur les frais de rachat et les frais d'acquisition réduits qui figure à la rubrique « Frais » à la page 438.

La valeur de votre placement, moins les frais, demeurera la même tout juste après le reclassement. Cependant, vous pourriez détenir un nombre différent de parts parce que la valeur liquidative par part peut différer d'une série à l'autre. Un reclassement de parts d'une série en une autre série de parts du même fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

Rachats

Vous pouvez donner à votre courtier la directive de vendre en tout temps la totalité ou une partie de vos parts. Cette opération s'appelle un rachat. Les rachats doivent respecter certains montants minimums. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 pour de

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

plus amples renseignements. RBC GMA doit recevoir votre demande de rachat avant l'heure limite pertinente pour racheter vos parts à la valeur unitaire en vigueur ce jour-là. Le courtier doit prendre en charge tous les frais connexes. Les demandes de rachat de parts d'un fonds sont traitées selon l'ordre de leur réception. Nous ne traiterons pas les demandes de rachat portant une date ultérieure ou un prix donné.

Votre demande de rachat ou d'échange ne sera pas traitée avant que votre courtier n'ait reçu tous les documents. Votre courtier vous informera des documents dont il a besoin. Votre courtier doit fournir tous les documents requis dans les 10 jours ouvrables suivant la date de traitement de votre demande de rachat. S'il omet de le faire, nous rachèterons les parts pour votre compte. Si le coût de rachat des parts est inférieur au produit du rachat, le fonds conservera la différence. Si le coût de rachat des parts est supérieur au produit du rachat, votre courtier devra payer la différence et les coûts afférents. Votre courtier pourrait vous obliger à lui rembourser les sommes versées s'il subit une perte.

Si vous faites racheter des parts d'un fonds, nous vous posterons un chèque ou déposerons le produit du rachat dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière, selon vos instructions. **Si vous êtes titulaire d'un compte non enregistré, vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'ARC les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez par suite du rachat ou de l'échange de parts d'un fonds.** Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un régime enregistré, une retenue d'impôt peut s'appliquer si vous retirez de l'argent du régime.

Si vous faites racheter des parts des fonds suivants, nous vous verserons le produit du rachat en dollars américains. Vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel les versements seront effectués.

Fonds du marché monétaire américain RBC

Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC

Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC

Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC

Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)

Les porteurs de parts recevront des dollars américains au rachat de parts des fonds* suivants si ces parts sont détenues en dollars américains. Vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel les versements seront effectués.

FONDS	SÉRIES
Fonds en devises des marchés émergents RBC	Série O
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)	Série O
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)	Série O
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F, série U et série O
Fonds de revenu mensuel américain RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F, série I et série O
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille prudence élevée sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille prudence sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille équilibré sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille de croissance sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
Fonds canadien de dividendes RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F, série U et série O
Fonds américain de dividendes RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

FONDS	SÉRIES
Fonds d'actions américaines RBC	Série A, série D, série F et série O
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds de valeur d'actions américaines RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC	Série A, série D, série F et série O
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions internationales RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC	Série A, série D, série F et série O
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série O
Fonds d'actions de marchés émergents RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions mondiales RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
Fonds d'actions mondiales Vision RBC	Série A, série D, série F et série O
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC	Série O
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC	Série F et série O
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC	Série F et série O
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC	Série F

Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos parts

Dans des circonstances extraordinaires, il ne vous sera peut-être pas permis de faire racheter vos parts. Nous pourrons suspendre votre droit de rachat dans les cas suivants :

- les négociations normales sont suspendues à toute bourse ou sur tout marché où plus de 50 % des titres d'un fonds sont inscrits ou négociés,
- nous obtenons la permission des ACVM de suspendre temporairement le rachat de parts.

Services facultatifs

Les services facultatifs offerts aux épargnants sont décrits dans cette partie.

Régime de placement préautorisé – fonds RBC seulement

Si vous désirez investir régulièrement dans un fonds, vous pouvez recourir à notre régime de placement préautorisé*.

Voici comment fonctionne le régime :

› les montants minimums du placement initial et des placements additionnels pour chaque fonds ou série sont indiqués à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426;
› si vous n'investissez pas le montant correspondant au solde minimum, vous devrez atteindre le solde minimum dans l'année qui suit (pour les parts de série H, de série D, de série I et de série O et pour les parts du Fonds du marché monétaire Plus RBC et du Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC, le placement minimum doit être effectué à l'avance);
› vous pouvez investir une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte que vous détenez. Renseignez-vous auprès de votre courtier;
› nous prélèverons automatiquement des sommes dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière en vue de la souscription de parts du fonds que vous aurez choisi;
› nous mettrons fin à votre régime s'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte bancaire pour honorer le paiement.

Régime d'échange automatique – fonds RBC seulement

Si vous souhaitez échanger des parts d'un fonds contre des parts d'autres fonds RBC périodiquement, vous pouvez vous prévaloir de notre régime d'échange automatique.

Voici comment fonctionne le régime :

› vous pouvez échanger des parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds RBC ou vous pouvez échanger des parts d'un fonds contre des parts de plusieurs fonds RBC;
› vous ou votre courtier devez respecter les exigences relatives au solde minimum du ou des fonds contre des parts desquels vous souhaitez échanger vos parts. Les exigences relatives au solde minimum pour chaque fonds sont indiquées à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? »;
› vous ou votre courtier pouvez effectuer un échange une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier.

Il faut se rappeler qu'un échange de parts de fiducie de fonds communs de placement est considéré comme une disposition et peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital aux fins d'impôt si les parts sont détenues dans le cadre d'un compte non enregistré. Il vous incombe de surveiller les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez et de les déclarer à l'ARC.

Réinvestissement automatique des distributions – fonds RBC seulement

Si vous détenez des parts d'un fonds dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) offert par l'entremise de FIRI, en sa qualité d'agent des placements aux termes du régime enregistré ou du CELI, ou de RBC DVM, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Si vous êtes titulaire d'un régime non enregistré auprès de FIRI ou de RBC DVM, nous réinvestirons automatiquement toutes les distributions d'un fonds dans des parts additionnelles de ce fonds, sauf si vous indiquez à FIRI ou à RBC DVM de vous les verser en espèces.

Si vous détenez votre compte auprès d'un autre courtier, veuillez communiquer avec ce dernier pour savoir comment les distributions seront réinvesties.

Régime de retraits systématiques – fonds RBC seulement

Si vous désirez prélever régulièrement des sommes sur vos placements non enregistrés dans un fonds, vous pouvez établir un régime de retraits systématiques. Voici comment fonctionne le régime :

› vous devez avoir au moins 10 000 $ dans votre compte non enregistré pour établir un régime de retraits systématiques (100 000 $ dans le cas du Fonds du marché monétaire Plus RBC, 100 000 $ US dans le cas du Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC et 10 000 $ US dans le cas de parts d'un autre fonds détenues en dollars américains);
› vous pouvez choisir de retirer une somme d'au moins 100 $ une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier. (Le montant minimum est de 100 $ US dans le cas de parts de fonds détenues en dollars américains);
› l'argent sera déposé directement dans votre compte bancaire;
› si vous décidez de mettre fin à votre régime de retraits systématiques et que votre solde est inférieur au solde minimum applicable à un fonds, nous pourrons vous demander de porter le montant de votre investissement au niveau minimum ou de faire racheter le placement restant dans le fonds.

N'oubliez pas que si les retraits que vous effectuez sont supérieurs à ce que votre investissement vous rapporte, vous réduirez et éventuellement épuiserez le montant de votre investissement initial. Notez bien que les retraits systématiques aux termes d'un tel régime

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Les achats effectués dans le cadre de régimes de placement préautorisé ouverts avant le 26 juin 2020 seront autorisés jusqu'au 4 août 2020. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et les parts de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

équivalent à un rachat. Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'ARC les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez à l'égard des parts dont vous avez disposé.

Régimes enregistrés et comptes d'épargne libre d'impôt

Les parts de la famille entière des fonds RBC et des portefeuilles privés RBC (exception faite de ce qui est mentionné à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 428) peuvent être souscrites dans le cadre de tout régime enregistré et de tout CELI. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants – Parts d'un fonds détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI » à la page 450.

Un régime enregistré s'entend d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (RER collectif), d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB).

Les régimes enregistrés font l'objet d'un traitement spécial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Un de leurs principaux avantages est que vous ne devez payer aucun impôt sur l'argent accumulé dans ces régimes jusqu'au moment de son retrait. Les CELI font généralement l'objet d'un traitement similaire en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais les retraits d'un CELI ne sont pas imposables. En outre, les cotisations à un REER sont déductibles de vos gains imposables jusqu'à concurrence du plafond permis. Vous devriez consulter votre fiscaliste pour plus de détails sur les incidences fiscales des régimes enregistrés et des CELI.

Frais

Cette rubrique présente les frais que vous pourrez devoir payer, directement ou indirectement, si vous investissez dans les fonds. Les fonds assument une partie de ces frais, que vous payez indirectement, car ils réduisent la valeur de votre placement.

FRAIS PAYABLES PAR LES FONDS

Frais de gestion	RBC GMA, en tant que gestionnaire des fonds, a droit à des frais de gestion de la part de chaque fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés chaque jour sur la valeur liquidative de chaque série de parts d'un fonds et ils varient d'une série de parts d'un fonds à l'autre. Se reporter aux renseignements sur les frais qui figurent dans le tableau de la rubrique « Détail du fonds » de chaque fonds dans le présent prospectus simplifié. En sa qualité de gestionnaire de chaque fonds, RBC GMA gère les activités quotidiennes de chaque fonds, notamment la négociation de contrats avec des fournisseurs de services et leur supervision, la préparation de rapports à l'intention des actionnaires et des autorités en valeurs mobilières, l'organisation du placement et la nomination des placeurs des titres des fonds, le versement de commissions de suivi et certaines activités de commercialisation. RBC GMA agit en qualité de principal gestionnaire de portefeuille de chaque fonds chargé de la gestion des portefeuilles de placement et de l'exécution des opérations de portefeuille de chaque fonds, soit directement ou par l'entremise de sous-conseillers. Pour certaines années et dans certains cas, RBC GMA peut absorber une partie des frais de gestion d'une série. La décision de prendre en charge les frais de gestion est prise au gré de RBC GMA sans en aviser les porteurs de parts. Distribution des frais de gestion Nous pourrions réduire les frais de gestion qu'assument certains investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de série I d'un fonds et qui ont signé une convention avec nous en faisant en sorte que le fonds verse le montant de la réduction sous forme d'une distribution des frais de gestion directement aux investisseurs institutionnels admissibles. La décision, à notre gré, de verser des distributions de frais de gestion est tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment l'importance du placement et la négociation d'une convention relative aux frais entre l'investisseur institutionnel et RBC GMA.

	Ratio des frais de gestion (RFG) applicable aux portefeuilles, au Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC et au Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC Les frais de gestion payables à l'égard des portefeuilles (sauf les parts de série F, de série FT5 et de série O, selon le cas, et les portefeuilles mondiaux RBC) et du Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC et du Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC (sauf les parts de série F) sont des frais variables calculés de sorte que tous les frais qui composent le RFG, sauf le coût additionnel de la TVH, correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative moyenne de la série applicable du portefeuille ou de la série applicable du Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC ou du Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC. Le pourcentage précis comprend les frais de gestion, des frais d'administration, les taxes et impôts (sauf le coût additionnel de la TVH), d'autres frais du fonds et les frais des fonds sous-jacents. Comme le coût additionnel de la TVH n'est pas inclus dans le pourcentage précis en date du 1er juillet 2010, le RFG excédera le pourcentage précis d'un pourcentage qui reflète le coût additionnel de la TVH. Se reporter à la rubrique « Frais d'exploitation – Incidences de la TPS/TVH sur les RFG » ci-après. Fonds RBC et portefeuilles privés RBC qui investissent dans des fonds sous-jacents Les fonds sous-jacents dans lesquels un fonds RBC ou un portefeuille privé RBC peut investir doivent payer des frais qui s'ajoutent aux frais que doit payer le fonds RBC ou le portefeuille privé RBC, selon le cas. Les frais de gestion indiqués dans le tableau du « Détail du fonds » de chaque fonds correspondent au total des frais de gestion payés par le fonds, qu'ils soient exigés au niveau du fonds RBC ou du portefeuille privé RBC, selon le cas, ou au niveau du fonds sous-jacent. À titre d'exemple, les frais de gestion indiqués pour un fonds indiciel RBC qui investit dans un fonds sous-jacent qui est un FNB tient compte du total des frais de gestion combinés qu'imposent le fonds indiciel RBC et le FNB. Toutefois, un fonds RBC ou un portefeuille privé RBC n'a pas à assumer de frais de gestion ou de primes au rendement qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais que doivent assumer les fonds sous-jacents de ce fonds RBC ou portefeuille privé RBC, selon le cas, pour le même service. De plus, le fonds RBC ou le portefeuille privé RBC, selon le cas, ne versera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'acquisition ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent qui est un fonds RBC ou un fonds géré par un membre du même groupe. En ce qui concerne les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds RBC ou des portefeuilles privés RBC, le fonds RBC ou le portefeuille privé RBC, selon le cas, ne versera au fonds sous-jacent aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais que doit assumer un épargnant du fonds RBC ou du portefeuille privé RBC, selon le cas.
Frais d'exploitation	Frais d'administration et autres frais des fonds RBC GMA assume certains frais d'exploitation des fonds, y compris les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais reliés à l'exploitation quotidienne des fonds, dont la rémunération annuelle des membres du CEI, leurs jetons de présence aux réunions et le remboursement des frais qu'ils engagent, les frais de tenue des registres, les coûts reliés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les frais de garde, les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques et les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, de l'aperçu des fonds, des relevés et des renseignements communiqués aux épargnants. En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration sont calculés et cumulés chaque jour sur la valeur liquidative de chaque série de parts d'un fonds et ils peuvent varier d'une série de parts et d'un fonds à l'autre. Les frais d'administration qu'un fonds verse à RBC GMA à l'égard d'une série peuvent, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation que doit payer RBC GMA pour cette série du fonds. Se reporter aux renseignements portant sur les « Frais » dans le tableau du détail du fonds de chaque fonds présenté dans le présent prospectus simplifié.

	Chaque fonds prend également directement en charge certains frais d'exploitation, notamment les frais qui ne sont pas reliés à la rémunération annuelle et aux jetons de présence des membres du CEI et au remboursement des frais à ceux-ci, les droits exigés par de nouvelles exigences d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation et les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes et impôts (notamment la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), selon le cas). Les autres frais des fonds seront répartis parmi les fonds et parmi chaque série de parts d'un fonds de façon juste et équitable en fonction des services utilisés. Il n'y a pas de frais d'administration à verser à l'égard des parts de la série U d'un fonds, mais d'autres frais des fonds leur seront tout de même attribués selon la répartition prévue. Pour certaines années et dans certains cas, RBC GMA peut régler une partie des frais d'administration ou des autres frais des fonds attribuables à une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration ou les autres frais des fonds est prise au gré de RBC GMA sans en aviser les porteurs de parts. Les frais d'administration et les autres frais des fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion (le « RFG ») d'un fonds de même que les frais du fonds sous-jacent pertinent, le cas échéant. Incidences de la TPS/TVH sur les RFG Un fonds est tenu de payer la TPS/TVH sur les frais de gestion qui sont variables dans le cas des portefeuilles (sauf les parts de série F, les parts de série FT5 et les parts de série O, selon le cas, et les portefeuilles mondiaux RBC), du Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC et du Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC (sauf les parts de série F) et les frais d'administration qui lui sont facturés. En général, le taux de la TPS/TVH dépend du lieu de résidence des porteurs de parts du fonds à un moment donné. Les modifications des taux de la TPS/TVH actuels, les modifications des provinces qui imposent la TPS/TVH et les variations du lieu de résidence des porteurs de parts d'un fonds auront une incidence sur le RFG du fonds, y compris le RFG des portefeuilles et des fonds d'éducation Objectif RBC, d'une année à l'autre. Comité d'examen indépendant Le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant des fonds. Chaque membre du CEI a le droit de recevoir une rémunération annuelle de 55 000 $ (65 000 $ pour le président), un jeton de présence de 5 000 $ par réunion périodique du CEI à laquelle il assiste et de 1 500 $ par réunion additionnelle à laquelle il assiste par conférence téléphonique. Les frais engagés par chaque membre du CEI dans le cadre de ses fonctions à ce titre lui sont également remboursés. Ces frais sont les frais d'exploitation que RBC GMA a payés en retour desquels chaque fonds lui verse des frais d'administration fixes.

FRAIS PAYABLES DIRECTEMENT PAR VOUS

Frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition*	Les parts de série A, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O des fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Ainsi, vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des parts de ces séries par l'entremise de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition. Vous pourriez être tenu de payer des frais d'acquisition si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition. Vous devez négocier le montant à payer avec votre courtier. Les frais peuvent varier de 0 % à 5 % du montant de la demande de souscription. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier.

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

Frais d'échange et de reclassement

Vous n'avez rien à payer à RBC GMA pour le reclassement de vos parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds. Vous pourriez être tenu de verser à votre courtier des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts dont vous faites l'acquisition au moment de l'échange de parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 de fonds. Ces frais ne sont pas versés au fonds. Vous devez négocier les frais avec votre courtier et les lui verser directement. Les fonds RBC et les portefeuilles privés RBC exigeront des frais d'opérations à court terme si vous échangez vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Frais de rachat

Option avec frais de rachat et option avec frais d'acquisition réduits*

Vous n'avez pas de frais à payer au rachat de parts de série A, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O d'un fonds. Les fonds RBC et les portefeuilles privés RBC exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Vous aurez des frais à payer si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 selon l'option avec frais de rachat ou l'option avec frais d'acquisition réduits et que vous faites racheter vos parts dans les six ans suivant leur souscription (dans le cas de l'option avec frais de rachat) ou dans les deux ans suivant leur souscription (dans le cas de l'option avec frais d'acquisition réduits). Les frais sont fondés sur le prix initial de vos parts et leur période de détention. Nous déduisons les frais de la valeur des parts que vous faites racheter.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des frais de rachat et des frais d'acquisition réduits :

	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits
Moment du rachat	Vous payez	Vous payez
Au cours de la première année	6,0 %	2,0 %
Au cours de la deuxième année	5,5 %	2,0 %
Au cours de la troisième année	5,0 %	néant
Au cours de la quatrième année	4,5 %	néant
Au cours de la cinquième année	3,5 %	néant
Au cours de la sixième année	2,0 %	néant
Après la sixième année	néant	néant

Les fonds RBC et les portefeuilles privés RBC exigeront également des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur souscription. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Frais d'opérations à court terme

Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Frais d'un régime fiscal enregistré et d'un CELI

Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier si vous transférez à une autre institution financière vos placements détenus dans le cadre d'un régime enregistré.

Aucuns de ces frais ne sont payables à RBC GMA.

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

Autres frais	Vous pourriez devoir rembourser votre courtier s'il subit une perte parce que nous avons dû racheter vos parts en raison d'un paiement insuffisant. Se reporter à la rubrique « Comment acheter, faire racheter et échanger des parts? » à la page 426 du présent prospectus simplifié.

Incidences des frais d'acquisition

Le tableau suivant présente les frais que vous auriez à payer :

- si vous avez investi 1 000 $ dans des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U ou de série O d'un fonds*;
- si vous avez détenu le placement pendant un, trois, cinq ou dix ans et fait racheter la totalité des parts tout juste avant la fin de cette période;
- si vous avez investi dans des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 et les frais prévus dans le cas de l'option avec frais d'acquisition étaient de 5 %;
- si vous avez investi dans des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 et les frais prévus dans le cas de l'option avec frais de rachat ne devaient être versés que si vous vendiez vos parts dans les six années suivant leur souscription. Se reporter au tableau des frais de rachat à la rubrique « Frais » à la page 438 du présent prospectus simplifié;
- si vous avez investi dans des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 et les frais prévus dans le cas de l'option avec frais d'acquisition réduits ne devaient être versés que si vous vendiez vos parts dans les deux années suivant leur souscription. Se reporter au tableau des frais d'acquisition réduits à la rubrique « Frais » à la page 438 du présent prospectus simplifié;
- si vous déteniez des parts de série Conseillers ou de série Conseillers T5 et vous n'aviez pas utilisé votre nombre limite de 10 % rachetable sans frais dans le cadre de l'option avec frais de rachat ou l'option avec frais d'acquisition réduits.

	Frais au moment de la souscription	Frais au moment du rachat avant la fin de : 1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	néant	néant	néant	néant	néant
Série Conseillers					
Option avec frais d'acquisition	50 $	néant	néant	néant	néant
Option avec frais de rachat	néant	60 $	50 $	35 $	néant
Option avec frais d'acquisition réduits	néant	20 $	néant	néant	néant
Série Conseillers T5					
Option avec frais d'acquisition	50 $	néant	néant	néant	néant
Option avec frais de rachat	néant	60 $	50 $	35 $	néant
Option avec frais d'acquisition réduits	néant	20 $	néant	néant	néant

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Il sera renoncé aux frais d'acquisition réduits au moment où les parts deviendront des parts de série A ou des parts de série T5, le cas échéant. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

	Frais au moment de la souscription	Frais au moment du rachat avant la fin de : 1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série T5	néant	néant	néant	néant	néant
Série T8	néant	néant	néant	néant	néant
Série H	néant	néant	néant	néant	néant
Série D	néant	néant	néant	néant	néant
Série DZ	néant	néant	néant	néant	néant
Série F	néant	néant	néant	néant	néant
Série FT5	néant	néant	néant	néant	néant
Série FT8	néant	néant	néant	néant	néant
Série I	néant	néant	néant	néant	néant
Série U	néant	néant	néant	néant	néant
Série O	néant	néant	néant	néant	néant

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer à la souscription, au rachat, à l'échange et au reclassement de parts de série A, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U ou de série O.

Puisque les frais d'acquisition et les frais de rachat ne s'appliquent pas à la série A, à la série T5, à la série T8, à la série H, à la série D, a la série DZ, à la série F, à la série FT5, à la série FT8, à la série I, à la série U ou à la série O des fonds, il n'est pas nécessaire de convoquer une assemblée des porteurs de parts de ces séries pour approuver l'introduction de frais pouvant entraîner une augmentation des frais pour ces séries ou les porteurs de leurs parts ni pour modifier le mode de calcul des frais imposés à ces séries d'une façon pouvant entraîner une augmentation des frais pour ces séries ou les porteurs de leurs parts. Une telle modification ne sera apportée que si un avis est envoyé par la poste aux porteurs de parts visés au moins 60 jours avant la date d'évaluation à laquelle l'augmentation doit entrer en vigueur.

Rémunération des courtiers

Mode de versement de la rémunération de votre professionnel en placement et de votre courtier

Votre professionnel en placement est normalement la personne par l'entremise de laquelle vous souscrivez les parts des fonds. Votre professionnel en placement peut être un courtier, un planificateur financier ou un conseiller autorisé à vendre des parts de fonds commun de placement. Votre courtier est la maison de courtage pour laquelle votre professionnel en placement travaille.

Parts de série A

L'acquisition de parts de série A ne comporte pas de frais. Vous ne payez donc pas de frais à la souscription, au rachat ni à l'échange de vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si

vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série Conseillers et de série Conseillers T5*
Dans le cas des parts de série Conseillers et de série Conseillers T5, le montant des frais d'acquisition que reçoit votre professionnel en placement est tributaire de la façon dont vous investissez dans les fonds. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Option avec frais d'acquisition
Si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition, vous et votre professionnel en placement devez décider du pourcentage qui vous sera facturé. Le pourcentage varie de 0 % à 5 % du montant que vous investissez. Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier.

Option avec frais de rachat
Si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 selon l'option avec frais de rachat, nous versons à votre courtier des frais d'acquisition de 5 % du montant que vous investissez. Vous n'aurez pas de frais à payer si vous ne faites pas racheter vos parts dans les six années suivant leur souscription.

Option avec frais d'acquisition réduits
Si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition réduits, nous versons à votre courtier des frais d'acquisition de 1 % du montant que vous investissez. Vous n'aurez pas de frais à payer si vous ne faites pas racheter vos parts dans les deux années suivant leur souscription.

Frais de substitution
Si vous échangez des parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 d'un fonds RBC contre celles d'un autre fonds RBC, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de substitution pouvant atteindre 2 %. Vous devez négocier ces frais avec votre professionnel en placement.

Parts de série T5
Les parts de série T5 ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série T8
Les parts de série T8 ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série H
Les parts de série H ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série D et de série DZ
Les parts de série D et de série DZ ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série F, de série FT5 et de série FT8
Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 et nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard de celles-ci. Votre courtier négocie ses frais directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série I
Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les parts de série I, et nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard des parts de série I. Votre conseiller ou courtier négocie sa rémunération directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Parts de série U et de série O
Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les parts de série U et de série O. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 429 du présent prospectus simplifié.

Commissions de suivi
Tant que vous détiendrez votre placement, nous verserons aux courtiers des frais de service continu annuels, appelés une « commission de suivi », fondés sur la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D ou de série DZ que leurs clients détiennent dans les fonds selon ce qui figure dans le tableau suivant.

* À compter du 26 juin 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 assorties de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A et des parts de série T5, respectivement. Les parts de série Conseillers et de série T5 assorties de frais d'acquisition différés demeureront plafonnées et seront investies selon leur calendrier de rachat existant.

Fonds	Commission de suivi annuelle pour les parts de série A	Commission de suivi annuelle pour les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 – Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8	Commission de suivi annuelle pour les parts de série H	Commission de suivi annuelle pour les parts de série D
FONDS RBC								
Fonds des marchés monétaires								
Fonds de bons du Trésor canadien RBC	Jusqu'à 0,25 %	–	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,10 %
Fonds du marché monétaire canadien RBC	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,10 %	Jusqu'à 0,25 %	–	–	–	Jusqu'à 0,10 %
Fonds du marché monétaire Plus RBC	Jusqu'à 0,25 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds du marché monétaire américain RBC	Jusqu'à 0,25 %	–	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,10 %
Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC	Jusqu'à 0,25 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de revenu fixe								
Fonds canadien de revenu à court terme RBC	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations de sociétés à court terme $ US RBC	0,50 %	0,50 %	–	0,50 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds indiciel obligataire canadien RBC	0,50 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC	0,10 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'obligations RBC	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations Vision RBC	0,50 %	0,50 %	–	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations étrangères RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement $ US RBC	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations à rendement élevé $ US RBC	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds stratégique d'obligations à revenu $ US RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %
Fonds en devises des marchés émergents RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %

Fonds	Commission de suivi annuelle pour les parts de série A	Commission de suivi annuelle pour les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5			Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8	Commission de suivi annuelle pour les parts de série H	Commission de suivi annuelle pour les parts de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits				
Fonds de revenu fixe (suite)								
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)	0,75 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)	0,75 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)	0,75 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	0,15 %
Fonds d'obligations mondiales convertibles $ US BlueBay (Canada)	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	0,75 %	–	–	0,15 %
Portefeuille prudence d'obligations RBC	0,50 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	0,50 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	0,50 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds équilibrés et solutions portefeuille								
Solution de versement géré RBC	0,75 %	0,75 %	0,40 %	0,75 %	–	–	–	–
Solution de versement géré RBC – Évolué	0,85 %	0,85 %	0,40 %	0,85 %	–	–	–	–
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de revenu mensuel RBC	0,50 %	0,50 %	–	0,50 %	–	–	–	0,15 %
Fonds de revenu mensuel américain RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,15 %
Fonds équilibré RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds équilibré mondial RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds équilibré Vision RBC[1)]	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds équilibré de marchés émergents RBC	1,00 %	–	–	–	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	0,75 %	–	–	–
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	0,25 %
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	–	–	–
Portefeuille prudence élevée sélect RBC	0,75 %	0,75 %	0,40 %	0,75 %	0,75 %	–	–	–
Portefeuille prudence sélect RBC	0,75 %	0,75 %	0,40 %	0,75 %	0,75 %	–	–	–
Portefeuille équilibré sélect RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	–
Portefeuille de croissance sélect RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	–
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	–
Portefeuille prudence choix sélect RBC	0,75 %	0,75 %	0,40 %	0,75 %	–	–	–	–

Fonds	Commission de suivi annuelle pour les parts de série A	Commission de suivi annuelle pour les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5			Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8	Commission de suivi annuelle pour les parts de série H	Commission de suivi annuelle pour les parts de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits				
Fonds équilibrés et solutions portefeuille (suite)								
Portefeuille équilibré choix sélect RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	–
Portefeuille de croissance choix sélect RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	–
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	–
Portefeuille mondial prudence élevée RBC	0,75 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille mondial prudence RBC	0,75 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille mondial équilibré RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille mondial croissance RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille mondial toutes actions RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	–
Solution de revenu de retraite RBC	0,75 %	–	–	0,75 %	0,75 %	–	–	–
Portefeuille de retraite 2020 RBC	0,75 %	–	–	0,75 %	0,75 %	–	–	–
Portefeuille de retraite 2025 RBC	0,75 %	–	–	0,75 %	0,75 %	–	–	–
Portefeuille de retraite 2030 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	1,00 %	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2025	0,75 %	–	–	0,75 %	–	–	–	–
Portefeuille de retraite 2035 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	1,00 %	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2030	0,75 %	–	–	0,75 %	–	–	–	–
Portefeuille de retraite 2040 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	1,00 %	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2035	0,75 %	–	–	0,75 %	–	–	–	–
Portefeuille de retraite 2045 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	1,00 %	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2040	0,75 %	–	–	0,75 %	–	–	–	–
Portefeuille de retraite 2050 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	1,00 %	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2045	0,75 %	–	–	0,75 %	–	–	–	–
Portefeuille de retraite 2055 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	–	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2050	0,75 %	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille de retraite 2060 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	–	–	–	–	–
À compter du 1er janvier 2055	0,75 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC								
Actuellement	0,65 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
À compter du 1er janvier 2023	0,25 %	–	–	–	–	–	–	0,15 %
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC								
Actuellement	0,85 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
À compter du 1er janvier 2025	0,65 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
À compter du 1er janvier 2028	0,25 %	–	–	–	–	–	–	0,15 %
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC								
Actuellement	1,00 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
À compter du 1er janvier 2025	0,75 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
À compter du 1er janvier 2033	0,25 %	–	–	–	–	–	–	0,15 %

Fonds	Commission de suivi annuelle pour les parts de série A	Commission de suivi annuelle pour les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5			Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8	Commission de suivi annuelle pour les parts de série H	Commission de suivi annuelle pour les parts de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits				
Fonds d'actions canadiennes								
Fonds canadien de dividendes RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds tendance d'actions canadiennes RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds indiciel canadien RBC	0,10 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC	0,65 %	0,65 %	–	0,65 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC	0,75 %	0,75 %	–	0,75 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions nord-américaines								
Fonds nord-américain de valeur RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds nord-américain de croissance RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines								
Fonds américain de dividendes RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds de valeur d'actions américaines RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds indiciel américain RBC	0,10 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC	0,10 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)	0,65 %	0,65 %	–	0,65 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC	0,65 %	0,65 %	–	0,65 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %

Fonds	Commission de suivi annuelle pour les parts de série A	Commission de suivi annuelle pour les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5			Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8	Commission de suivi annuelle pour les parts de série H	Commission de suivi annuelle pour les parts de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits				
Fonds d'actions américaines (suite)								
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC	0,65 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions internationales								
Fonds international de croissance de dividendes RBC	1,00 %	1,00 %	–	–	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions internationales RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds international indiciel neutre en devises RBC	0,10 %	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds européen de dividendes RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions européennes RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions asiatiques RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions chinoises RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions japonaises RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions de marchés émergents RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC	1,00 %	–	–	–	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	–	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %

Fonds	Commission de suivi annuelle pour les parts de série A	Commission de suivi annuelle pour les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5			Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5	Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8	Commission de suivi annuelle pour les parts de série H	Commission de suivi annuelle pour les parts de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais de rachat	Option avec frais d'acquisition réduits				
Fonds d'actions mondiales								
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions mondiales RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions mondiales Vision RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds mondial d'énergie RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds mondial de métaux précieux RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds mondial de ressources RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %
Fonds mondial de technologie RBC	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	–	–	–	0,25 %

1) La commission de suivi pour les parts de série DZ du Fonds équilibré Vision RBC s'établit à 0,25 %.

Nous ne versons aucune commission de suivi à l'égard des parts de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O.

Ces frais de service payés à votre courtier sont tributaires du type de fonds et de l'option de frais que vous choisissez. Si votre courtier substitue à vos parts assorties de l'option avec frais de rachat des parts assorties de l'option avec frais d'acquisition après que des frais de rachat aient cessé de s'appliquer, la commission de suivi annuelle devant être versée à votre courtier augmentera, mais vous n'aurez pas de frais supplémentaires à payer. Votre courtier est tenu de respecter les règles de tout organisme d'autoréglementation dont il est membre lorsqu'il effectue de telles substitutions, notamment obtenir au préalable votre consentement. Nous pourrions modifier les modalités des frais de service payés à votre courtier sans vous en aviser. De façon générale, les courtiers versent une partie des frais de service qu'ils reçoivent à leurs professionnels en placement pour les services qu'ils fournissent à leurs clients.

Nous versons également des commissions de suivi aux courtiers exécutants à l'égard de toutes les séries de titres que vous achetez par l'entremise de votre compte à courtage réduit.

Autres formes de soutien accordé aux courtiers

Nous pouvons participer à des programmes conjoints de publicité avec les courtiers afin de les aider à commercialiser les fonds. Nous pouvons utiliser une partie des frais de gestion pour payer jusqu'à concurrence de 50 % du coût de ces programmes de publicité conformément aux règles du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*.

La Banque Royale est propriétaire, directement ou indirectement, de la totalité de FIRI, de RBC GMA, de RBC DVM, de RBC PD et de PH&N GFPC, qui sont les placeurs principaux ou les courtiers participants à l'égard de certaines séries de parts des fonds.

Rémunération des courtiers prélevée sur les frais de gestion

Environ 49,4 % du total des frais de gestion payés par les fonds RBC pour toutes les séries des fonds ont servi à payer les commissions des courtiers ou à rémunérer les courtiers pour les autres activités de mise en marché, de promotion ou de formation liées aux fonds RBC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019. Aucune part du total des frais de gestion versés par les portefeuilles privés RBC n'a été affectée au règlement de ce qui précède au cours de la même période.

Incidences fiscales pour les épargnants

Cette partie décrit les incidences de l'impôt sur le revenu canadien sur votre placement dans un fonds et suppose que :

› vous êtes un particulier (sauf une fiducie) qui réside au Canada aux fins de l'impôt canadien;
› vous n'avez pas de lien de dépendance avec les fonds;
› vous détenez vos parts en tant qu'immobilisations.

Chaque personne a une situation fiscale qui lui est propre. Nous vous invitons donc à consulter un conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.

Un fonds commun de placement ne paie généralement pas d'impôt pour autant qu'il distribue son revenu net de placement et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, à ses porteurs de parts chaque année. Chaque série de parts des fonds (sauf celles du Fonds du marché monétaire américain RBC et du Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC – se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions » pour chacun de ces deux fonds aux pages 24 et 26, respectivement, pour plus de détails) a l'intention de distribuer suffisamment de revenu et de gains en capital chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôt, et elle peut également faire une distribution additionnelle à la fin de chaque année d'imposition à cette fin. Les fonds peuvent faire d'autres distributions, y compris des distributions tirées du capital.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) tout au long d'une année d'imposition, le fonds i) pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour l'année en question, ii) ne sera pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), iii) pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et iv) pourrait devoir payer un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour l'année en question. Un fonds qui est un « placement enregistré » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) n'a pas l'intention d'effectuer un placement par suite duquel il deviendrait assujetti à l'impôt prévu à la partie X.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Se reporter à la rubrique « Parts d'un fonds détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI – Admissibilité ».

Comment votre placement peut vous rapporter de l'argent

Votre placement dans un fonds peut vous rapporter de l'argent grâce aux :

› distributions de revenu gagné par le fonds ou de gains en capital réalisés par celui-ci;
› gains en capital que vous réalisez lorsque vous faites racheter ou échangez des parts d'un fonds.

Le revenu d'un fonds comprend les dividendes et les intérêts que lui rapportent ses placements de même que les gains provenant de ses placements dans certains instruments dérivés. Les distributions de revenu peuvent varier en raison du moment de la constatation des gains réalisés et des pertes subies sur les placements dans des instruments dérivés. Le fonds peut aussi réaliser des gains ou subir des pertes en capital lorsqu'il vend ses placements. Selon le cas, le fonds peut gagner un revenu par l'entremise des distributions que versent sur les parts les fonds sous-jacents et peut recevoir des gains en capital par l'entremise de distributions de gains en capital versées par les fonds sous-jacents. Il peut également réaliser des gains ou subir des pertes en capital lorsqu'il vend des parts de fonds sous-jacents, ou d'autres placements qu'il détient directement.

Imposition de votre placement

L'impôt que vous payez sur votre placement est tributaire du fait que vous déteniez ou non vos parts dans le cadre d'un régime enregistré comme un REER, un FERR, un RPDB, un REEI et un REEE, ou un CELI.

Parts d'un fonds détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI

Admissibilité

Dans le cas d'un fonds, s'il y a lieu, qui ne serait pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour une période donnée, nous avons en général l'intention de déposer un choix à l'égard de ce fonds afin que celui-ci soit considéré comme un placement enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) durant cette période. Toutefois, à l'heure actuelle, le Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ou un « placement enregistré » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, les parts de chaque fonds, sauf, à l'heure actuelle, celles du Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC, constitueront, à tout moment pertinent, des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés et pour les CELI.

Les parts de toute la famille des fonds RBC et des portefeuilles privés RBC (exception faite de ce qui est mentionné à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 428) peuvent être souscrites dans le cadre de tout régime enregistré ou CELI.

Dans le cas d'un CELI, d'un REER, d'un REEE, d'un REEI et d'un FERR, dans la mesure où vous n'avez pas de participation notable dans un fonds ni de lien de dépendance avec le fonds aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les parts du fonds en question ne constitueront pas des placements interdits pour votre CELI, REER, REEE, REEI ou FERR. De façon générale, vous ne serez réputé avoir une participation notable dans un fonds que si vous êtes propriétaire d'au moins 10 % de la valeur des parts en circulation du fonds, seul ou avec des personnes ou des sociétés de personnes avec lesquelles vous avez un lien de dépendance. Selon une règle d'exonération visant les organismes de placement collectif nouvellement formés, les parts de chacun des fonds ne devraient pas constituer un placement interdit pour votre CELI, REER, REEE, REEI ou FERR au cours des 24 premiers mois d'existence du fonds. Les porteurs de parts devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si un placement dans un fonds risque de constituer un placement interdit pour un CELI, un REER, un REEE, un REEI ou un FERR dans leur situation particulière.

Distributions et gains en capital

Si vous détenez vos parts d'un fonds dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI, vous ne paierez aucun impôt sur les distributions ou les gains tant qu'ils demeurent dans le régime. Toutefois, les retraits ou les distributions de votre régime enregistré (exception faite d'un remboursement de cotisations d'un REEE ou de certains retraits d'un REEI) pourraient être assujettis à l'impôt. Les retraits d'un CELI ne sont pas imposables.

Au sujet des REEE

Les REEE sont un moyen d'aider les familles à épargner en vue des études de leurs enfants. Les cotisations versées à un REEE ne sont pas déductibles d'impôt, mais le revenu et les gains en capital accumulés dans le REEE sont à l'abri de l'impôt tant que les sommes demeurent dans le régime. Le bénéficiaire du régime doit payer l'impôt sur les sommes qu'il touche du REEE. Le souscripteur peut retirer en tout temps en franchise d'impôt le montant des cotisations initiales.

Les cotisations sont assujetties à une limite à vie de 50 000 $ par bénéficiaire. Cette limite comprend la totalité des cotisations versées par l'ensemble des souscripteurs au REEE du bénéficiaire. Vous devrez payer une pénalité fiscale de 1 % par mois pour toute cotisation excédant cette limite.

Les cotisations versées à un REEE peuvent donner droit à des subventions canadiennes pour l'épargne-études. Ces subventions sont payables directement au REEE, sous réserve de certains plafonds. Les SCEE doivent être remboursées dans certains cas, notamment lors de retraits de cotisations dans certaines situations. De plus, les bénéficiaires pourraient également être admissibles au Bon d'études canadien.

Dans certains cas, notamment si le bénéficiaire d'un REEE ne poursuit pas d'études supérieures à l'âge de 21 ans et que le REEE est établi depuis au moins 10 ans, le souscripteur pourra transférer à son REER ou à celui de son conjoint ou de sa conjointe jusqu'à 50 000 $ de revenu et de gains en capital accumulés dans le REEE, à condition, bien sûr, d'avoir suffisamment de droits inutilisés de cotisation à un REER. Le souscripteur pourra aussi recevoir le versement de la totalité ou d'une partie du revenu et des gains en capital accumulés du REEE à titre de revenu personnel. Une pénalité fiscale de 20 % s'applique à ces versements en plus de l'impôt normal à payer.

Parts d'un fonds détenues dans le cadre d'un compte non enregistré

Distributions

- Si vous détenez vos parts d'un fonds hors d'un régime enregistré, vous devez inclure le montant des distributions (y compris les distributions de frais de gestion) payées ou payables par le fonds dans le calcul de votre revenu chaque année, que vous receviez les distributions en espèces ou que vous les réinvestissiez dans des parts du fonds. Les montants réinvestis dans des parts additionnelles d'un fonds s'ajouteront au prix de base rajusté de vos parts.
- Les distributions d'un fonds sont considérées comme un revenu ordinaire, des gains en capital, un revenu de source étrangère, des dividendes de sociétés canadiennes (y compris des dividendes déterminés) ou des sommes non imposables (notamment un remboursement de capital). Chaque type de distribution est imposé différemment, par exemple les distributions qui sont considérées comme un revenu de dividendes, des gains en capital ou du remboursement de capital bénéficient d'un traitement fiscal plus avantageux que les autres distributions.
- Vous serez avisé chaque année du type de distribution qui vous sera versée et des sommes qui sont considérées comme des gains en capital imposables, des dividendes imposables sur des actions de sociétés canadiennes (y compris des dividendes déterminés), un revenu de source étrangère et des sommes non imposables (notamment un remboursement de capital), et le montant de l'impôt étranger payé par un fonds à l'égard duquel vous pourriez demander un crédit d'impôt dans la mesure permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), si ces éléments s'appliquent.
- La valeur liquidative des parts d'un fonds peut comprendre le revenu que le fonds a gagné et/ou les gains en capital qu'il a réalisés mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous souscrivez des parts d'un fonds juste avant qu'il fasse une distribution, comme tout juste avant une distribution de fin d'exercice, et vous devenez admissible à la réception de la distribution, vous serez imposé sur cette distribution, même si elle avait été incluse dans le prix que vous avez payé pour vos parts.
- Dans le cas des autres fonds que les fonds du marché monétaire, si vous faites racheter vos parts au cours d'une période visée par une distribution, vous ne recevrez pas la distribution sur ces parts puisque, pour y avoir droit, vous devez détenir les parts au moment de la distribution. Toutefois, une partie ou la totalité du montant de la distribution sera inclus dans le prix que vous avez obtenu à la vente de vos parts. Dans le cas des fonds du marché monétaire, puisque nous avons l'intention de maintenir la valeur des parts à un niveau fixe, le montant des distributions n'est pas inclus dans la valeur des parts. Dans le cas des fonds du marché monétaire, les distributions sont cumulées quotidiennement et vous recevrez les distributions accumulées au moment où vous faites racheter vos parts au cours d'un mois.

› Les distributions réduisent la valeur liquidative par part d'un fonds, sauf pour ce qui est des fonds du marché monétaire pour lesquels nous prévoyons maintenir une valeur par part de 10 $ (10 $ US dans le cas du Fonds du marché monétaire américain RBC et du Fonds du marché monétaire $ US Plus RBC).
› Les distributions du Fonds mondial de métaux précieux RBC tirées de la vente de métaux précieux sont considérées comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales d'un placement dans ce fonds.
› Les distributions des fonds versées en dollars américains doivent être converties en dollars canadiens aux fins de l'impôt canadien.
› Les distributions d'un fonds qui proviennent de gains sur certains instruments dérivés sont considérées comme un revenu ordinaire et non comme des gains en capital.

Si vous versez des frais de gestion directement à l'égard de parts d'un fonds qui sont détenues hors d'un régime enregistré, vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité à l'égard de la déductibilité de ces frais de gestion dans votre cas.

Calcul du gain ou de la perte en capital au rachat de parts
Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'ARC en dollars canadiens les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez à l'égard d'un compte non enregistré. Votre gain ou perte en capital aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange de parts, ce qui comprend généralement un rachat à la dissolution d'un fonds (y compris lorsque vous recevez des parts d'un autre fonds), correspond généralement à la différence entre le produit du rachat ou de l'échange de parts (déduction faite des coûts de disposition, comme les frais) et le prix de base rajusté de ces parts. En ce qui concerne les parts libellées en dollars américains, votre gain ou perte en capital aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange de parts correspond à la différence entre le produit du rachat ou de l'échange de parts (déduction faite des coûts de disposition, comme les frais) convertie en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de la disposition et le prix de base rajusté de ces parts converti en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de l'acquisition (et, le cas échéant, le taux de change en vigueur à la date de toute autre opération ayant une incidence sur le prix de base rajusté de ces parts), malgré le fait que votre souscription initiale et le produit sont libellés en dollars américains. La moitié du gain ou de la perte en capital est prise en considération dans le calcul des gains en capital imposables et des pertes en capital déductibles, respectivement. Le montant des gains en capital imposables est inclus dans votre revenu. Les pertes en capital déductibles ne peuvent être déduites que des gains en capital imposables, sous réserve des règles fiscales détaillées pertinentes et conformément à celles-ci. Vous pouvez également réaliser des gains en capital ou subir des pertes en capital à l'égard des parts rachetées pour régler les frais liés aux échanges ou aux opérations à court terme.

Si vous avez souscrit des parts à différents moments, il est probable que vous ayez payé des prix différents. Cette situation vise également les parts que vous avez reçues au moyen du réinvestissement de distributions, d'échanges ou de reclassements. Le prix de base rajusté de vos parts d'une série correspond au prix moyen pondéré payé par part calculé en dollars canadiens. Voici deux exemples de calcul du prix de base rajusté des parts d'une série d'un fonds que vous détenez :

Parts libellées en dollars canadiens :

› Supposons que vous déteniez 1 000 parts d'une série de parts d'un fonds pour lesquelles vous avez payé 10 $ chacune, y compris les frais d'acquisition, soit un total de 10 000 $.
› Maintenant, supposons que vous achetiez 100 autres parts de la même série de parts du fonds à 12 $ chacune, y compris les frais d'acquisition, soit un total de 1 200 $.
› Vous aurez dépensé 11 200 $ pour 1 100 parts du fonds.
› Le nouveau prix de base rajusté sera donc le suivant : 11 200 $ divisé par 1 100 parts, soit 10,18 $ par part.

Parts libellées en dollars américains :

› Supposons que vous déteniez 1 000 parts d'une série de parts d'un fonds pour lesquelles vous avez payé 10 $ US chacune (10 000 $ US), y compris les frais d'acquisition. Supposons maintenant que le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain au moment où vous avez souscrit vos parts était de 1,40. Nous obtenons 14 000 $ CA.
› Maintenant, supposons que vous achetiez 100 autres parts de la même série de parts du fonds à 12 $ US chacune (1 200 $ US), y compris les frais d'acquisition. Supposons que le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain au moment où vous avez souscrit ces parts était de 1,20. Nous obtenons 1 440 $ CA.
› Vous aurez dépensé 15 440 $ CA pour 1 100 parts du fonds.
› Le nouveau prix de base rajusté sera donc le suivant : 15 440 $ CA divisé par 1 100 parts, soit 14,04 $ CA par part.

Un reclassement de parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds n'est pas considérée comme une disposition de parts; ainsi, vous pouvez reclasser des parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds sans qu'il y ait de gain ou de perte en capital. Bien que le prix de base rajusté par part soit modifié, le prix de base rajusté total de vos parts ne changera pas.

Si vous échangez vos parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds, l'opération sera considérée comme une disposition des parts échangées et une acquisition des nouvelles parts. Ainsi, dans le cadre d'un tel échange, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital et le prix de base rajusté de votre placement peut changer.

De façon générale, une distribution supérieure au revenu et aux gains en capital du fonds, notamment les remboursements de capital, sera traitée comme une somme non imposable. Le remboursement de capital se traduit par le remboursement au porteur de parts d'une partie de son propre capital investi. Ce montant ne sera pas inclus dans votre revenu, mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du fonds, à moins que le fonds ne décide de traiter ces montants comme une distribution de revenu. S'ils sont réinvestis dans des parts additionnelles, ces montants augmenteront le total du prix de base rajusté de vos parts. Si le prix de base rajusté devient un montant négatif par suite des réductions du prix de base rajusté de vos parts

pour l'année, ce montant serait considéré comme un gain en capital que vous auriez réalisé durant l'année et le prix de base rajusté de vos parts deviendrait équivalent à zéro.

Si vous vendez vos parts d'un fonds pour inscrire une perte en capital et que vous, votre conjoint ou une personne avec laquelle vous avez des liens (notamment une société qui vous appartient) avez acheté des parts du fonds dans les 30 jours précédant ou suivant le moment où vous avez vendu vos parts, vous ne pourrez pas déduire la perte en question de vos gains en capital. Dans ce cas, le montant de la perte s'ajoute au prix de base rajusté des parts nouvellement acquises.

Vous devriez conserver un relevé détaillé du coût des parts acquises et des distributions se rapportant à vos parts afin de pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Des ajustements appropriés devront être effectués en cas de regroupement ou de division des parts. Si vous souscrivez ou vendez des parts libellées en dollars américains, vous devrez convertir les dollars américains en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur les jours de souscription et de vente des parts. Nous vous invitons à consulter un conseiller en fiscalité pour en savoir davantage à cet égard dans votre situation personnelle.

Taux de rotation des titres en portefeuille

De façon générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'une année, plus il est probable qu'un porteur de parts reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu pour l'année. S'il est réinvesti, le montant de la distribution s'ajoutera au prix de base rajusté des parts pour le porteur de parts aux fins de l'impôt. Il n'existe pas de lien particulier entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds commun de placement. Toutefois, un taux de rotation élevé fera augmenter les frais d'opérations, lesquels constituent des frais à la charge du fonds.

Obligations d'information internationales

Selon l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer l'observation fiscale à l'échelle internationale au moyen d'un meilleur échange de renseignements en vertu de la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune* (l'« accord intergouvernemental ») et la législation canadienne connexe, les fonds et leurs intermédiaires doivent déclarer à l'ARC certains renseignements, dont certains renseignements financiers (comme le solde des comptes), sur les porteurs de parts (sauf les régimes enregistrés et les CELI) qui sont, ou dont les personnes détenant le contrôle sont, des résidents des États-Unis, des citoyens des États-Unis (y compris les citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) ou certaines autres « personnes des États-Unis » au sens de l'accord intergouvernemental. Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des parts directement ou indirectement pourraient être visés par d'autres exigences de communication de renseignements en vertu de l'accord intergouvernemental. L'ARC communique ces renseignements à tous les ans à l'Internal Revenue Service des États-Unis conformément aux dispositions et aux mécanismes de protection de la *Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune*.

En outre, conformément aux règles contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) visant à mettre en œuvre la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (les « règles relatives à la norme commune de déclaration »), un fonds et ses intermédiaires doivent, en vertu de la législation canadienne, relever et déclarer à l'ARC certains renseignements, dont des renseignements financiers (comme le solde des comptes), concernant les porteurs de parts des fonds (sauf les régimes enregistrés et les CELI) qui sont, ou dont les personnes détenant le contrôle sont, des résidents aux fins de l'impôt d'un autre pays que le Canada (sauf les États-Unis). Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des parts directement ou indirectement pourraient être visés par des exigences de communication différentes en vertu des règles relatives à la norme commune de déclaration. L'ARC pourra alors échanger les renseignements avec les pays où les porteurs de parts qui sont des résidents aux fins de l'impôt en vertu des dispositions et des mécanismes de protection de la *Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale* ou de la convention fiscale bilatérale pertinente.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu des fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu des fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié

Nous avons rédigé le présent prospectus simplifié en langage clair afin de vous aider à comprendre le fonctionnement de nos fonds communs de placement. Étant donné que les expressions financières peuvent parfois être complexes, nous vous donnons ci-dessous une définition plus complète de certaines d'entre elles. Si, après avoir lu le présent glossaire, vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au numéro figurant à la page 3 du présent prospectus simplifié ou à vous adresser à votre courtier.

Actions
Titres représentant une participation dans le capital social d'une société qui donnent à leur propriétaire certains droits prescrits. Les porteurs d'actions privilégiées ont généralement priorité sur les porteurs d'actions ordinaires lorsqu'une société verse des dividendes ou liquide son actif.

Billet
Titre d'emprunt obligeant l'émetteur à verser une somme d'argent précise, sur demande ou à une date ultérieure prédéterminée, avec ou sans intérêts.

Bon de souscription coté en bourse
Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres à un prix spécifié d'avance dans un délai prescrit. Les bons de souscription cotés en bourse sont, comme leur nom l'indique, négociés dans le public.

Bons du Trésor
Titres d'emprunt à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou autres. Les bons du Trésor sont émis à escompte et ne portent pas intérêt. Le rendement sur un bon du Trésor correspond à la différence entre le prix que vous payez et sa valeur nominale.

Capitalisation boursière
Nombre d'actions en circulation d'une société multiplié par le cours de l'action.

Certificats américains représentatifs d'actions étrangères
Certificats libellés en dollars américains représentant la propriété d'actions d'une société étrangère. Les actions sont détenues par une banque, qui émet les certificats américains représentatifs d'actions étrangères et confirme qu'elle détient les actions sous-jacentes. Les certificats américains représentatifs d'actions étrangères permettent aux épargnants d'acquérir et de négocier en dollars américains des titres libellés dans une autre monnaie.

Contrat à terme de gré à gré
Engagement pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie ou une marchandise à une date ultérieure déterminée et à un prix spécifié d'avance. Les modalités du contrat sont fixées au moment où l'engagement est pris. Les contrats à terme de gré à gré sont négociés par l'entremise d'un réseau informatique ou téléphonique hors bourse. Se reporter également à la définition de l'expression « Négociation hors bourse ».

Contrat à terme standardisé
Semblable à un contrat à terme de gré à gré sauf qu'il comporte des conditions standard et qu'il n'est négocié que sur un marché à terme, et non sur le marché hors bourse.

Couverture
Stratégie utilisée pour compenser ou réduire le risque relié à un ou plusieurs placements. Par exemple, si un fonds achète des placements évalués en dollars américains, il peut ensuite conclure une entente afin de protéger ou « couvrir » la valeur du placement contre les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Débenture
Obligation qui n'est pas garantie par un gage de biens mais qui s'appuie uniquement sur le crédit général de l'émetteur.

Effet de commerce
Titre d'emprunt à court terme émis par des banques, des sociétés ou d'autres emprunteurs. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant, avec intérêts, à une date ultérieure prédéterminée. L'effet de commerce n'est généralement pas garanti par des actifs et est habituellement offert à des taux d'intérêt variant selon la durée jusqu'à l'échéance.

Effet de commerce adossé à des actifs
Titre d'emprunt à court terme émis par une fiducie ou une entité à but précis qui, à son tour, achète différents actifs qui produisent un revenu, comme une créance d'exploitation, un prêt à l'achat d'une automobile, un prêt garanti par la valeur d'une propriété et un prêt hypothécaire. La fiducie (aussi appelée une entité intermédiaire) finance l'achat des différents actifs par l'émission d'effets de commerce.

Fonds indiciels
Constituent un type de placement différent des fonds à gestion active. En effet, ces fonds suivent une stratégie de placement passive selon laquelle les titres du portefeuille sont choisis d'après leur représentation dans un indice donné. L'objectif de ce genre de placement consiste à procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi. Tout comme les autres fonds communs de placement, les fonds indiciels sont des placements liquides, et les titres qu'ils détiennent sont répartis entre divers secteurs d'activité. Les fonds indiciels comportent souvent des frais moins élevés, étant donné que les titres ne sont presque jamais choisis individuellement, ce qui élimine la nécessité de mener des recherches coûteuses. Les coûts d'opérations sont aussi réduits au minimum du fait qu'en règle générale les fonds changent les titres qu'ils détiennent uniquement quand il y a un changement dans la composition de l'indice pertinent. En conséquence, le taux de rotation des titres en portefeuille est moins élevé, ce qui peut donner lieu à des conséquences fiscales plus avantageuses pour les fonds.

Grande capitalisation
Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à grande capitalisation ont une valeur marchande totale supérieure à une certaine valeur d'une bourse donnée. Au Canada, les actions de sociétés à grande capitalisation ont généralement une capitalisation boursière supérieure à 6 miliards de dollars. Aux États-Unis, les actions de sociétés à grande capitalisation ont une capitalisation boursière supérieure à 10 miliards de dollars américains.

Indexation
L'indexation est une méthode de placement convenant aux épargnants qui cherchent à reproduire le niveau de risque et de rendement d'un indice boursier donné. L'indexation est une stratégie de placement passive dans le cadre de laquelle les titres sont choisis

en fonction de leur représentation dans un indice de titres donné. L'objectif de l'indexation est de procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi.

Indice
Moyen de mesurer, dans le cas de certains indices, les hausses et les baisses de biens et de services de consommation clés et, dans le cas d'autres indices, les fluctuations de valeur des actions et des obligations.

Indice de rendement global composé S&P/TSX (S&P/TSX)
Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation mesure le rendement de titres choisis inscrits à la Bourse de Toronto. Cet indice donne aux épargnants un aperçu du rendement global du marché boursier canadien.

Indice Standard & Poor's 500 Total Return (S&P 500)
Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation mesure le rendement de 500 actions ordinaires de sociétés à grand nombre d'actionnaires représentant tous les principaux secteurs d'activité des États-Unis. Cet indice donne aux épargnants un aperçu du rendement global des marchés boursiers des États-Unis. Se reporter également à la définition d'« indice ».

Instruments dérivés
Instruments financiers dont la valeur est « dérivée » du rendement d'un actif, d'un indice ou d'un autre placement sous-jacent.

Levier
Le fait d'utiliser de l'argent emprunté pour financer un placement. L'effet de levier amplifie le gain ou la perte d'un épargnant, qui est mesuré en fonction de la portion du placement qui n'a pas été empruntée et non en fonction de l'investissement total. Par exemple, si vous empruntez 500 $ pour faire un placement de 1 000 $ et que la valeur du placement s'accroît de 100 $, votre gain sera de 20 % (100 $ de gain sur les 500 $ non empruntés) et non de 10 %. De même, si la valeur du placement diminue de 100 $, votre perte sera de 20 %.

Liquidité
Un placement « liquide » est un placement qui peut être acheté et vendu sur un marché public. La liquidité signifie également la possibilité de convertir facilement un placement en espèces à un prix raisonnable.

Mise en pension de titres
Une mise en pension de titres s'apparente à un prêt à court terme. Elle a lieu lorsqu'une partie achète un titre d'une partie à un certain prix et s'engage à le revendre plus tard à la même partie à un prix plus élevé. La différence entre le prix plus élevé et le prix initial équivaut à des paiements d'intérêt sur un prêt.

Moyenne capitalisation
Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à moyenne capitalisation ont une valeur marchande totale se situant dans la médiane des sociétés inscrites à une bourse donnée. Au Canada, les actions de sociétés à moyenne capitalisation ont généralement une capitalisation boursière se situant entre 1 milliard de dollars et 6 milliards de dollars. Aux États-Unis, les actions de sociétés à moyenne capitalisation ont une capitalisation boursière se situant entre 1 milliard de dollars américains et 10 milliards de dollars américains.

Moyenne mobile
En ce qui concerne un placement, il s'agit d'un outil statistique permettant d'analyser des données en vue de relever la tendance et de déterminer les niveaux de soutien et de résistance du cours des actions.

Négociation hors bourse
Cette expression désigne la négociation d'actions ou d'options au moyen d'un réseau informatique ou téléphonique plutôt que par l'entremise d'une bourse reconnue.

Notice annuelle
Document déposé par les fonds auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui fournit des renseignements complémentaires sur les fonds.

Obligation
Titre d'emprunt à long terme émis ou garanti par un gouvernement ou une entreprise. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant d'intérêts et à rembourser le capital à l'échéance de l'obligation. La propriété des obligations peut être cédée à une autre personne. À ne pas confondre avec les obligations d'épargne du Canada qui, en général, ne peuvent être détenues et encaissées que par l'acheteur initial.

Option ou option sur contrat à terme standardisé
Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un contrat à terme standardisé dans un délai prescrit, à un prix spécifié d'avance. Comme leur nom l'indique, les options d'achat donnent le droit d'acheter, tandis que les options de vente donnent le droit de vendre. L'acheteur de l'option verse une prime au vendeur. Les options peuvent être négociées sur une bourse reconnue ou sur le marché hors bourse.

Parts
Les parts sont émises par une fiducie de fonds commun de placement et représentent votre placement dans le fonds en question. Lorsque vous investissez dans une fiducie de fonds commun de placement, vous achetez des parts ou des fractions de parts du fonds commun de placement en question.

Part indicielle
Titre d'une entité à vocation particulière qui détient des titres inclus dans un indice boursier à large diffusion, essentiellement selon la même répartition que celle de l'indice.

Prix de base rajusté
En termes généraux, prix total payé pour toutes les parts d'une série d'un fonds détenues dans votre compte, y compris les distributions réinvesties. Le prix de base rajusté par part d'une série correspond au prix moyen pondéré payé par part.

Ratio des frais de gestion (RFG)
Total des frais qu'un fonds paye au cours d'une année donnée divisé par la moyenne de l'actif du fonds au cours de cette année.

Remboursement de capital
Un remboursement de capital survient habituellement lorsque l'objectif d'un fonds consiste à payer aux porteurs de parts une distribution mensuelle régulière fixe. Les fonds qui effectuent habituellement des distributions sous forme de remboursement de capital sont la Solution de versement géré RBC, la Solution de versement géré RBC – Évolué, la Solution de versement géré RBC – Évolué Plus, le Fonds de revenu mensuel RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC et le Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay, ainsi que les parts de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 des fonds. Si la somme des intérêts, des dividendes et des gains en capital gagnés par le fonds est inférieure au montant des distributions régulières, le remboursement de capital s'ajoute pour combler le reste du paiement. Cette mesure aide à maintenir le taux de versement uniforme chaque mois. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Le principal avantage des distributions sous forme de remboursement de capital réside dans le fait qu'elles ne sont pas imposables dès leur réception. Elles sont donc différentes des autres types de distribution comme les intérêts, les dividendes et les gains en capital imposables, qui doivent être inclus dans le revenu pour l'année au cours de laquelle ils ont été reçus. Les sommes qui vous ont été versées sous forme de remboursement de capital sont indiquées sur votre relevé T3 (relevé 16 au Québec).

Société à petite capitalisation
Société dont la capitalisation boursière est petite par rapport à celle d'autres sociétés. La capitalisation boursière est établie en fonction du cours d'une action multiplié par le nombre d'actions en circulation. Au Canada, les actions de sociétés à petite capitalisation ont généralement une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard de dollars.

Swaps
Contrats négociés entre des parties ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de placements différents. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé d'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou du TIOL.

Taux de rotation des titres en portefeuille
Le taux de rotation des titres en portefeuille est établi selon la valeur la plus faible entre les titres achetés et le produit de la vente divisée par la moyenne de la valeur des titres en portefeuille sur le marché pour la période, excluant les titres à court terme.

Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)
Taux d'intérêt convenu entre les banques pour les dépôts libellés en dollars américains et largement reconnu comme indicateur des taux d'intérêt internationaux. Ce taux peut être donné sous forme de taux mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Le TIOL permet aux investisseurs d'apparier leur coût de crédit à leur coût de financement et sert souvent d'indice de base pour l'établissement des taux de certains instruments financiers à taux variable, dont les taux hypothécaires variables.

Titre assimilable à un titre d'emprunt
Obligation de rembourser l'argent emprunté. Le montant à rembourser dépend du cours du marché, de la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique comme la variation des taux d'intérêt et de change.

Titre d'emprunt
Obligation de rembourser l'argent emprunté dans un certain délai, avec ou sans intérêts. Les obligations, les débentures, les effets de commerce, les effets de commerce adossés à des actifs, les billets et les bons du Trésor constituent des titres d'emprunt.

Titre d'emprunt assorti d'une sûreté
Titre structuré adossé à des flux de trésorerie et/ou à la valeur marchande d'un portefeuille diversifié d'actif (la « sûreté »). La sûreté se compose principalement de titres d'emprunt en espèces et d'instruments dérivés de crédit. Les titres d'emprunt assortis d'une sûreté permettent aux épargnants d'accéder à un portefeuille diversifié et géré d'actif dans le cadre d'un seul placement pouvant offrir un rendement accru.

Titre de capitaux propres
Lorsque vous achetez des actions d'une société, vous faites l'acquisition de droits de « participation » ou de propriété dans la société en question. Les actions sont fréquemment appelées « titres de capitaux propres ».

Titres
Placements ou instruments financiers comme des actions, des titres d'emprunt et des instruments dérivés.

Titres du marché monétaire
Titres d'emprunt à court terme comme des bons du Trésor, des effets de commerce et des acceptations bancaires.

Valeur liquidative par part
Valeur globale de l'actif d'un fonds attribuable à une série, moins le passif attribuable à cette série, divisée par le nombre de parts en circulation de cette série.

Volatilité
Mesure statistique de l'écart des rendements pour un titre ou un indice boursier donné qui peut se mesurer au moyen de l'écart-type entre les rendements du titre ou de l'indice boursier.

Les parts des fonds RBC et des portefeuilles privés RBC sont offertes et placées par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et elles sont également placées par d'autres courtiers autorisés.

® / MC Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
MC Best-of-Sector est une marque de commerce de Jantzi Research Inc, utilisée sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2020

Fonds RBC et portefeuilles privés RBC

Des renseignements supplémentaires sur les fonds figurent dans leur notice annuelle, l'aperçu des fonds, les rapports de la direction sur leur rendement et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, veuillez nous appeler sans frais au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, nous écrire par courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou funds.investments@rbc.com (en anglais) ou vous adresser à votre courtier.

Vous pouvez également obtenir le prospectus simplifié, la notice annuelle des fonds, les rapports de la direction sur le rendement des fonds, l'aperçu des fonds et les états financiers sur le site Web des fonds RBC et des portefeuilles privés RBC au www.rbcgam.com/fr/ca.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements portant sur les fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Web www.sedar.com.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

Adresse postale :
P.O. Box 7500, Station A
Toronto (Ontario)
M5W 1P9

Service à la clientèle : 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC
Services aux courtiers : 1 800 662-0652

Gestion mondiale d'actifs

Imprimé au Canada
53239 (08-2020)